

Etude écologique des propriétés à vocation de déconstruction – (avifaune – chiroptères)

CD50

Conseil Départemental de la Manche



Rainette
Appt. 4, 5 bis rue de la cavée,
14210 ESQUAY-NOTRE-DAME

info@rainette-ecologie.com

www.rainette-ecologie.com

Date
28.01.2026

Version 4.3

Révision

N° de version	Date	Rédaction	Validation	Objet de la mise à jour
1.1	03/05/2023	Clément LEGEAY & Mathilde COSNARD	Camille VILLEDIEU	/
1.2	24/08/2023	Clément LEGEAY & Mathilde COSNARD	Camille VILLEDIEU	Actualisation suite à un passage complémentaire effectué en Juin 2023 sur le bâtiment 17.
2	25/04/2024	Clément LEGEAY Cassandra DUPONT	Camille VILLEDIEU	Actualisation et refonte du rapport
3	17/07/2024	Clément LEGEAY Cassandra DUPONT	/	Actualisation après suivi des bâtis de l'été 2024
3.1	02/08/2024	Clément LEGEAY Cassandra DUPONT	/	Reprises sur le document
4	05/05/2025	Clément LEGEAY Cassandra DUPONT Coralie FOUCHER	Camille VILLEDIEU	Actualisation après suivi des bâtis de l'hiver 2024/2025
4.1	07/08/2025	Clément LEGEAY Coralie FOUCHER	Camille VILLEDIEU	Actualisation après suivi des bâtis de l'été 2025
4.2	04/11/2025	Coralie FOUCHER	Camille VILLEDIEU	Reprises sur le document
4.3	28/01/2026	Clément LEGEAY Coralie FOUCHER	Camille VILLEDIEU	Actualisation après suivi des bâtis de l'hiver 2025/2026

Sommaire

Révision	1
Sommaire.....	2
Table des illustrations	5
1. Contexte et objectifs de l'étude.....	10
2. Analyse des méthodes	20
2.1. Equipe missionnée.....	20
2.2. Méthodes pour l'expertise écologique	21
2.2.1. Analyse bibliographique du volet « Faune ».....	21
2.2.2. Inventaire de la faune du bâti.....	21
2.2.2.1. Avifaune nicheuse.....	22
2.2.2.2. Chiroptères estivants et hivernants.....	22
2.3. Evaluation patrimoniale.....	24
2.3.1. Textes de référence pour la faune	24
2.3.1.1. Textes législatifs	24
2.3.1.2. Référentiels	24
2.3.2. Méthode d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux.....	26
2.4. La restitution	27
2.4.1. Le diagnostic et la bioévaluation	27
2.5. Evaluation des limites.....	28
2.5.1. Limites concernant les inventaires de terrain	28
2.5.1.1. Conditions et difficultés d'accès.....	28
2.5.1.2. Occupation des bâtis.....	28
2.5.1.3. Influence des conditions météorologiques.....	28
3. Présentation des résultats	29
3.1. Propriété 1 : Courcy – La Hastonnière.....	29
3.2. Propriété 2 : Courcy – La Hastonnière	31
3.3. Propriété 3 : Cambernon – Maison le Ridel	35
3.4. Propriété 4 : Cambernon – Village Burnel	37
3.5. Propriété 5 : Camprond – La Chitelle 1.....	41
3.6. Propriété 6 : Camprond – La Chitelle 2.....	43
3.7. Propriété 7 : Camprond – La Maison Olive.....	45
3.8. Propriété 8 : Camprond – Hôtel Maître Nicole	47
3.9. Propriété 9 : Savigny – Village Guesnay	51
3.10. Propriété 10 : Camprond – Village Guesnay	54
3.11. Propriété 11 : Cametours – Le Gourbin	56
3.12. Propriété 12 : Le Lorey – Le Gourbin 3.....	60

3.13.	Propriété 13 : Le Lorey – Le Gourbin 2.....	62
3.14.	Propriété 14 : Le Lorey – Le Gourbin 4.....	64
3.15.	Propriété 15 : Le Lorey – Le Neufbourg 1.....	66
3.16.	Propriété 16 : Cametours – Le Neufbourg 3.....	69
3.17.	Propriété 17 : Cametours – Le Neufbourg 2.....	71
3.18.	Propriété 18 : Le Lorey – Le Neufbourg 2.....	74
3.19.	Propriété 19 : Le Lorey – Le Neufbourg 2.....	76
3.20.	Propriété 20 : Le Lorey – Le Neufbourg 2.....	78
3.21.	Propriété 21 : Cametours – Le Neufbourg 1.....	80
3.22.	Propriété 22 : Le Lorey – Le Clos Madelon.....	82
3.23.	Propriété 23 : Cametours – La Vieille fosse.....	86
3.24.	Propriété 24 : Cametours – Hôtel Claudel.....	88
3.25.	Propriété 25 : Carantilly – Maison la Folle Pensée.....	91
3.26.	Propriété 26 : Marigny-le-Lozon – La Chevalerie.....	93
3.27.	Propriété 27 : Marigny-le-Lozon – La Chevalerie.....	95
3.28.	Propriété 28 : Carantilly – La Chevalerie.....	97
3.29.	Propriété 29 : Marigny-le-Lozon – Saint-Benoît 1.....	99
3.30.	Propriété 30 : Marigny-le-Lozon – Saint-Benoît 2.....	101
3.31.	Propriété 31 : Marigny-le-Lozon – Saint-Benoît 3.....	103
3.32.	Propriété 32 : Marigny-le-Lozon – La Forge 2.....	106
3.33.	Propriété 33 : Marigny-le-Lozon – Maison de la Forge.....	108
3.34.	Propriété 34 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger 5.....	112
3.35.	Propriété 35 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger.....	116
3.36.	Propriété 36 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger 4.....	120
3.37.	Propriété 37 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger 3.....	122
3.38.	Propriété 38 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger 2.....	124
3.39.	Propriété 39 : Quibou – Hôtel Moulin.....	126
3.40.	Propriété 40 : Quibou – Hôtel Moulin 2.....	128
3.41.	Propriété 41 : Quibou – Hôtel Moulin 1.....	130
3.42.	Propriété AH182 : Cambernon – Le Village Burnel.....	132
3.43.	Propriété AH176 : Cambernon – Le Village Burnel 2.....	135
3.44.	Propriétés AH79-252&251 : Cambernon – La Bretonnière 2.....	137
3.45.	Propriété AH3 : Camprond – Maison Hédouin.....	141
3.46.	Propriété AA41 : Savigny – Le Neufbourg 3.....	143
3.47.	Propriété AA36 : Cametours – Le Neufbourg 4.....	146
3.48.	Propriété AA37 : Cametours – Le Neufbourg 4.....	148
3.49.	Propriété AB318 & AB326 : Cametours – La Vieille Fosse 2.....	150

3.50.	Propriété B227 : Marigny-le-Lozon – bâtiment la Chênée	154
3.51.	Propriété B199 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger 6	156
3.52.	Propriété A391 : Carantilly – Le poteau 1	159
3.53.	Propriété A662 : Carantilly – Le poteau 2.....	161
3.54.	Propriétés AD142, AD143, AD144 et AD147 : Camprond – Le hameau Guesnay 2.....	163
3.55.	Propriété AD152 : Camprond – Le hameau Guesnay 3.....	167
3.56.	Propriété C278-C405 : Marigny-le-Lozon – La Fosse.....	171
3.57.	Propriété Z152 : Thèrival	174
4.	Synthèse globale	175
5.	Préconisations d’inventaires et de mesures	182
5.1.	Préconisations dans le cadre du dossier de dérogation n°1.....	182
5.2.	Préconisations dans le cadre du dossier de dérogation n°2.....	183
5.3.	Préconisations dans le cadre des déconstructions pour lesquelles un dossier de dérogation n’est pas nécessaire	183
5.3.1.	Mesures d’évitement.....	183
5.3.2.	Mesures de réduction.....	183
5.3.2.1.	Mesure R1 : R3.1a – Respect du calendrier de sensibilité des espèces pour la déconstruction de passage d’un écologue avant déconstruction	184
5.3.2.2.	Mesure R2 : R1.1a – Limitation / adaptation de l’emprise travaux.....	187
5.3.2.3.	Mesure R3 : R2.1i – Dispositif permettant d’éloigner les espèces à enjeux et/ou leur installation.....	189
5.3.2.4.	Mesure R4 : R2.1q/R2.1r – Remise en état des parcelles à proximité de bâtiments évités	191
6.	Conclusion	195
7.	Annexes	196
7.1.	Exemples de mesures de compensation	196
7.1.1.	Mesures compensatoires	196
7.1.1.1.	Mesure C2 : C1.1b – Aménagement ponctuel (abris ou gîte pour Hirondelle rustique et chiroptères anthropophiles et arboricoles).....	196
7.1.1.2.	Mesure C2 : C1.1b – Aménagement ponctuel (nichoirs à Moineau domestique).....	199
7.1.1.3.	Mesure C3 : C1.1b – Aménagement ponctuel (nichoirs à Effraie des clochers)	201
8.	Bibliographie	204
8.1.	Bibliographie générale	204
8.2.	Bibliographie liée à l’expertise faunistique	204

Table des illustrations

FIGURES

Figure 1 : Illustration de la fiche de terrain utilisée pour l'expertise écologique du bâti.....	23
Figure 2 : Extrait de la carte de présentation des bâtiments B199.....	192
Figure 3 : Schéma de plantation pour une haie multistrata (ENRx 59/62).....	192
Figure 4 : Exemple de nichoir pour Effraie des clochers à deux chambres (source : Terroir et Nature en Yveline).....	202

PHOTOS

Photo 1 : Bâtiment 8.2 et « porche » rattaché à gauche au 8.1.....	50
Photo 2 : Bâtiment 9.3-9.4.....	53
Photo 3 : Bâtiment 10.....	55
Photo 4 : Bâtiment 11.3.....	59
Photo 5 : Fientes et pelotes de réjection d'Effraie des clochers utilisant la charpente comme reposoir.....	67
Photo 6 : Photographies de la partie d'habitation du bâtiment 17 ayant fait l'objet d'un début d'incendie au début 2023 @ Mickaël Lebéhot, 2023.....	72
Photo 7 : <i>Pittosporum tenuifolium</i> à préserver entre les bâtiments 22.2 et 22.1.....	83
Photo 8 : Murin à moustache en hibernation dans le bâtiment n°31.3 © Rainette, 2023.....	104
Photo 9 : Mare à éviter devant la propriété 33.....	110
Photo 10 : Mare à préserver à l'ouest du bâtiment 34.1.....	114
Photo 11 : Bâtiment 35.1.....	119
Photo 12 : Bâtiment AH182 (© Rainette, 2023).....	133
Photo 13 : Bâtiment 251.1 (Google Street View).....	138
Photo 14 : arrière du bâtiment AH3 © Rainette 2023.....	142
Photo 15 : Murin à moustaches en hibernation dans le bâtiment le 14/02/2025 © Rainette.....	145
Photo 16 : Bâtiment AA36 (Google Street view).....	147
Photo 17 : Bâtiment B199.1 (Google Street View) avant démolition.....	157
Photo 18 : Dépendance B199.2 en juin 2024 (avec nichoir à moineaux) après démolition de B199.1 © Rainette.....	157
Photo 19 : Nids d'Hirondelles rustique le 23/07/2025 dans le bâti AD143 © Rainette.....	165
Photo 20 et 21 : Maison n°AD143 et garage n° AD147 © Rainette.....	165
Photo 22 et 23 : Dépendance n° AD144 et dépendance n°AD142 © Rainette.....	166
Photo 24 : Bâti de la propriété AD152.....	169
Photo 25 et Photo 26 : Nids d'Hirondelles rustiques le 23/07/2025 © Rainette.....	169
Photo 27 : Barbastelle d'Europe observée le 16/01/2026 dans le bâti n°AD152.4 © Rainette.....	170
Photo 28 et 29 : Maison n°C278 et guano dans le bâti n°C278 © Rainette.....	173
Photo 30 et 31 : Garage n° C405.1 et dépendance n°C405.2.....	173
Photo 32 : Exemple de dispositif de balisage (source : Internet).....	187
Photo 33 : Exemple de gîte artificiel à Hirondelles en béton de bois (boutique.lpo.fr).....	197
Photo 34 : Exemple de gîte à Hirondelle type « tours à Hirondelle rustique » (dervenn.com).....	197
Photo 35 : Exemple de nichoir à colonie de Moineau domestique de bois (boutique.lpo.fr).....	199
Photo 36 : Dispositif réalisé à l'aide d'un seau en plastique découpé en biais (source : La Chouc).....	202

CARTES

Carte 1 : Localisation des bâtis (1/4).....	16
Carte 2 : Localisation des bâtis (2/4).....	17
Carte 3 : Localisation des bâtis (3/4).....	18

Carte 4 : Localisation des bâtis (4/4).....	19
Carte 5 : Localisation de la propriété 1 : COURCY – La Hastonnière.....	29
Carte 6 : Localisation de la propriété 2 : COURCY – La Hastonnière.....	31
Carte 7 : Localisation des secteurs à éviter lors de la déconstruction des bâtis – Courcy – La Hastonnière – Propriété 02.....	34
Carte 8 : Localisation de la propriété 3 : CAMBERNON – Maison le Ridel.....	35
Carte 9 : Localisation de la propriété 4 : CAMBERNON – Le Village Burnel.....	37
Carte 10 : Localisation de la propriété 5 : CAMPROND – La Chitelle.....	41
Carte 11 : Localisation de la propriété 6 : CAMPROND – La Chitelle 2.....	43
Carte 12 : Localisation de la propriété 7 : CAMPROND – La Maison Olive.....	45
Carte 13 : Localisation de la propriété 8 : CAMPROND – Hôtel Maître Nicole.....	47
Carte 14 : Localisation de la propriété 9 : SAVIGNY – Village Guesnay.....	51
Carte 15 : Localisation de la propriété 10 : CAMPROND – Village Guesnay.....	54
Carte 16 : Localisation de la propriété 11 : CAMETOIRS – Le Gourbin.....	56
Carte 17 : Localisation de la propriété 13 : LE LOREY – Le Gourbin 3.....	60
Carte 18 : Localisation de la propriété 13 : LE LOREY – Le Gourbin 2.....	62
Carte 19 : Localisation de la propriété 14 : LE LOREY – Le Gourbin 4.....	64
Carte 20 : Localisation de la propriété 15 : LE LOREY – Le Neufbourg 1.....	66
Carte 21 : Localisation de la propriété 16 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 3.....	69
Carte 22 : Localisation de la propriété 17 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 2.....	71
Carte 23 : Localisation de la propriété 18 : LE LOREY – Le Neufbourg 2.....	74
Carte 24 : Localisation de la propriété 19 : LE LOREY – Le Neufbourg 2.....	76
Carte 25 : Localisation de la propriété 20 : LE LOREY – Le Neufbourg 2.....	78
Carte 26 : Localisation de la propriété 21 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 1.....	80
Carte 27 : Localisation de la propriété 22 : LE LOREY – Le Clos Madelon.....	82
Carte 28 : Localisation des secteurs à éviter lors de la déconstruction des bâtis – LE LOREY – Le Clos Madelon – Propriété 22.....	85
Carte 29 : Localisation de la propriété 23 : CAMETOIRS – La Vieille Fosse.....	86
Carte 30 : Localisation de la propriété 24 : CAMETOIRS – Hôtel Claudel.....	88
Carte 31 : Localisation de la propriété 25 : CARANTILLY – La Folle pensée.....	91
Carte 32 : Localisation de la propriété 26 : MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie.....	93
Carte 33 : Localisation de la propriété 27 : MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie.....	95
Carte 34 : Localisation de la propriété 28 : CARANTILLY – La Chevalerie.....	97
Carte 35 : Localisation de la propriété 29 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit 1.....	99
Carte 36 : Localisation de la propriété 29 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit 2.....	101
Carte 37 : Localisation de la propriété 31 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Benoît 3.....	103
Carte 38 : Localisation de la propriété 31 : MARIGNY-LE-LOZON – La Forge 2.....	106
Carte 39 : Localisation de la propriété 31 : MARIGNY-LE-LOZON – Maison de la Forge.....	108
Carte 40 : Localisation des secteurs à éviter lors de la déconstruction des bâtis – MARIGNY-LE-LOZON – La Forge 2 – Propriété 32-33.....	111
Carte 41 : Localisation de la propriété 31 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 5.....	112
Carte 42 : Localisation des secteurs à éviter lors de la déconstruction des bâtis – MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 5 – Propriété 34.....	115
Carte 43 : Localisation de la propriété 35 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger.....	116
Carte 44 : Localisation de la propriété 36 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 4.....	120
Carte 45 : Localisation de la propriété 36 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 3.....	122
Carte 46 : Localisation de la propriété 38 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 2.....	124
Carte 47 : Localisation de la propriété 39 : QUIBOU – Hôtel Moulin.....	126
Carte 48 : Localisation de la propriété 40 : QUIBOU – Hôtel Moulin 2.....	128
Carte 49 : Localisation de la propriété 41 : QUIBOU – Hôtel Moulin 1.....	130
Carte 50 : Localisation de la propriété AH-182 : CAMBERNON – Le Village Burnel.....	132
Carte 51 : Localisation de la propriété AH-176 : CAMBERNON – Le Village Burnel 2.....	135
Carte 52 : Localisation de la propriété AH79-252&251 : Cambernon – La Bretonnière 2.....	137

Carte 53 : Localisation de la propriété AH3 : CAMPROND – Maison Hédouin.....	141
Carte 54 : Localisation de la propriété AA41 : SAVIGNY – Le Neufbourg 3.....	143
Carte 55 : Localisation de la propriété AA36 : CAMETOIRS – Neufbourg 4.....	146
Carte 56 : Localisation de la propriété AA37 : CAMETOIRS – Neufbourg 4.....	148
Carte 57 : Localisation de la propriété AB318 & AB326 : CAMETOIRS – La Vieille Fosse 2.....	150
Carte 58 : Localisation de la propriété B227 : MARIGNY-LE-LOZON – bâtiment la Chênée.....	154
Carte 59 : Localisation de la propriété B199 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 6.....	156
Carte 60 : Localisation de la propriété A391 : Carantilly – Le poteau 1.....	159
Carte 61 : Localisation de la propriété A662 : CARANTILLY – Le poteau 2.....	161
Carte 62 : Localisation de la propriétés AD142, AD143, AD144 et AD147 : Camprond – Le hameau Guesnay 2.....	163
Carte 63 : Localisation de la propriété AD152 : Camprond – Le hameau Guesnay 3.....	167
Carte 64 : Localisation de la propriété C278-C405 : Marigny-le-Lozon – La Fosse.....	171
Carte 65 : Localisation de la propriété ZI52 : Thèrival.....	174

TABLEAUX

Tableau 1 : Equipe missionnée sur le dossier	20
Tableau 2 : Critère d'appréciation du niveau d'enjeu d'une composante du milieu naturel	26
Tableau 3 : Résultats des prospections sur la propriété 1 : COURCY – La Hastonnière	30
Tableau 4 : Etat d'avancement de la propriété 1 : COURCY – La Hastonnière	30
Tableau 5 : Résultats des prospections sur la propriété 2 : COURCY – La Hastonnière 1/2.....	32
Tableau 6 : Résultats des prospections sur la propriété 2 : COURCY – La Hastonnière 2/2.....	33
Tableau 7 : Etat d'avancement de la propriété 2 : COURCY – La Hastonnière	33
Tableau 8 : Résultats des prospections sur la propriété 3 : CAMBERNON – Maison le Ridel	36
Tableau 9 : Etat d'avancement de la propriété 3 : CAMBERNON – Maison le Ridel	36
Tableau 10 : Résultats des prospections sur la propriété 4 : CAMBERNON – Le Village Burnel	39
Tableau 11 : Etat d'avancement de la propriété 4 : CAMBERNON – Le Village Burnel.....	40
Tableau 12 : Résultats des prospections sur la propriété 5 : CAMPROND – La Chitelle 1	42
Tableau 13 : Etat d'avancement de la propriété 5 : CAMPROND – La Chitelle 1.....	42
Tableau 14 : Résultats des prospections sur la propriété 6 : CAMPROND – La Chitelle 2.....	44
Tableau 15 : Etat d'avancement de la propriété 6 : CAMPROND – La Chitelle 2.....	44
Tableau 16 : Résultats des prospections sur la propriété 7 : CAMPROND – La Maison Olive.....	46
Tableau 17 : Etat d'avancement de la propriété 7 : CAMPROND – La Maison Olive	46
Tableau 18 : Résultats des prospections sur la propriété 08 Camprond – Hôtel Maitre Nicole	49
Tableau 19 : Etat d'avancement de la propriété 08 Camprond – Hôtel Maitre Nicole.....	50
Tableau 20 : Résultats des prospections sur la propriété 09 : SAVIGNY – Village Guesnay.....	52
Tableau 21 : Etat d'avancement de la propriété 09 : SAVIGNY – Village Guesnay.....	53
Tableau 22 : Résultats des prospections sur la propriété 10 : CAMPROND – Village Guesnay	55
Tableau 23 : Etat d'avancement de la propriété 10 : CAMPROND – Village Guesnay	55
Tableau 24 : Résultats des prospections sur la propriété 11 : CAMETOIRS – Le Gourbin	58
Tableau 25 : Etat d'avancement de la propriété 11 : CAMETOIRS – Le Gourbin.....	59
Tableau 26 : Résultats des prospections sur la propriété 13 : LE LOREY – Le Gourbin 3.....	61
Tableau 27 : Etat d'avancement de la propriété 13 : LE LOREY – Le Gourbin 3.....	61
Tableau 28 : Résultats des prospections sur la propriété 13 : LE LOREY – Le Gourbin 2.....	63
Tableau 29 : Etat d'avancement de la propriété 13 : LE LOREY – Le Gourbin 2.....	63
Tableau 30 : Résultats des prospections sur la propriété 14 : Le Lorey – Le Gourbin 4.....	65
Tableau 31 : Etat d'avancement de la propriété 14 : Le Lorey – Le Gourbin 4.....	65
Tableau 32 : Résultats des prospections sur la propriété 15 : LE LOREY – Le Neufbourg 1.....	68
Tableau 33 : Etat d'avancement de la propriété 15 : LE LOREY – Le Neufbourg 1.....	68
Tableau 34 : Résultats des prospections sur la propriété 16 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 3	70

Tableau 35 : Etat d'avancement de la propriété 1 : COURCY – La Hastonnière	70
Tableau 36 : Résultats des prospections sur la propriété 17 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 2.....	73
Tableau 37 : Etat d'avancement de la propriété 17 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 2.....	73
Tableau 38 : Résultats des prospections sur la propriété 18 : LE LOREY – Le Neufbourg 2	75
Tableau 39 : Etat d'avancement de la propriété 18 : LE LOREY – Le Neufbourg 2.....	75
Tableau 40 : Résultats des prospections sur la propriété 19 : LE LOREY – Le Neufbourg 2	77
Tableau 41 : Etat d'avancement de la propriété 19 : LE LOREY – Le Neufbourg 2.....	77
Tableau 42 : Résultats des prospections sur la propriété 20 : LE LOREY – Le Neufbourg 2	79
Tableau 43 : Etat d'avancement de la propriété 20 : LE LOREY – Le Neufbourg 2.....	79
Tableau 44 : Résultats des prospections sur la propriété 21 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 1.....	81
Tableau 45 : Etat d'avancement de la propriété 21 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 1.....	81
Tableau 46 : Résultats des prospections sur la propriété 22 : LE LOREY – Le Clos Madelon	84
Tableau 47 : Etat d'avancement de la propriété 22 : LE LOREY – Le Clos Madelon	84
Tableau 48 : Résultats des prospections sur la propriété 23 : CAMETOIRS – La Vieille Fosse.....	87
Tableau 49 : Etat d'avancement de la propriété 23 : CAMETOIRS – La Vieille Fosse.....	87
Tableau 50 : Résultats des prospections sur la propriété 24 : CAMETOIRS – Hôtel Claudel.....	89
Tableau 51 : Etat d'avancement de la propriété 24 : CAMETOIRS – Hôtel Claudel	90
Tableau 52 : Résultats des prospections sur la propriété 25 : CARANTILLY – La Folle pensée	92
Tableau 53 : Etat d'avancement de la propriété 25 : CARANTILLY – La Folle pensée	92
Tableau 54 : résultats des prospections sur la propriété 26 : MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie.....	94
Tableau 55 : Etat d'avancement de la propriété 26 : MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie.....	94
Tableau 56 : résultats des prospections sur la propriété 27 : MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie	96
Tableau 57 : Etat d'avancement de la propriété 27 : MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie	96
Tableau 58 : Résultats des prospections sur la propriété 28 : CARANTILLY – La Chevalerie.....	98
Tableau 59 : Etat d'avancement de la propriété 28 : CARANTILLY – La Chevalerie	98
Tableau 60 : Résultats des prospections sur la propriété 29 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit 1.....	100
Tableau 61 : Etat d'avancement de la propriété 29 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit 1.....	100
Tableau 62 : Résultats des prospections sur la propriété 30 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit 2.....	102
Tableau 63 : Etat d'avancement de la propriété 30 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit 2	102
Tableau 64 : Résultats des prospections sur la propriété 31 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Benoît 3.....	105
Tableau 65 : Etat d'avancement de la propriété 31 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Benoît 3.....	105
Tableau 66 : Résultats des prospections sur la propriété 32 : MARIGNY-LE-LOZON – La Forge 2.....	107
Tableau 67 : Etat d'avancement de la propriété 32 : MARIGNY-LE-LOZON – La Forge 2	107
Tableau 68 : Résultats de la visite de contrôle sur la propriété 33 : MARIGNY-LE-LOZON – Maison de la Forge	109
Tableau 69 : Etat d'avancement de la propriété 33 : MARIGNY-LE-LOZON – Maison de la Forge.....	109
Tableau 70 : Résultats de la visite de contrôle sur la propriété 34 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger5.....	113
Tableau 71 : Etat d'avancement de la propriété 34 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger5	113
Tableau 72 : Résultats des prospections sur la propriété 35 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger	118
Tableau 73 : Etat d'avancement de la propriété 35 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger.....	119
Tableau 74 : Résultats des prospections sur la propriété 36 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 4.....	121
Tableau 75 : Etat d'avancement de la propriété 36 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 4.....	121
Tableau 76 : Résultats des prospections sur la propriété 37 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 3.....	123
Tableau 77 : Etat d'avancement de la propriété 37 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 3	123
Tableau 78 : Résultats des prospections sur la propriété 38 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 2.....	125
Tableau 79 : Etat d'avancement de la propriété 38 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 2.....	125
Tableau 80 : Résultats des prospections sur la propriété 39 : QUIBOU – Hôtel Moulin	127
Tableau 81 : Etat d'avancement de la propriété 39 : QUIBOU – Hôtel Moulin	127
Tableau 82 : Résultats des prospections sur la propriété 40 : QUIBOU – Hôtel Moulin 2.....	129
Tableau 83 : Etat d'avancement de la propriété 40 : QUIBOU – Hôtel Moulin 2.....	129
Tableau 84 : Résultats des prospections sur la propriété 41 : QUIBOU – Hôtel Moulin 1.....	131
Tableau 85 : Etat d'avancement de la propriété 41 : QUIBOU – Hôtel Moulin 1	131

Tableau 86 : Synthèse des observations sur la propriété AH182 : CAMBERNON – Le Village Burnel	134
Tableau 87 : Etat d'avancement de la propriété AH182 : CAMBERNON – Le Village Burnel	134
Tableau 88 : Synthèse des observations sur la propriété AH176 : CAMBERNON – Le Village Burnel 2	136
Tableau 89 : Etat d'avancement de la propriété AH176 : CAMBERNON – Le Village Burnel 2	136
Tableau 90 : Synthèse des observations sur les propriétés AH251 et AH79-252 : CAMBERNON – La Bretonnière 2 1/2	139
Tableau 91 : Synthèse des observations sur les propriétés AH251 et AH79-252 : CAMBERNON – La Bretonnière 2 2/2	140
Tableau 92 : Etat d'avancement de la propriétés AH251 et AH79-252 : Cambernon – La Bretonnière 2	140
Tableau 93 : Synthèse des observations sur la propriété AH3 : CAMPROND – Maison Hédouin	142
Tableau 94 : Etat d'avancement de la propriété AH3 : CAMPROND – Maison Hédouin	142
Tableau 95 : Synthèse des observations sur la propriété AA41 : SAVIGNY – Le Neufbourg 3	144
Tableau 96 : Etat d'avancement de la propriété AA41 : SAVIGNY – Le Neufbourg 3	145
Tableau 97 : Synthèse des observations sur les propriétés AA36 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 4	147
Tableau 98 : Etat d'avancement de la propriétés AA36 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 4	147
Tableau 99 : Résultats de la visite de contrôle sur la propriété AA37 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 4	149
Tableau 100 : Etat d'avancement de la propriété AA37 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 4	149
Tableau 101 : Synthèse des observations sur les propriétés AB318 et AB326 : CAMETOIRS – La Vieille Fosse 2 (1/2)	152
Tableau 102 : Synthèse des observations sur les propriétés AB318 et AB326 : CAMETOIRS – La Vieille Fosse 2 (2/2)	153
Tableau 103 : Etat d'avancement des propriétés AB318 et AB326 : CAMETOIRS – La Vieille Fosse 2	153
Tableau 104 : Synthèse des observations sur la propriété B227 : MARIGNY-LE-LOZON – bâtiment la Chênée	155
Tableau 105 : Etat d'avancement de la propriété B227 : MARIGNY-LE-LOZON – bâtiment la Chênée	155
Tableau 106 : Synthèse des observations sur la propriété B199 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 6	158
Tableau 107 : Etat d'avancement de la propriété B199 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 6	158
Tableau 108 : Synthèse des observations sur la propriété A391 : CARANTILLY – Le poteau 1	160
Tableau 109 : Etat d'avancement de la propriété A391 : CARANTILLY – Le poteau 1	160
Tableau 110 : Synthèse des observations sur la propriété A662 : Carantilly – Le poteau 2	162
Tableau 111 : Etat d'avancement de la propriété A662 : Carantilly – Le poteau 2	162
Tableau 112 : Synthèse des observations sur les propriétés AD142, AD143, AD144 et AD147 : Camprond – Le hameau Guesnay 2	164
Tableau 113 : Etat d'avancement des propriétés AD142, AD143, AD144 et AD147 : Camprond – Le hameau Guesnay 2	165
Tableau 114 : Synthèse des observations sur la propriété AD152 : Camprond – Le hameau Guesnay 3	168
Tableau 115 : Etat d'avancement de la propriété AD152 : Camprond – Le hameau Guesnay 3	169
Tableau 116 : Synthèse des observations sur la propriété C278-C405 : Marigny-le-Lozon – La Fosse	172
Tableau 117 : Etat d'avancement de la propriété C278-C405 : Marigny-le-Lozon – La Fosse	172
Tableau 118 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 1/7	175
Tableau 119 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 2/7	176
Tableau 120 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 3/7	177
Tableau 121 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 4/7	178
Tableau 122 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 5/7	179
Tableau 123 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 6/7	180
Tableau 124 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 7/7	181
Tableau 125 : Liste des bâtiments favorables aux chiroptères sur lesquels une écoute en sortie de gîte avant déconstruction est préconisée	184
Tableau 126 : Liste des bâtis à faible enjeux sur lesquels le maintien de la fermeture des accès est préconisé pour éviter l'installation potentielle d'espèces avant leur déconstruction	190

1. Contexte et objectifs de l'étude

CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le Conseil Département de la Manche a pour objectif la déconstruction de bâtis en bordure de l'axe départemental RD972. Les bâtis concernés par ce présent rapport sont situés sur les communes de **COURCY, CAMBERNON, CAMPROND, SAVIGNY, LE LORAY, CAMETOIRS, MARIGNY-LE-LOZON, CARANTILLY** et **QUIBOU**.

La carte en page suivante localise globalement ces bâtis.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Dans le cadre des déconstructions de bâtis portées par le Conseil Départemental de la Manche, 2 premiers diagnostics d'état des lieux ont été réalisés sur des bâtiments précédemment acquis par le Conseil Départemental de la Manche et destinés à la déconstruction.

Le premier état des lieux a été réalisé par le bureau d'études AEPE Gingko en 2020 sur les bâtis acquis à ce moment par le CD50. En 2021, Rainette a été missionné pour assurer la continuité de l'expertise de ces mêmes bâtis ainsi que l'état des lieux des maisons nouvellement acquises (depuis Juin 2022) par le Conseil Départemental jusqu'à leurs démolitions.

Les maisons nouvellement acquises sont visitées une première fois pour un état des lieux :

Cet état des lieux répond à plusieurs objectifs :

- Identifier la faune patrimoniale et protégée installée au sein des bâtiments et en évaluer le niveau d'enjeux ;
- Evaluer les impacts de destruction/dégagements des emprises du projet sur le cycle de vie des espèces protégées installées ;
- Proposer des mesures d'évitement et de réduction adaptées en faveur des espèces protégées concernées ;
- Conclure quant à la nécessité d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées.

En fonction des résultats, les bâtiments précédemment identifiés comme occupés par des espèces protégées ou présentant un habitat favorable à leur cycle de vie sont en suivi colonisation.

Ce suivi répond à plusieurs objectifs :

- Identifier la faune patrimoniale et protégée installée au sein des bâtiments et en actualiser le niveau d'enjeux attribué à chaque bâti au moment de l'état des lieux ;
- Evaluer les impacts de destruction/dégagement des emprises du projet sur le cycle de vie des espèces protégées installées ;
- Proposer des mesures d'évitement et de réduction adaptées en faveur des espèces protégées concernées ;
- Confirmer la nécessité d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées en amont de la déconstruction de chacun de ces bâtis.

Les bâtiments ayant révélé de faibles enjeux lors des états des lieux antérieurs font l'objet d'un passage de contrôle de l'absence d'espèces protégées dans les bâtis.

Ce contrôle avant déconstruction répond à plusieurs objectifs :

- Identifier la faune patrimoniale et protégée ayant potentiellement colonisé les bâtiments depuis la réalisation de l'état des lieux (juin 2022) et en réévaluer le niveau d'enjeux le cas échéant ;
- S'assurer de l'absence d'espèces protégées dans les bâtis avant leur déconstruction pour éviter le risque de destruction d'individus ;

- Conclure quant à la possibilité de déconstruction sans nécessité d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées.

BATIMENTS CONCERNES PAR L'ETUDE

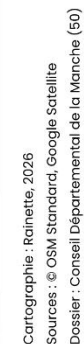
L'ensemble des bâtiments concernés par ces études et leur situation est indiqué dans le tableau suivant :

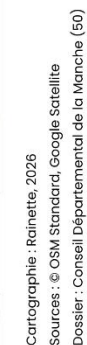
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Soumis à dérogation	
1	La Hastonnière	1	Maison principale + grange	A 808	Courcy	X (Gingko)	X	X	X		X	Dossier de dérogation 1
2	La Hastonnière	2.1	Maison	A 702	Courcy	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
2	La Hastonnière	2.2	Maison	A 747	Courcy	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
2	La Hastonnière	2.3	Grange	A 747	Courcy	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
2	La Hastonnière	2.4	Grange	A 702	Courcy	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
2	La Hastonnière	2.5	Petite grange / poulailler	A 747	Courcy	X	X			X		Déconstruit
3	Maison le Ridel	3	Maison	AI 087-088	Cambernon	X			X		X	Dossier de dérogation 1
4	Village Burnel	4.1	Maison	AH 181	Cambernon	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
4	Village Burnel	4.2	Maison	AH 179-180	Cambernon	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
4	Village Burnel	4.3	Hangar	AH 179-180	Cambernon					X		Déconstruit
5	La Chitelle 1	5	Maison principale	AH 164-091-090	Camprond	X (Gingko + Rainette)	X	X	X		X	Dossier de dérogation 1
6	La Chitelle 2	6	Maison	AH 090	Camprond	X						Déconstruit
7	La Maison Olive	7	Maison	AE 294	Camprond	X (Gingko)	X	X	X		X	Dossier de dérogation 1
8	Hôtel Maître Nicole	08.1	Maison	AE 349	Camprond	X (Gingko + Rainette)	X			X		Déconstruit
8	Hôtel Maître Nicole	08.2	Grange	AE 349	Camprond	X (Gingko + Rainette)	X	X	X		X	Dossier de dérogation 2
8	Hôtel Maître Nicole	08.3	Hangar	AE 349	Camprond	X (Gingko + Rainette)	X			X		Déconstruit
9	Village Guesnay	09.1	Maison	AB 002	Savigny	X	X			X		Déconstruit
9	Village Guesnay	09.2	Entrée/garage	AB 002	Savigny	X	X			X		Déconstruit
9	Village Guesnay	9.3	Grange	AB 002	Savigny	X	X	X	X		X	Dossier de dérogation 2
9	Village Guesnay	9.4	Grange	AB 002	Savigny	X	X	X	X		X	Dossier de dérogation 2
10	Village Guesnay	10	Maison	AD 149	Camprond	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
11	Le Gourbin	11.1	Maison	AA 025	Cametours	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
11	Le Gourbin	11.2	Maison	AA 025	Cametours	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
11	Le Gourbin	11.3	Cabanon	AA 024	Cametours	X	X			X		Déconstruit
11	Le Gourbin	11.4	Maison + Grange sud ouest	AA 024	Cametours	X	X		X (2)		X	Dossier de dérogation 1
11	Le Gourbin	11.5	Hangar sud-est	AA 024	Cametours	X	X			X (2)		Déconstruit
12	Le Gourbin 3	12	Maison	C 534	Le Lorey	X (Gingko)	X	X	X		X	Dossier de dérogation 1
13	Le Gourbin 2	13	Maison	C 533	Le Lorey	X (Gingko)	X	X	X		X	Dossier de dérogation 1

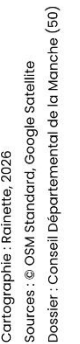
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Soumis à dérogation	
14	Le Gourbin 4	14	Maison	C 536	Le Lorey	X						A déconstruire
15	Le Neufbourg 1	15.1	Maison	B 233	Le Lorey	X (Gingko + Rainette)	X					A déconstruire
15	Le Neufbourg 1	15.2	Grange	B 234	Le Lorey	X (Gingko + Rainette)	X				X	Dossier de dérogation 1
15	Le Neufbourg 1	15.3	Abris en tôles attenants à la grange	B 235-232	Le Lorey	X (Gingko + Rainette)	X			X		Déconstruit
16	Le Neufbourg 3	16.1	Maison	AA 041	Cametours	X	X			X		Déconstruit
16	Le Neufbourg 3	16.2	Dépendance	AA 314	Cametours	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
17	Le Neufbourg 2	17	Grange	AA 040	Cametours	X (Gingko + Rainette)	X	X	X		X	Dossier de dérogation 1
18	Le Neufbourg 2	18	/	B 674	Le Lorey	X (Gingko)	X	X	X		X	Dossier de dérogation 1
19	Le Neufbourg 2	19	/	B 228	Le Lorey	X (Gingko)	X	X	X		X	Dossier de dérogation 1
20	Le Neufbourg 2	20	/	B 228	Le Lorey	X (Gingko)	X	X	X		X	Dossier de dérogation 1
21	Le Neufbourg 1	21	Maison + Grange	AA 316	Cametours	X (Gingko)	X	X	X		X	Dossier de dérogation 1
22	Le Clos Madelon	22.1	Maison	B 214	Le Lorey	X	X				X	Dossier de dérogation 1
22	Le Clos Madelon	22.2	Hangar	B 215	Le Lorey	X	X			X		Déconstruit
22	Le Clos Madelon	22.3	Poulailler/ étables	B 215	Le Lorey	X	X			X		Déconstruit
23	La Vieille fosse	23.1	Maison principale	AB 350	Cametours	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
23	La Vieille fosse	23.2	Atelier	AB 351	Cametours	X	X					A déconstruire
23	La Vieille fosse	23.3	Hangar	AB 351	Cametours	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
24	Hôtel Claudel	24.1	Maison principale	AB 090	Cametours	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
24	Hôtel Claudel	24.2	Grange	AB 090	Cametours	X	X				X	Dossier de dérogation 1
24	Hôtel Claudel	24.3	Hangar	AB 090	Cametours	X	X			X		Déconstruit
25	La Folle Pensée	25	Maison	A 985-986	Carantilly	X	X		X	X		Déconstruit
26	La Chevalerie	26	Dépendance	AH 001	Marigny-le-Lozon	X	X		X	X	X	Dossier de dérogation 1
27	La Chevalerie	27.1	Maison	AH 002-004	Marigny-le-Lozon	X	X					A déconstruire
27	La Chevalerie	27.2	Cabanon	AH 057	Marigny-le-Lozon	X	X					A déconstruire
28	La Chevalerie	28	Ancienne station	A 416	Carantilly	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1
29	La Chevalerie	29	Maison	AH 044	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit
30	Saint-Benoit	30.1	Maison	AH 045	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit
30	Saint-Benoit	30.2	Dépendance	AH 045	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit
30	Saint-Benoit	30.3	Dépendance	AH 045	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit
31	Saint-Benoit	31.1	Maison	AH 046	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit
31	Saint-Benoit	31.2	Grange	AH 046	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit
31	Saint-Benoit	31.3	Grange	AH 046	Marigny-le-Lozon	X	X		X		X	Dossier de dérogation 1

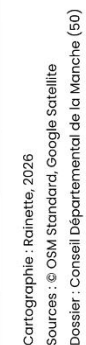
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
32	La Forge 2	32	Maison + dépendance	B 728	Marigny-le-Lozon	X				X (2)		Déconstruit
33	Maison de la Forge	33	Maison	B 729	Marigny-le-Lozon	X	X			X (2)		Déconstruit
34	Saint-Léger 5	34.1	Maison	B 212	Marigny-le-Lozon	X				X		Déconstruit
34	Saint-Léger 5	34.2	Cagibi	B 389	Marigny-le-Lozon	X				X		Déconstruit
35	Saint-Léger	35.1	Maison principale	B 211	Marigny-le-Lozon	X (Gingko + Rainette)	X	X				Dossier de dérogation 1
35	Saint-Léger	35.2	Garage	B 211	Marigny-le-Lozon	X (Gingko + Rainette)	X			X		Déconstruit
35	Saint-Léger	35.3	Grange/ Hangar	B 211	Marigny-le-Lozon	X (Gingko + Rainette)	X	X				Dossier de dérogation 1
36	Saint-Léger 4	36.1	Maison+ grange attenante	B 203	Marigny-le-Lozon	X			X			Dossier de dérogation 1
36	Saint-Léger 4	36.2	Dépendance	B 203	Marigny-le-Lozon	X				X		Déconstruit
37	Saint-Léger 3	37.1	Maison	B 815	Marigny-le-Lozon	X						Déconstruit
37	Saint-Léger 3	37.2	Extension + garage maison	B 815	Marigny-le-Lozon	X						Déconstruit
37	Saint-Léger 3	37.3	Hangar	B 815	Marigny-le-Lozon	X						Déconstruit
38	Saint-Léger 2	38.1	Maison	B 196	Marigny-le-Lozon	X						Déconstruit
38	Saint-Léger 2	38.2	Garage de la maison	B 196	Marigny-le-Lozon	X						Déconstruit
38	Saint-Léger 2	38.3	Grange	B 196	Marigny-le-Lozon	X		X				Dossier de dérogation 1
39	Hôtel Moulin	39	-	E 657	Quibou	X		X	X			Dossier de dérogation 1
40	Hôtel Moulin 2	40.1	Maison	E 559-350	Quibou	X		X	X			Dossier de dérogation 1
40	Hôtel Moulin 2	40.2	Hangar	E 348	Quibou	X		X		X		Déconstruit
41	Hôtel Moulin 1	41.1	Maison	E 351	Quibou	X	X					A déconstruire
41	Hôtel Moulin 1	41.2	Cagibi	E 351	Quibou		X					A déconstruire
41	Hôtel Moulin 1	41.3	Grange	E 351	Quibou	X	X		X			Dossier de dérogation 1
A391	Le poteau 1	A391.1	Maison	A391	Carantilly	X	X					A déconstruire
A391	Le poteau 1	A391.2	Dépendance	A391	Carantilly	X	X					A déconstruire
A662	Le poteau 2	A 662.1	Poulailler	A662	Carantilly	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
A662	Le poteau 2	A 662.2	Cabanon	A662	Carantilly	X	X					Déconstruit
A662	Le poteau 2	A 662.3	Maison	A662	Carantilly	X	X			X		A déconstruire
AA36	Le Neufbourg 4	AA36	Hangar	AA36	Cametours	X	X			X		Déconstruit
AA37	Le Neufbourg 4	AA37.1	Dépendance	AA37	Cametours	X (2)	X			X		Déconstruit
AA37	Le Neufbourg 4	AA37.2	Maison	AA37	Cametours	X (2)	X			X		Déconstruit
AA41	Le Neufbourg 3	AA41	Grange	AA 041	Savigny	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
AB318	La Vieille Fosse 2	AB318.1	Stabulation	AB318	Cametours	X	X			X		Déconstruit
AB318	La Vieille Fosse 2	AB318.2	Grange	AB318	Cametours	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
AB318	La Vieille Fosse 2	AB318.3	Grange	AB318	Cametours	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
AB318	La Vieille Fosse 2	AB318.4	Maison	AB318	Cametours	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
AB326	La Vieille Fosse 2	AB326	Stabulation	AB326	Cametours	X	X			X		Déconstruit
AH176	Le Village Burnel 2	AH176	Maison	AH176	Cambernon	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
AH182	Le Village Burnel	AH182	Grange	AH182	Cambernon	X	X			X		Déconstruit
AH251	Le Village Burnel	AH251.1	Garage	AH251	Cambernon	X	X			X		Déconstruit
AH251	Le Village Burnel	AH251.2	Dépendance	AH251	Cambernon	X	X			X		Déconstruit
AH3	Maison Hédouin	AH3	Maison	AH 3	Camprond	X	X			X		Déconstruit
AH79-252	Le Bretonnière 2	AH79-252	Maison	AH79-252	Cambernon	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
AH-251	Le Bretonnière 2	AH-251.1	Garage	AH-251	Cambernon	X	X			X		Déconstruit
AH-251	Le Bretonnière 2	AH-251.2	Dépendance	AH-251	Cambernon	X	X			X		Déconstruit
B199	Saint-Léger 6	B199.1	Maison	B199	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit
B199	Saint-Léger 6	B199.2	Dépendance	B199	Marigny-le-Lozon	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
B227	Bâtiment La Chênée	B227	Grange	B227	Marigny-le-Lozon	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
AD143	Le hameau Guesnay 2	AD143	Maison	AD144	Camprond	X	X					Dossier de dérogation 2
AD147	Le hameau Guesnay 2	AD147	Garage	AD144	Camprond	X	X					A déconstruire
AD142	Le hameau Guesnay 2	AD142	Dépendance	AD144	Camprond	X	X					A déconstruire
AD144	Le hameau Guesnay 2	AD144	Dépendance	AD144	Camprond	X	X					A déconstruire
C278	La Fosse	C278	Maison	C278-C405	Marigny-le-Lozon	X	X					Etat des lieux terminé, suivi à faire
C405	La Fosse	C405.1	Garage	C278-C405	Marigny-le-Lozon	X	X					A déconstruire
C405	La Fosse	C405.2	Dépendance	C278-C405	Marigny-le-Lozon	X	X					A déconstruire
AD152	Le hameau Guesnay 3	AD152.1	Dépendance	AD152	Camprond	X	X					Etat des lieux terminé, suivi à faire
AD152	Le hameau Guesnay 3	AD152.2	Garage/ Grange	AD152	Camprond	X	X					Etat des lieux terminé, suivi à faire
AD152	Le hameau Guesnay 3	AD152.3	Maison	AD152	Camprond	X	X					A déconstruire
AD152	Le hameau Guesnay 3	AD152.4	Grange	AD152	Camprond	X	X					Etat des lieux terminé, suivi à faire









2. Analyse des méthodes

2.1. Equipe missionnée

La direction et la coordination de l'étude ont été réalisées par **Maximilien RUYFFELAERE**, Gérant.

Les personnes ayant travaillé sur les investigations de terrain ainsi qu'à la rédaction de cette étude sont nommées ci-dessous :

Tableau 1 : Equipe missionnée sur le dossier

Cheffes de projet	Mathilde COSNARD Cassandra DUPONT Coralie FOUCHER
Chargés d'étude faune	Clément LEGEAY Juliette HEMBERT
Cartographe	Ensemble des personnes ayant travaillé sur le projet
Contrôle qualité	Camille VILLEDIEU

2.2. Méthodes pour l'expertise écologique

2.2.1. Analyse bibliographique du volet « Faune »

Les propriétés à vocation de déconstruction ont premièrement fait l'objet d'un état des lieux mené entre 2018 et 2020 par le bureau d'études AEPE Gingko sur les bâtis les plus anciennement acquis par le Conseil Départemental de la Manche. Au total, 13 propriétés ont pu être investiguées dans le cadre de ce premier état des lieux, présenté en annexe. Parmi ces propriétés, 3 ont été déconstruites avant 2021 car ne présentant pas d'espèces protégées ni d'habitats favorables à leur cycle de vie, il s'agit des propriétés La Bretonnière sur la commune de CAMBERNON, Le Gourbin 1 sur la commune de LE LOREY et Le Neufbourg 1 sur la commune de CAMTOURS.

Ces mêmes propriétés investiguées par AEPE Gingko, ainsi que des bâtis acquis par le Conseil Départemental de la Manche entre 2020 et 2021, ont été de nouveau investigués par le bureau d'études Rainette SAS, dont le rapport actualisé d'état des lieux est présenté en annexe. Cette actualisation de l'état des lieux concerne donc 85 bâtiments au total, répartis dans 41 propriétés.

Cet état des lieux a permis de conclure que sur les 85 bâtiments expertisés :

- **44 bâtiments pourront faire l'objet d'une déconstruction sans demande de dérogation** au titre des espèces protégées tout en répondant à des préconisations de mesures permettant de limiter le risque de destruction accidentelle d'individus ou d'habitats d'espèces protégées.
- **41 bâtiments devront faire l'objet d'un dossier de dérogation** avant leur déconstruction. Ce sont ces 41 bâtis qui **font l'objet du présent suivi de colonisation**.

Ces données antérieures seront donc prises en compte dans le cadre de ce suivi de colonisation des bâtis, et les enjeux attribués dans l'état des lieux de 2021 pour chacun des bâtis seront actualisés et ré-évalués.

2.2.2. Inventaire de la faune du bâti

Les inventaires sur les bâtiments consistent en la recherche d'individus et/ou d'éventuels indices de présence (guanos, crottes, plumes, pelotes, nids, etc.) d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de s'installer dans les zones de bâtis concernés par la déconstruction.

Les inventaires sont également appuyés par un état des lieux des capacités d'accueil des bâtiments par les espèces.

Sont ainsi pris en compte :

- Les accès disponibles pour la faune évalués selon la taille et la quantité ;
- Les éléments caractéristiques du bâti (isolants, températures, ventilation, matériaux, environnement extérieur, etc.).

L'inventaire prend en compte l'ensemble des espèces protégées susceptibles de fréquenter les bâtis concernés, avec une attention particulière portée sur les hirondelles, les rapaces nocturnes et les chiroptères, qui constituent les espèces protégées et patrimoniales susceptibles d'être les plus rencontrées lors des investigations du bâti car inféodées à ces milieux.

La fiche de terrain ci-après illustre la prise en compte des différents paramètres lors des inventaires.

2.2.2.1. Avifaune nicheuse

LES HIRONDELLES (HIRUNDINIDES)

L'inventaire consiste à repérer dans chaque des propriétés de potentiels nids d'hirondelles et de distinguer les nids anciens (non fonctionnels) et récents (fonctionnels et réutilisables), permettant d'évaluer l'importance des bâtis concernés pour sa reproduction et leurs enjeux.

LES RAPACES NOCTURNES (STRIGIFORMES)

L'inventaire des rapaces nocturnes consiste à repérer les indices de présence tels que les pelotes de réjection et restes de repas, les plumes, les restes de coquilles d'œufs, et les traces de fientes sous perchoirs. Les individus vus en période de nidification sont notés, de même que les individus sédentaires en période hivernale.

2.2.2.2. Chiroptères estivants et hivernants

En période estivale comme en période hivernale, les traces et tas de guanos repérés sont notés. Les crottes de chauves-souris dites « guanos » se distinguent des cottes de petits rongeurs par leur aspects poussiéreux et effrités lorsqu'on les écrase.

Les cavités, fissures et isolants sont minutieusement inspectés dans la mesure du possible à l'aide d'une lampe torche, d'un miroir télescopique rotatif et/ou d'un endoscope.

Dans certains cas, les indices de présence découverts peuvent laisser penser que des chiroptères sont présents dans un bâtiment sans qu'ils puissent être visibles directement par l'observateur (dissimulés dans l'isolation de la toiture par exemple). Aussi, en cas de suspicion, un comptage des individus en sortie de gîte, à l'aide de détecteurs d'ultrasons, a été réalisé. La sortie de gîte est alors effectuée au crépuscule au moment où les chiroptères sortent du bâtiment pour aller chasser.

PROSPECTION MAISON N°			
Commune		Parcelle	
Adresse		Contact	
		Tél	
Bâtiments		Entier	
		Partiel (rdc ; comble ; cave)	
		Autres	
Les accès pour la faune			
Quantité	Peu	Moyen	Beaucoup
Taille	Petit	Moyen	Grand
Remarques			

Hirondelles	
Présence individu	Quantité
Présence nid récent	Quantité
Présence nid ancien	Quantité
Non	
Remarques	

Rapaces nocturnes	
Présence individu	Quantité
Présence pelote	Quantité
Non	
Remarques	

Chiroptères	
Présence individu	Quantité
Présence guano	Quantité
Non	
Remarques	

Autres	
Présence individu	Quantité
Présence nids	Quantité
Non	
Remarques	

Enjeux potentiels			
Habitats favorables	Hirondelles	Oui	Non
	Rapaces nocturnes	Oui	Non
	Chiroptères	Oui	Non
	Avifaune nicheuse bâti	Oui	Non
	Autres	Oui	Non
Enjeux	Très faible		
	Faible		
	Moyen		
	Fort		
Très fort			

Figure 1 : Illustration de la fiche de terrain utilisée pour l'expertise écologique du bâti

2.3. Evaluation patrimoniale

2.3.1. Textes de référence pour la faune

2.3.1.1. Textes législatifs

Sont présentés ci-dessous les différents textes législatifs relatifs à la protection des espèces et des habitats, en vigueur au niveau européen, national et régional, et sur lesquels repose l'évaluation patrimoniale sont présentés ci-après.

Protection légale au niveau européen

- **Directive « Oiseaux »** (Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages),
- **Directive « Habitats-Faune-Flore »** du 21 mai 1992 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de la flore sauvage,
- **Convention de Berne** du 19 septembre 1979 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage.

Protection légale au niveau national

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des **oiseaux protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- Arrêté ministériel de 8 janvier 2021 fixant la liste des **Amphibiens et Reptiles protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection,
- Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des **insectes protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection,
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des **Mammifères terrestres protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.

2.3.1.2. Référentiels

Afin de connaître l'état des populations dans la région, en France et à l'échelle européenne, nous référons également aux différents ouvrages possédant des informations sur les répartitions et raretés.

Au niveau européen

- Liste rouge des **Oiseaux d'Europe** "European Red List of Birds" (IUCN, European Commission, BirdLife, 2021)
- Liste rouge des **Reptiles d'Europe** "European Red List of Reptiles" (IUCN, European Commission, SSC, 2009),
- Liste rouge des **Amphibiens d'Europe** "European Red List of Amphibians" (IUCN, European Commission, SSC, 2009)
- Liste rouge des **Papillons de jour d'Europe** "European Red List of Butterflies" (IUCN, European Commission, SSC, Butterfly Conservation Europe 2010)
- Liste rouge des **Orthoptères d'Europe** "European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crickets" (IUCN, European Commission, SSC, GSG, 2016)
- Liste rouge des **Odonates d'Europe** "European Red List of Dragonflies" (IUCN, European Commission, SSC, EIS, 2010)
- Statuts et distribution des **Mammifères d'Europe** "The Status and Distribution of European Mammals" (IUCN, SSC, 2007)

Au niveau national

- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "**Oiseaux de France métropolitaine**" (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016),
- Liste rouge des **oiseaux non nicheurs de France métropolitaine**, (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011),
- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "**Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine**" (UICN France, MNHN & SHF, 2015),
- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "**Papillons de jour de France métropolitaine**" (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014),
- Les **Orthoptères menacés en France** - Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004),
- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "**Mammifères de France métropolitaine**" (UICN France, MNHN, SFEPN & ONCFS, 2017),
- Les **papillons de jour** de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles (LAFRANCHIS T., Collection Parthénope, Editions Biotopie, 448 p, 2000),
- Les **chauves-souris** de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (ARTHUR L., LEMAIRE M., Collection Parthénope, Editions Biotopie, 544 p, 2009),
- Données issues de « http://www.libellules.org/fra/fra_index.php ».

Au niveau régional

- Liste rouge régionale des **Oiseaux de Normandie** (GONm, 2024) ;
- Liste rouge des **Amphibiens et Reptiles de Normandie** (2022) ;
- Liste rouge des **Odonates de Normandie** (2022) ;
- Liste rouge des **Rhopalocères et Zygènes de Normandie** (2022) ;
- Liste rouge des **Orthoptères, Mantres et Phasmes de Normandie** (2022) ;
- Liste rouge des **Mammifères de Normandie** validée par le CSRPN (2022) ;

2.3.2. Méthode d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux

L'enjeu écologique peut se définir comme l'intérêt particulier que présente une composante du milieu naturel (habitat, espèce), à une échelle donnée (site, région).

A l'heure actuelle, pour l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques, il n'existe aucune méthodologie standard validée par l'ensemble des acteurs référents en la matière. La méthode que nous proposons est **adaptée aux études réglementaires, et limite la part de subjectivité** par la prise en compte d'un certain nombre de **critères objectifs et de référence** (statuts de protection réglementaires, listes rouges UICN, etc.).

Les principaux critères utilisés sont listés dans le tableau ci-dessous (liste non exhaustive). Ils reposent à la fois sur l'appréciation de la **valeur « juridique »** (protection à différentes échelles) et de la **valeur « écologique »** de la composante étudiée.

Tableau 2 : Critère d'appréciation du niveau d'enjeu d'une composante du milieu naturel

Valeur juridique
Protection européenne (Directives "Oiseaux" et "Habitats/Faune/Flore", Convention de Berne)
Protection nationale ou régionale (totale, partielle, des spécimens et/ou des habitats d'espèces...)
Valeur écologique
D'un habitat ou d'un cortège :
Indigénat / naturalité / originalité
Degrés de rareté et de menace (listes rouges nationales et régionales)
Patrimonialité / déterminant ZNIEFF (strict ou selon critères)
Richesse et composition spécifique (habitat et/ou cortège d'espèces)
Etat de conservation (surface, présence d'espèces remarquables, effectifs)
Sensibilité (dynamique naturelle, restaurabilité, résilience) et fonctionnalité (connectivité)
D'une espèce :
Indigénat / naturalité
Degrés de rareté et de menace (listes rouges nationale et régionale)
Patrimonialité / endémisme / déterminant ZNIEFF (strict ou selon critères)
Etat de conservation (effectifs, conditions d'habitat)
Sensibilité (capacités d'adaptation et régénération)

N.B : L'identification et la hiérarchisation des enjeux dépendent directement des référentiels disponibles à l'échelle considérée (listes rouges régionales, atlas de répartition, etc.). L'absence de tels référentiels limite le nombre de critères d'appréciation, et donc la part d'objectivité de notre analyse.

Le croisement des différents critères permet d'attribuer un **niveau d'enjeu** à chacune des composantes étudiées. Ce niveau sera d'autant plus fort que l'intérêt écologique de cette dernière sera élevé. Ce niveau est illustré par une variation de la nuance de verts par bâtis : plus la nuance est foncée et plus l'enjeu est fort.

En fin de diagnostic, un **tableau de synthèse des enjeux** reprend l'ensemble des enjeux identifiés pour chaque bâti, et les met en lien avec les données collectées au niveau de la zone de projet.

Chaque habitat se voit alors attribuer un **niveau d'enjeu global** : on distinguera alors différents niveaux d'enjeux : **très faible, faible, moyen, assez fort, fort et très fort**.

Classiquement, l'enjeu du bâtiment reprend par défaut l'enjeu le plus fort identifié sur ce dernier. Notons toutefois que dans certains cas, la multiplication des enjeux sur une même zone peut aboutir à un enjeu supérieur (ex : un bâtiment ayant une grande capacité d'accueil d'espèces protégées différentes pourra se voir attribuer un enjeu fort). Cette appréciation reste soumise au dire d'expert (expérience du chargé d'étude, ressenti de terrain). Cette cotation est par conséquent basée en partie

sur un avis d'expert adapté au cas par cas. Ce jugement d'expert contient incontestablement une part de subjectivité mais reste toutefois la façon la plus pragmatique pour conclure efficacement quant au niveau à attribuer.

Il faut noter enfin que l'attribution d'un niveau d'enjeu à un bâtiment n'est pas forcément liée à la nécessité de mettre en place ou non une dérogation « espèce protégée ». Celle-ci dépendra avant tout de l'impact des travaux sur les espèces présentes.

Ces enjeux sont synthétisés sur une carte permettant de visualiser les secteurs les plus sensibles écologiquement.

2.4. La restitution

2.4.1. Le diagnostic et la bioévaluation

Dans un premier temps seront restitués les résultats des investigations. Ainsi, parmi l'ensemble des propriétés inspectées, chaque visite de propriété fera l'objet d'une note détaillée avec la localisation précise du/des bâtis et un tableau récapitulatif des données récoltées. Certaines illustrations photographiques appuieront les données récoltées.

A la suite du diagnostic écologique seront présentés dans un tableau récapitulatif des données récoltées et des enjeux évalués pour chacun des bâtis concernés par la présente étude.

Enfin, des préconisations de mesures d'évitement et de réduction en réponse aux enjeux mise en évidence seront proposés afin de pouvoir être mises en œuvre avant les travaux de déconstruction.

2.5. Evaluation des limites

2.5.1. Limites concernant les inventaires de terrain

2.5.1.1. Conditions et difficultés d'accès

Des limites de différentes natures ont pu être rencontrées lors des investigations de terrain. La première concerne l'accessibilité parfois difficile aux propriétés (problèmes de clefs, portes barricadées, combles non accessibles, etc.) limitant les prospections de terrain car certaines zones sont restées non accessibles. De plus, la nécessité de créer une source de dérangement dans le but de pénétrer dans une propriété ou un bâtiment peut faire fuir la faune, parfois de nature discrète, et limiter son observation. C'est notamment le cas des chiroptères ainsi que des rapaces nocturnes.

Enfin, une limite importante concernant les chiroptères, est que certaines espèces comme la Pipistrelle commune ou la Séroline commune peuvent passer totalement inaperçu dans un bâtiment. En effet, certains individus ou certaines colonies peuvent se trouver entre la toiture et l'isolation de celle-ci. Dans ce cas, seul un comptage en sortie de gîte à la tombée de la nuit ou juste avant le lever du jour peut permettre de détecter une éventuelle présence de chiroptères.

2.5.1.2. Occupation des bâtis

Par ailleurs, certains bâtis sont toujours habités lors des passages d'inventaires. L'occupation de certaines maisons peut limiter la colonisation des espèces protégées (le cas des hirondelles rustiques qui généralement privilégient des bâtis non habités), ou à contrario encourager certaines espèces à s'installer (comme par exemple les chauves-souris en hibernation dans des combles chauffés et isolés). Les propriétés encore occupées, une fois abandonnées, pourraient voir leur diagnostic changer à terme.

2.5.1.3. Influence des conditions météorologiques

Les conditions météorologiques ont également une forte influence chez certaines espèces, notamment chez les chiroptères en hibernation. Les variations de température pouvant limiter l'observation de certaines espèces ayant pu s'abriter dans d'autres gîtes au conditions plus clémentes, ou simplement s'enfoncer dans les interstices qu'il n'est parfois pas possible d'inspecter en totalité, passant ainsi inaperçues.

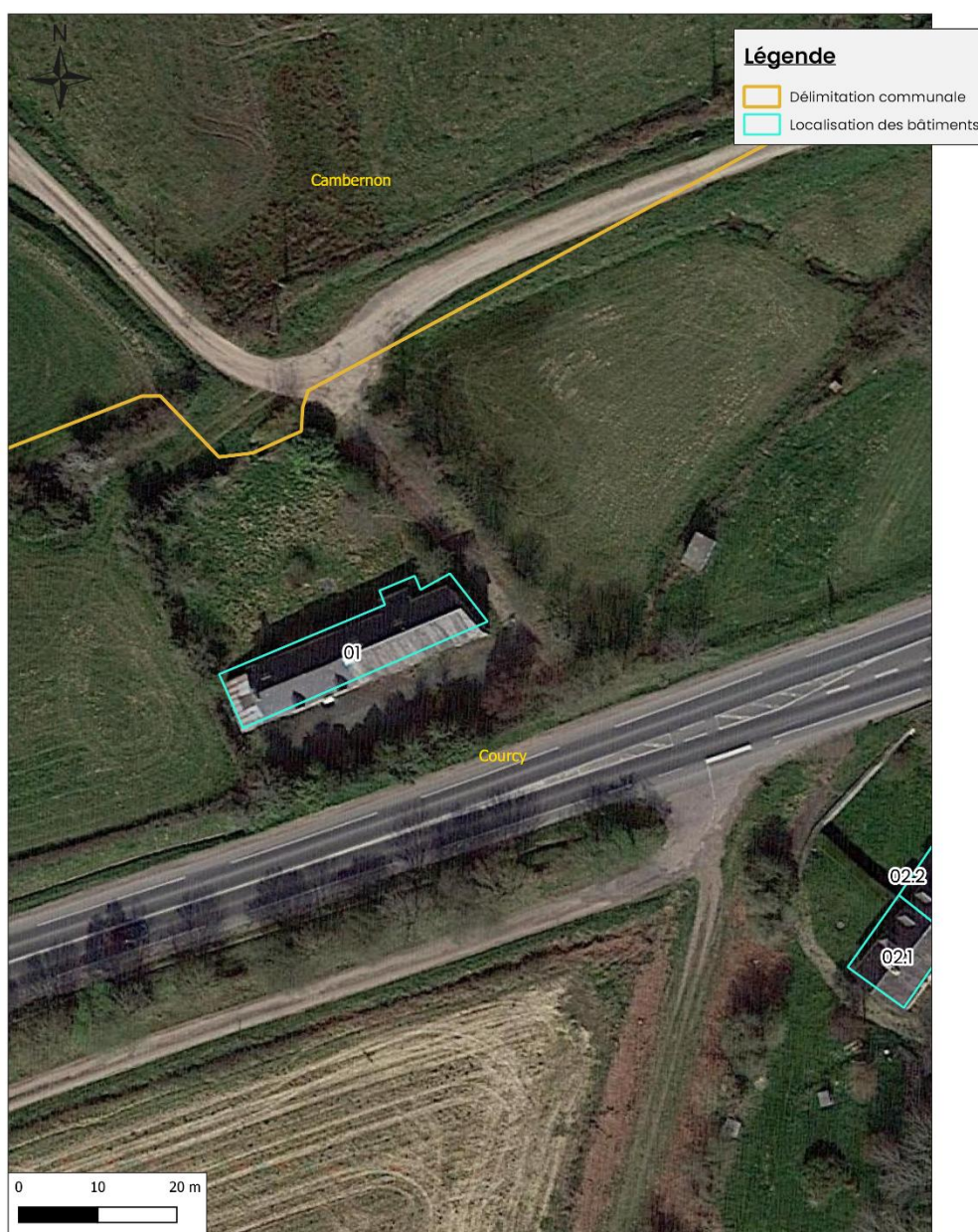
Dans le cas présent, aucune limite particulière n'a été rencontrée du point de vue faunistique en-dehors des limites inhérentes aux protocoles de recensement employés.

3. Présentation des résultats

3.1. Propriété 1 : Courcy – La Hastonnière

Carte 5 : Localisation de la propriété 1 : COURCY – La Hastonnière

Localisation des bâtis inventoriés
COURCY – La Hastonnière – Propriété 01



Ce bâtiment semble avoir été occupé par l'Hirondelle rustique en 2020 avec l'observation d'individus. Par la suite, aucune preuve de nidification récente n'a pu être trouvée.

L'Effraie de clochers semble cependant occuper ce bâtiment de façon permanente avec une observation d'indices de présence à chaque passage.

Enfin, les quelques crottes de chiroptères observés lors d'un passage laisse penser que ce bâtiment est occupé de façon très occasionnelle.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé.

Tableau 3 : Résultats des prospections sur la propriété 1 : COURCY – La Hastonnière

N°Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
1	Maison principale + grange	Gingko	30/06/2020	3 ou 4 individus	oui	Pelotes	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
1	Maison principale + grange	Rainette	06/01/2022	3 anciens nids	oui	1 adulte posé, > 50 pelotes récentes et fraîches, plumes d'oiseaux proies.	oui	un peu de guano éparse	oui	/	3	Etat des lieux
1	Maison principale + grange	Rainette	29/06/2022	3 anciens nids	oui	1 adulte posé, > 50 pelotes récentes et fraîches, plumes d'oiseaux proies.	oui	un peu de guano éparse	oui	/	3	Suivi colonisation
1	Maison principale + grange	Rainette	24/01/2023	3 anciens nids	oui	Pelotes	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation

Tableau 4 : Etat d'avancement de la propriété 1 : COURCY – La Hastonnière

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
1	La Hastonnière	1	Maison principale + grange	A 808	Courcy	X (Gingko)	X	X	X			Dossier de dérogation 1

3.2. Propriété 2 : Courcy – La Hastonnière

Carte 6 : Localisation de la propriété 2 : COURCY – La Hastonnière

Localisation des bâtis inventoriés
COURCY – La Hastonnière – Propriété 02



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

L'unique passage en période estivale réalisé sur ces bâtis ne permet pas d'évaluer l'évolution des espèces nicheuses. Seuls 3 nids d'Hirondelle rustique avaient été observés sur cette propriété. Les quelques crottes de chiroptères observées lors d'un seul passage laissent penser que ce bâtiment est occupé de façon très occasionnelle.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé.

Tableau 5 : Résultats des prospections sur la propriété 2 : COURCY – La Hastonnière 1/2

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
2.1+2.2	Maison	Rainette	02/07/2021	/	non	/	non	Guano sec (assez peu) dans la maison principale. Probablement des individus isolés fréquentant occasionnellement cette toiture en période estivale ou transitoire	oui	/	2	Etat des lieux
2.3+2.4	Grange	Rainette	02/07/2021	3 nids dans dépendance au RdC	oui	/	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
2.5	Petite grange / poulailler	Rainette	02/07/2021	/	non	/	non	/		/	3	Etat des lieux
2.1+2.2	Maison	Rainette	06/12/2021	/	non	/	non	Guano sec (assez peu) dans la maison principale. Probablement des individus isolés fréquentant occasionnellement cette toiture en période estivale ou transitoire	oui	/	2	Etat des lieux
2.3+2.4	Grange	Rainette	06/12/2021	3 nids dans dépendance au RdC	oui	/	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
2.5	Petite grange / poulailler	Rainette	06/12/2021	/	non	/	non	/		/	3	Etat des lieux

Tableau 6 : Résultats des prospections sur la propriété 2 : COURCY – La Hastonnière 2/2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
2.1+2.2	Maison	Rainette	24/01/2023	/	non	/	non	/	oui	/	1	Suivi colonisation
2.3+2.4	Grange	Rainette	24/01/2023	3 nids dans dépendance au RdC	oui	/	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation
2.5	Petite grange / poulailler	Rainette	07/03/2023	/	non	/	non	/		/	3	Contrôle avant démolition (Déconstruit entre Mars et Mai 2023)

Tableau 7 : Etat d'avancement de la propriété 2 : COURCY – La Hastonnière

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
2	La Hastonnière	2.1	Maison	A 702	Courcy	X	X		X			Dossier de dérogation 1
2	La Hastonnière	2.2	Maison	A 747	Courcy	X	X		X			Dossier de dérogation 1
2	La Hastonnière	2.3	Grange	A 747	Courcy	X	X		X			Dossier de dérogation 1
2	La Hastonnière	2.4	Grange	A 702	Courcy	X	X		X			Dossier de dérogation 1
2	La Hastonnière	2.5	Petite grange / poulailler	A 747	Courcy	X	X			X		Déconstruit

Sur cette propriété, il y a deux zones à intérêt écologique à préserver autour du bâtiment. Nous avons remarqué la présence d'un verger au sud-est (parcelle A10) ainsi qu'un massif avec des arbres de hauts jets (parcelle A11). Ces deux zones représentent des domaines vitaux non négligeables pour l'avifaune. Il est important que ces deux zones ne soient pas impactées par la déconstruction du bâtiment 2.5.

La carte en passage suivante localise ces secteurs.

Carte 7 : Localisation des secteurs à éviter lors de la déconstruction des bâtis – Courcy – La Hastonnière – Propriété 02

Localisation des secteurs à éviter lors de la déconstruction des bâtis

COURCY – La Hastonnière – Propriété 02



Cartographie : Rainette, 2023
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

3.3. Propriété 3 : Cambernon – Maison le Ridel

Carte 8 : Localisation de la propriété 3 : CAMBERNON – Maison le Ridel

Localisation des bâtis inventoriés

CAMBERNON – Maison le Ridel – Propriété 03



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

L'unique passage en période estivale réalisé sur ce bâti ne permet pas d'évaluer l'évolution des espèces nicheuses. Seuls des indices de présence d'Effraie des clochers avait été trouvés sur ce bâti.

Le passage hivernal de 2023 permet juste de constater que l'Effraie des clochers est toujours présente en période hivernale.

Tableau 8 : Résultats des prospections sur la propriété 3 : CAMBERNON – Maison le Ridel

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
3	Maison	Rainette	02/07/2021	/	non	Maison côté Est : pelotes (>30unités). Maison côté Ouest : fréquentée par les rapaces nocturnes	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
3	Maison	Rainette	24/01/2023	/	non	1 Effraie observée, pelotes	oui	/	non	/	3	Suivi colonisation

Tableau 9 : Etat d'avancement de la propriété 3 : CAMBERNON – Maison le Ridel

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
3	Maison le Ridel	3	Maison	AI 087-088	Cambernon	X			X			Dossier de dérogation 1

3.4. Propriété 4 : Cambernon – Village Burnel

Carte 9 : Localisation de la propriété 4 : CAMBERNON – Le Village Burnel

Localisation des bâtis inventoriés

CAMBERNON – Le Village Burnel – Propriété 04



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 – Bâtis à déconstruire (50)

L'unique passage en période estivale réalisé sur ces bâtis ne permet pas d'évaluer l'évolution des espèces nicheuses. Cette propriété a été fréquentée par l'Hirondelle rustique sans qu'aucun indice de présence récent n'ait été trouvé. La propriété est également fréquentée de manière occasionnelle par l'Effraie des clochers. Une sortie de gîte a montré que le bâtiment 4.1 était utilisé comme gîte estival par un individu isolé de Pipistrelle commune.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé.

Le bâtiment 4.3 est un hangar à bovin composé d'une base de murs en parpaings surmontée d'une structure métallique et de taules. Aucun indice de présence d'hirondelle ou de rapace nocturne n'y a été observé. Toutefois, des crottes de chiroptères ont été observées dans des trous des parpaings sans qu'aucun individu ne soit observé. Ces indices témoignent d'une utilisation occasionnelle du bâtiment par des chiroptères.

Notons également la présence d'une importante station d'une espèce végétale exotique envahissante : la Renouée du Japon tout autour des bâtiments. Il conviendra au maximum d'éviter les interventions au niveau de la végétation qui pourraient contribuer à la dispersion de l'espèce (bouturage, transport sur et hors site d'intervention). Un nettoyage des engins au sein du site est préconisé de façon à limiter l'export et la prolifération de cette espèce exotique envahissante sur les autres sites d'intervention.

Tableau 10 : Résultats des prospections sur la propriété 4 : CAMBERNON – Le Village Burnel

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
4.1	Maison	Rainette	06/12/2021	/	non	Fientes et rare pelotes de réjection	oui	Cadavre de chauve-souris indéterminé dans les combles	oui	/	2	Etat des lieux
4.2	Maison	Rainette	06/12/2021	3 nids anciens	oui	Plumes. Quelques rares pelotes de réjection	oui	Guano éparses	oui	/	3	Etat des lieux
4.3	Hangar	Rainette	06/12/2021	/	non	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
4.1	Maison	Rainette	02/06/2022	/	non	Fientes et rare pelotes de réjection	oui	Guano éparses.	oui	/	2	Etat des lieux
4.2	Maison	Rainette	02/06/2022	3 nids anciens	oui	Plumes. Quelques rares pelotes de réjection	oui	Quelques traces de guanos éparses	oui	/	3	Etat des lieux
4.3	Hangar	Rainette	06/12/2021	/	non	/	non	Quelques traces de guano dans les agglos des murs (fréquentation occasionnelle)	oui	/	3	Etat des lieux
4.1	Maison	Rainette	29/06/2022	/	non	Fientes et rare pelotes de réjection	oui	Sortie de gîte : sortie d'une Pipistrelle commune du bâtiment.	oui	/	2	Etat des lieux (sortie de gîte)
4.2	Maison	Rainette	29/06/2022	3 nids anciens	oui	Plumes. Quelques rares pelotes de réjection	oui	Quelques traces de guano	oui	/	3	Etat des lieux (sortie de gîte)
4.1	Maison	Rainette	24/01/2023	/	non	/	oui	Quelques traces de guano dans les combles	oui	Nid de choucas	1	Suivi colonisation
4.2	Maison	Rainette	24/01/2023	3 nids anciens	oui	Quelques rares pelotes de réjection	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation
4.3	Hangar	Rainette	28/03/2023	/	non	/	non	Quelques traces de guano dans les agglos des murs (fréquentation occasionnelle)		/	3	Contrôle avant démolition

Tableau 11 : Etat d'avancement de la propriété 4 : CAMBERNON – Le Village Burnel

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
4	Village Burnel	4.1	Maison	AH 181	Cambernon	X	X		X			Dossier de dérogation 1
4	Village Burnel	4.2	Maison	AH 179-180	Cambernon	X	X		X			Dossier de dérogation 1
4	Village Burnel	4.3	Hangar	AH 179-180	Cambernon					X		Déconstruit

3.5. Propriété 5 : Camprond – La Chitelle 1

Carte 10 : Localisation de la propriété 5 : CAMPROND – La Chitelle

Localisation des bâtis inventoriés
CAMPROND – La Chitelle 1 – Propriété 05



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 – Bâtis à déconstruire (50)

L'Hirondelle rustique présente en 2020 avec 3 nids observés mais qui n'ont pas été revus par la suite. L'amas de guano vieillissant observé dans la maison les années précédentes indique que ce bâtiment n'a pas été récemment fréquenté par les chiroptères.

En 2023, aucun nouvel indice frais n'a été observé.

Tableau 12 : Résultats des prospections sur la propriété 5 : CAMPROND – La Chitelle 1

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
5	Maison principale	Gingko	30/06/2020	3 nids dont 1 avec juvéniles	oui	/	non	guanos ?	oui	/	3	Etat des lieux
5	Maison principale	Rainette	06/12/2021	/	non	/	non	Guano au rez- de-chaussée : fréquentation occasionnelle ?	oui	/	1	Etat des lieux
5	Maison principale	Rainette	02/06/2022	/	non	/	non	Guano au rez- de-chaussée : fréquentation occasionnelle ?	oui	/	1	Suivi colonisation
5	Maison principale	Rainette	29/06/2022	/	/	/	/	/	oui	/	1	Suivi colonisation (sortie de gîte)
5	Maison principale	Rainette	24/01/2023	/	non	/	non	/	oui	/	3	Suivi colonisation

Tableau 13 : Etat d'avancement de la propriété 5 : CAMPROND – La Chitelle 1

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
5	La Chitelle 1	5	Maison principale	AH 164-091-090	Camprond	X (Gingko + Rainette)	X	X	X			Dossier de dérogation 1

3.6. Propriété 6 : Camprond – La Chitelle 2

Carte 11 : Localisation de la propriété 6 : CAMPROND – La Chitelle 2

Localisation des bâtis inventoriés

CAMPROND – La Chitelle 2 – Propriété 06



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Il est à noter que les 2 bâtis de la propriété 6, évalués comme étant à enjeu très faible dans le cadre de l'état des lieux de 2022 et prévus à la déconstruction sans demande de dossier de dérogation, ont été déconstruits le 11 mars 2022 sans visite préalable de contrôle de l'absence d'espèces protégées.

Tableau 14 : Résultats des prospections sur la propriété 6 : CAMPROND – La Chitelle 2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
6	Maison	Rainette	02/07/2021	/	non	/	non	/		/	3	Etat des lieux (Déconstruit en 2022 sans visite de contrôle de l'absence d'espèces protégées)

Tableau 15 : Etat d'avancement de la propriété 6 : CAMPROND – La Chitelle 2

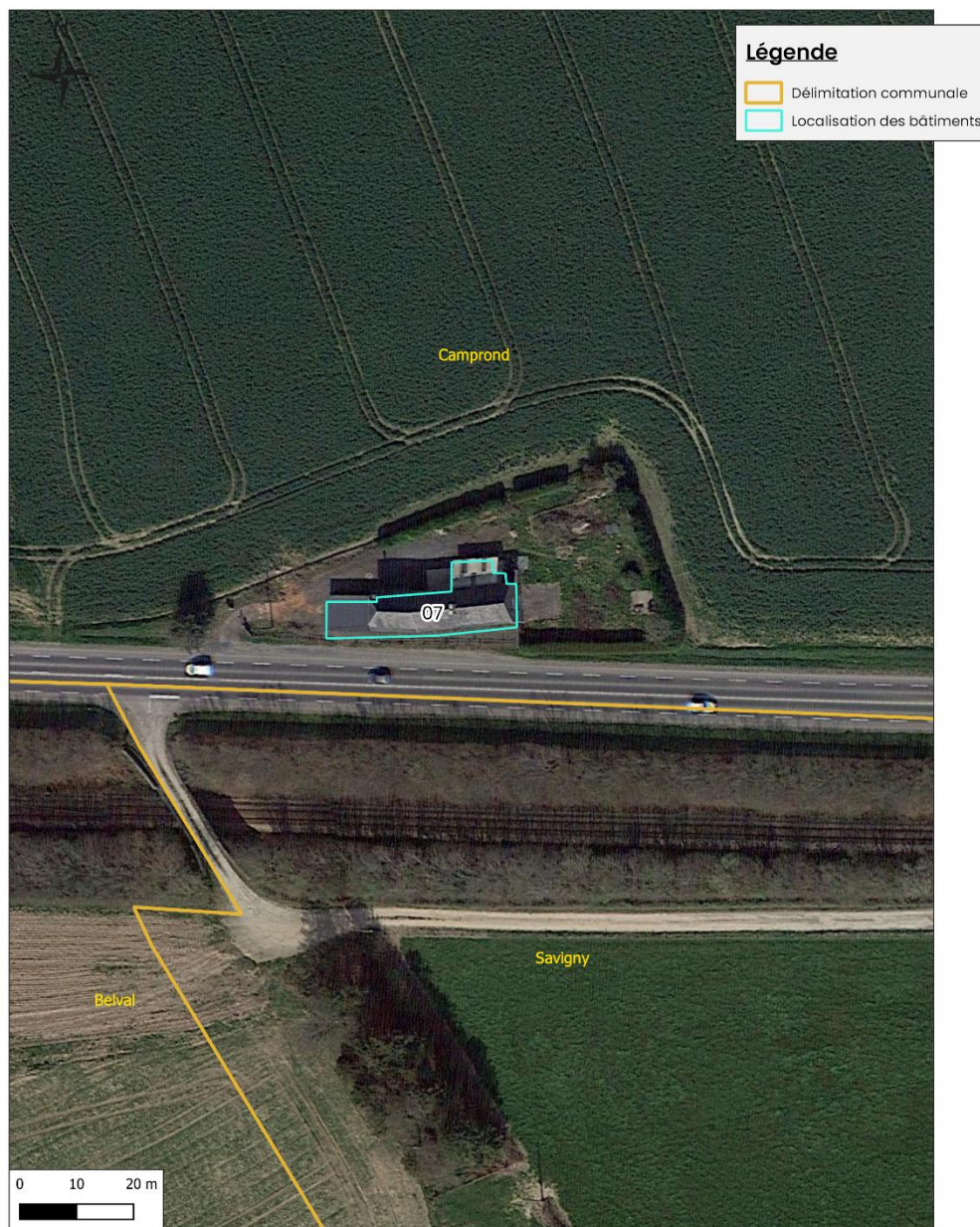
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
6	La Chitelle 2	6	Maison	AH 090	Camprond	X						Déconstruit

3.7. Propriété 7 : Camprond – La Maison Olive

Carte 12 : Localisation de la propriété 7 : CAMPROND – La Maison Olive

Localisation des bâtis inventoriés

CAMPROND – La Maison Olive – Propriété 07



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé. Les 3 nids d'Hirondelle en façade n'ont pas été revus en 2022. L'Oreillard roux observé en hibernation durant l'hiver 2021-2022, n'a pas été revu cette année. La maison semble donc être utilisée uniquement de façon occasionnelle par l'espèce.

Tableau 16 : Résultats des prospections sur la propriété 7 : CAMPROND – La Maison Olive

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
7	Maison	Gingko	30/06/2020	3 nids sur la façade	non	/	non	/	oui	/	3	Etat des lieux
7	Maison	Rainette	07/12/2021	/	non	/	non	un individu d'Oreillard roux en hibernation sous les combles	oui	/	3	Etat des lieux
7	Maison	Rainette	29/06/2022	/	non	/	non		oui	/	3	Suivi colonisation
7	Maison	Rainette	24/01/2023	/	non	/	non	/	oui	/	1	Suivi colonisation

Tableau 17 : Etat d'avancement de la propriété 7 : CAMPROND – La Maison Olive

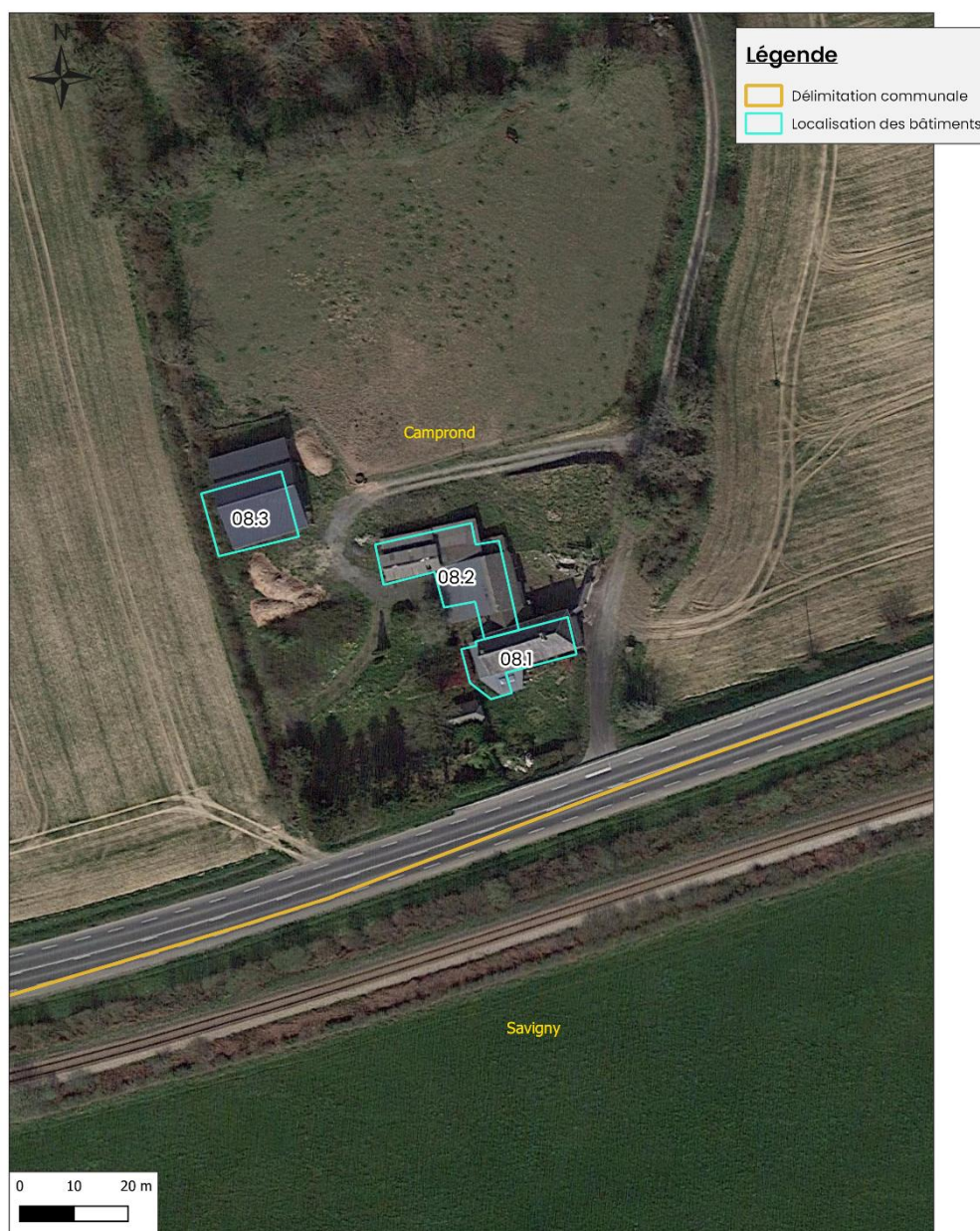
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
7	La Maison Olive	7	Maison	AE 294	Camprond	X (Gingko)	X	X	X			Dossier de dérogation 1

3.8. Propriété 8 : Camprond – Hôtel Maitre Nicole

Carte 13 : Localisation de la propriété 8 : CAMPROND – Hôtel Maitre Nicole

Localisation des bâtis inventoriés

CAMPROND – Hôtel Maitre Nicole – Propriété 08



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le bâtiment 8.1 est une maison d'habitation où aucun indice de présence d'espèce protégée n'a été découvert lors des passages d'état des lieux. Ce bâtiment a donc été déconstruit suite à une visite de contrôle en mars 2022.

Le bâtiment 8.2 est un hangar composé de deux niveaux et intégrant un garage. Il est occupé par l'Hirondelle rustique avec présence de 2 nids fonctionnels au maximum (non retrouvés en juin 2024) et de 1 nid non fonctionnel. La présence de la Chouette effraie a également été notée au niveau du bâtiment 8.2 avec la découverte d'une dizaine de pelotes de réjection. Enfin, du guano de chiroptère datant la saison passée a été observé à proximité de trous dans un parpaing sans qu'aucun individu ne soit présent lors de notre passage. Lors du passage de suivi réalisé en février 2024, nous avons remarqué qu'une partie de ce bâtiment avait été démontée (une partie de la toiture et des planchers), ainsi **l'habitat des espèces protégées précédemment observées a été fortement dégradé par cette intervention** (en particulier pour l'Effraie des clochers et les chiroptères).

Il est à noter que le bâtis 8.3 (hangar), évalué comme étant à enjeu faible dans le cadre de l'état des lieux de 2022 et prévu à la déconstruction sans demande de dossier de dérogation, a été déconstruit en 2022 sans visite préalable de contrôle de l'absence d'espèces protégées.

Tableau 18 : Résultats des prospections sur la propriété 08 Camprond – Hôtel Maître Nicole

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
08.2	Grange	Gingko	30/06/2020	/	non	/	oui	/	oui	/	1	Etat des lieux
08.2	Grange	Rainette	02/07/2021	/	non	/	oui	/	oui	Nids de Moineaux domestiques	2	Etat des lieux
08.2	Grange	Rainette	06/12/2021	/	non	/	oui	/	oui	/	2	Etat des lieux
08.2	Grange	Rainette	28/03/2022	2 nid fonctionnel et 1 nid non-fonctionnel	oui	10 pelotes	oui	20 crottes anciennes	oui	/	3	Contrôle avant démolition mais présence espèces protégées
08.2	Grange/ garage	Rainette	15/02/2024	1 nid fonctionnel et 1 nid non-fonctionnel	oui	Quelques pelotes anciennes, Habitat fortement dégradé suite au démontage d'une partie du bâtiment (tôles, plancher)	non	/	non	/	3	Suivi colonisation
08.2	Grange/ garage	Rainette	06/06/2024	1 nid non-fonctionnel	oui	Quelques pelotes anciennes, Habitat fortement dégradé suite au démontage d'une partie du bâtiment (tôles, plancher)	non	/	non	/	3	Suivi colonisation
08.2	Grange/ garage	Rainette	14/02/2025	1 nid non-fonctionnel	oui	Quelques pelotes récentes (reposoir nocturne), Habitat fortement dégradé suite au démontage d'une partie du bâtiment (tôles, plancher)	non	/	non	/	3	Suivi colonisation



Photo 1 : Bâtiment 8.2 et « porche » rattaché à gauche au 8.1

Tableau 19 : Etat d'avancement de la propriété 08 Camprond – Hôtel Maître Nicole

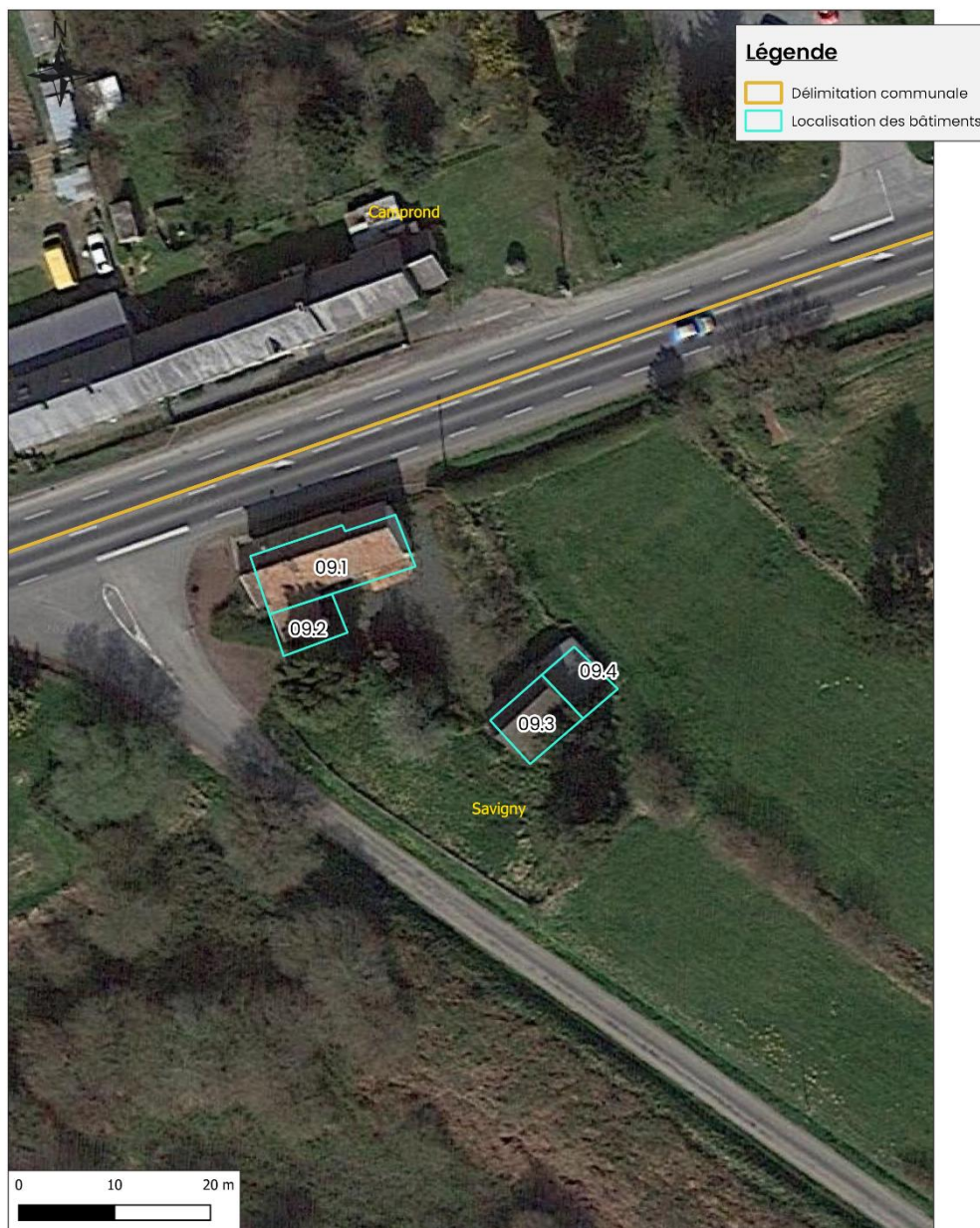
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
8	Hôtel Maître Nicole	08.1	Maison	AE 349	Camprond	X (Gingko + Rainette)	X			X		Déconstruit
8	Hôtel Maître Nicole	08.2	Grange	AE 349	Camprond	X (Gingko + Rainette)	X	X	X		X	Dossier de dérogation 2
8	Hôtel Maître Nicole	08.3	Hangar	AE 349	Camprond	X (Gingko + Rainette)	X			X		Déconstruit

3.9. Propriété 9 : Savigny – Village Guesnay

Carte 14 : Localisation de la propriété 9 : SAVIGNY – Village Guesnay

Localisation des bâtis inventoriés

SAVIGNY – Village Guesnay – Propriété 09



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 – Bâtis à déconstruire (50)

L'état des lieux du bâtiment 9.1 a montré une absence d'Hirondelles, rapaces nocturne et chiroptères, le bâtiment a donc été déconstruit après une visite de contrôle. Des Moineaux domestique étaient toutefois présents autour du bâtiment.

Le bâtiment 9.2, ne présentant pas non plus d'indices de présence des espèces recherchées, hormis un ancien nid de Troglodyte mignon, celui-ci a également été déconstruit après une visite de contrôle.

Ensuite, les bâtiments 9.3 et 9.4, qui ne forment qu'un seul et même bâtiment, ont présenté des indices de présence d'Hirondelle rustique. Un nid non-fonctionnel est réoccupé par un Troglodyte mignon qui a construit un nid dans celui-ci. De plus, dans les combles du bâtiment, des pelotes de réjection anciennes d'Effraie des clochers sont présentes laissant penser à une utilisation ancienne ou occasionnelle du bâtiment par l'espèce.

Tableau 20 : Résultats des prospections sur la propriété 09 : SAVIGNY – Village Guesnay

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
09.1	Maison	Rainette	02/07/2021	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
09.2	Entrée/g arage	Rainette	02/07/2021	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
09.3-9.4	Grange	Rainette	02/07/2021	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
09.1	Maison	Rainette	06/12/2021	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
09.2	Entrée/g arage	Rainette	06/12/2021	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
09.3-9.4	Grange	Rainette	06/12/2021	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
09.1	Maison	Rainette	05/04/2023	?	?	?	?	?	?	Nids de Moineaux domestique	3	Contrôle avant démolition (clé manquante pour visiter toute la maison)
09.2	Entrée/g arage	Rainette	05/04/2023	/	non	/	non	/	non	/	3	Contrôle avant démolition
09.3-9.4	Grange	Rainette	05/04/2023	1 nid fonctionnel + 1 nid non- fonctionnel	oui	10 pelotes	oui	/	oui	/	3	Contrôle avant démolition mais présence espèces protégées
09.1	Maison	Rainette	17/04/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Contrôle avant démolition (comptage sortie de gîte)
09.3-9.4	Grange	Rainette	15/02/2024	2 nid fonctionnel + 1 nid non- fonctionnel	oui	10 pelotes	oui	/	oui	Nid de Troglodyte	3	Suivi colonisation
09.3-9.4	Grange	Rainette	06/06/2024	2 nid fonctionnel + 1 nid non- fonctionnel	oui	10 pelotes	oui	/	oui	Nid de Troglodyte	3	Suivi colonisation
09.3-9.4	Grange	Rainette	14/02/2025	2 nid fonctionnel + 1 nid non- fonctionnel	oui	Quelques pelotes anciennes	oui	/	oui	Nid de Troglodyte	3	Suivi colonisation

Tableau 21 : Etat d'avancement de la propriété 09 : SAVIGNY – Village Guesnay

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
9	Village Guesnay	09.1	Maison	AB 002	Savigny	X	X			X		Déconstruit
9	Village Guesnay	09.2	Entrée/garage	AB 002	Savigny	X	X			X		Déconstruit
9	Village Guesnay	9.3	Grange	AB 002	Savigny	X	X	X	X		X	Dossier de dérogation 2
9	Village Guesnay	9.4	Grange	AB 002	Savigny	X	X	X	X		X	Dossier de dérogation 2



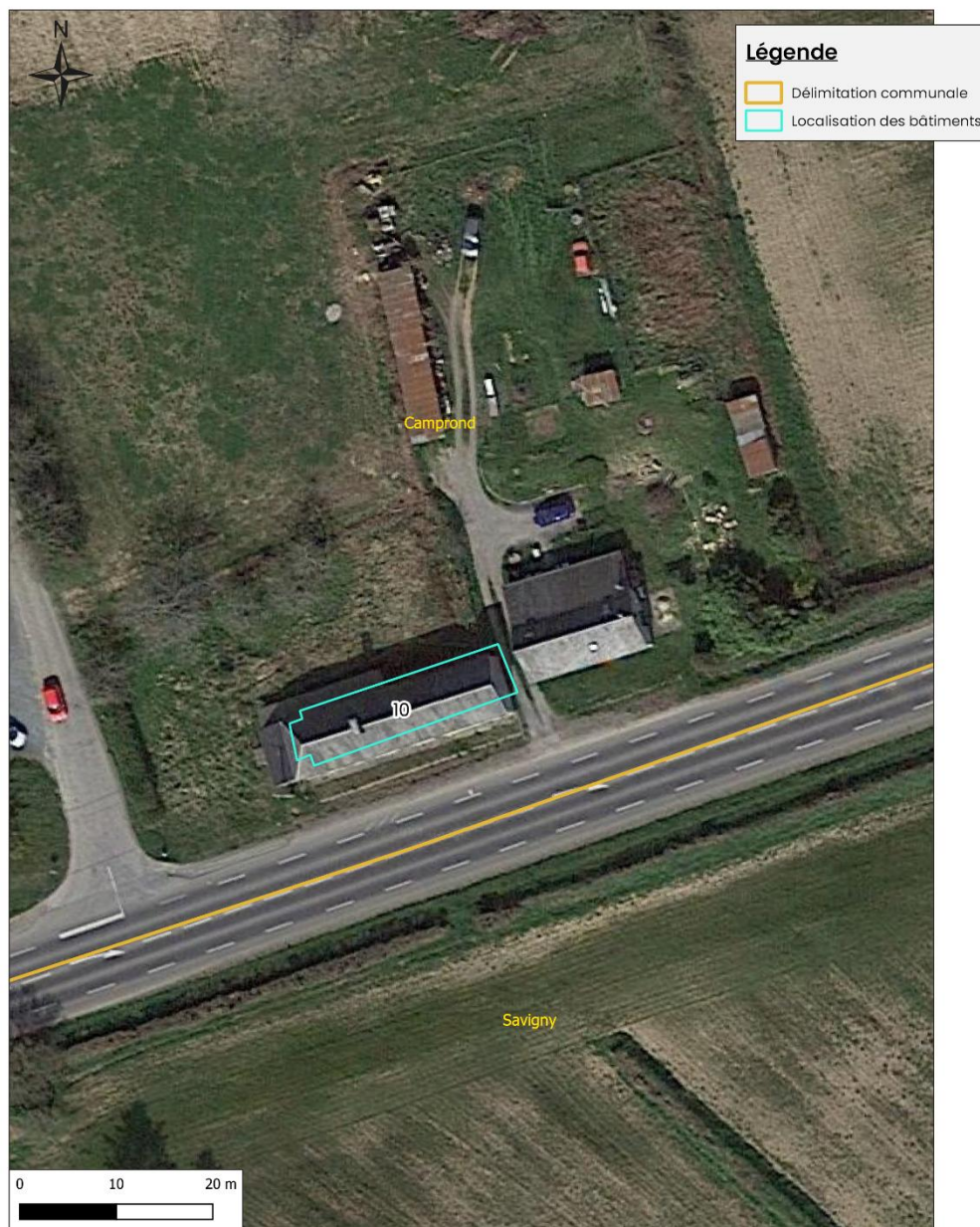
Photo 2 : Bâtiment 9.3-9.4

3.10. Propriété 10 : Camprond – Village Guesnay

Carte 15 : Localisation de la propriété 10 : CAMPROND – Village Guesnay

Localisation des bâtis inventoriés

CAMPROND – Village Guesnay – Propriété 10



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

L'unique passage en période estivale réalisé sur ce bâti ne permet pas d'évaluer l'évolution des espèces nicheuses. La présence de l'Effraie des clochers nicheuse est mentionnée dès 2022. Le passage hivernal de 2023 ne permet pas d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété.

Tableau 22 : Résultats des prospections sur la propriété 10 : CAMPROND – Village Guesnay

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
10	Maison	Rainette	06/01/2022	/	non	1 nid + pelotes (>40unités) + 2 individus adultes vus	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
10	Maison	Rainette	29/06/2022	/	non	1 nid + pelotes (>40unités) + 2 individus adultes vus	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
10	Maison	Rainette	23/01/2023	/	non	pelotes	oui	/	non	/	3	Suivi colonisation

Tableau 23 : Etat d'avancement de la propriété 10 : CAMPROND – Village Guesnay

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
10	Village Guesnay	10	Maison	AD 149	Camprond	X	X		X			Dossier de dérogation1



Photo 3 : Bâtiment 10

3.11. Propriété 11 : Cametours – Le Gourbin

Carte 16 : Localisation de la propriété 11 : CAMETOURS – Le Gourbin

Localisation des bâtis inventoriés
CAMETOURS – Le Gourbin – Propriété 11



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

L'unique passage en période estivale réalisé sur le bâti 11.1-11.2 ne permet pas d'évaluer l'évolution des espèces nicheuses. En 2022, la présence de l'Hirondelle rustique nicheuse est mentionnée avec quelques individus présents.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé.

Le bâtiment 11.3 est un petit atelier où seul un nid non-fonctionnel d'Hirondelle rustique a été découvert. Le nid est occupé par un ancien nid de Troglodyte mignon. Le comble est favorable aux chiroptères mais aucun individu n'y a été observé. Ce bâti a donc été déconstruit après une visite de contrôle.

Le bâtiment 11.4 abrite trois nids fonctionnels d'Hirondelles rustique au rez-de-chaussée. Ce bâtiment est accolé au bâtiment 11.5.

Le bâtiment 11.5 présentait uniquement un nid de Troglodyte mignon lors de l'état des lieux. Ce bâtiment a donc été déconstruit après une visite de contrôle. Ce bâtiment communiquait directement avec le bâtiment 11.4 qui comporte des nids d'Hirondelle rustique, c'est pourquoi une alerte a été émise afin que l'habitat du bâtiment 11.4 ne soit pas dégradé lors de la déconstruction du bâti 11.5.

Tableau 24 : Résultats des prospections sur la propriété 11 : CAMETOURS – Le Gourbin

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
11.1+11.2	Maison	Rainette	02/07/2021	2 individus vus	oui	/	non	/	non	/	2	Etat des lieux
11.3	Cabanon	Rainette	02/07/2021	1 nid ancien	oui	/	non	/	non	/	2	Etat des lieux
11.4	Maison + Grange sud ouest	Rainette	02/07/2021	4 individus vus 3 nids récents au RdC	oui	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
11.5	Hangar sud-est	Rainette	02/07/2021	/	oui	/	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
11.1+11.2	Maison	Rainette	07/12/2021		oui	/	non	/	non	/	2	Etat des lieux
11.3	Cabanon	Rainette	07/12/2021	1 nid ancien	oui	/	non	/	non	/	2	Etat des lieux
11.4	Maison + Grange sud ouest	Rainette	07/12/2021	3 nids récents au RdC	oui	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
11.5	Hangar sud-est	Rainette	07/12/2021	/	oui	/	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
11.1+11.2	Maison	Rainette	23/01/2023	/	oui	/	non	/	non	/	3	Suivi colonisation
11.4	Maison + Grange sud ouest	Rainette	23/01/2023	3 nids récents au RdC	oui	/	non	/	non	/	3	Suivi colonisation
11.3	Cabanon	Rainette	28/03/2023	1 nid ancien	oui	/	non	/	oui	/	3	Contrôle avant démolition (Déconstruit entre Mars et Mai 2023)
11.4	Maison + Grange sud ouest	Rainette	28/03/2023	3 nids récents au RdC + 1 très vieux nid	oui	/	non	/	non	/	3	Passage en même temps que 11.5
11.5	Atelier	Rainette	28/03/2023	/	oui	/	oui	/	non	Nid de Troglodyte	3	Contrôle avant démolition (à détruire à l'automne 2023 car présence d'hirondelle dans 11.4)
11.5	Atelier	Rainette	08/11/2023	/	oui	/	oui	/	non	Nid de Troglodyte	3	Contrôle avant démolition



Photo 4 : Bâtiment 11.3

Tableau 25 : Etat d'avancement de la propriété 11 : CAMETOIRS – Le Gourbin

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
11	Le Gourbin	11.1	Maison	AA 025	Cametours	X	X		X			Dossier de dérogation 1
11	Le Gourbin	11.2	Maison	AA 025	Cametours	X	X		X			Dossier de dérogation 1
11	Le Gourbin	11.3	Cabanon	AA 024	Cametours	X	X			X		Déconstruit
11	Le Gourbin	11.4	Maison + Grange sud ouest	AA 024	Cametours	X	X		X (2)			Dossier de dérogation 1
11	Le Gourbin	11.5	Hangar sud-est	AA 024	Cametours	X	X			X (2)		Déconstruit

3.12. Propriété 12 : Le Lorey – Le Gourbin 3

Carte 17 : Localisation de la propriété 13 : LE LOREY – Le Gourbin 3

Localisation des bâtis inventoriés
LE LOREY – Le Gourbin 3 – Propriété 12



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Cette propriété suivie depuis 2020 semble peu fréquentée par l'Hirondelle rustique, aucun indice de nidification récent n'a pu y être observé. En revanche, l'Effraie des clochers est bien présente avec la présence de pelotes et d'un individu. De plus, le passage hivernal de 2023 a permis de confirmer la présence de l'espèce à cette période.

Tableau 26 : Résultats des prospections sur la propriété 13 : LE LOREY – Le Gourbin 3

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
12	Maison	Gingko	30/06/2020	1 individu adulte	oui	Pelote	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
12	Maison	Rainette	06/01/2022	un nid très ancien	oui	plusieurs pelotes (>30 pelotes) de réjection + plume d'Effraie	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
12	Maison	Rainette	29/06/2022	un nid très ancien	oui	plusieurs pelotes (>30 pelotes) de réjection + plume d'Effraie	oui	/	non	/	3	Suivi colonisation
12	Maison	Rainette	23/01/2023	un nid très ancien	oui	une Effraie observée	oui	/	non	/	3	Suivi colonisation

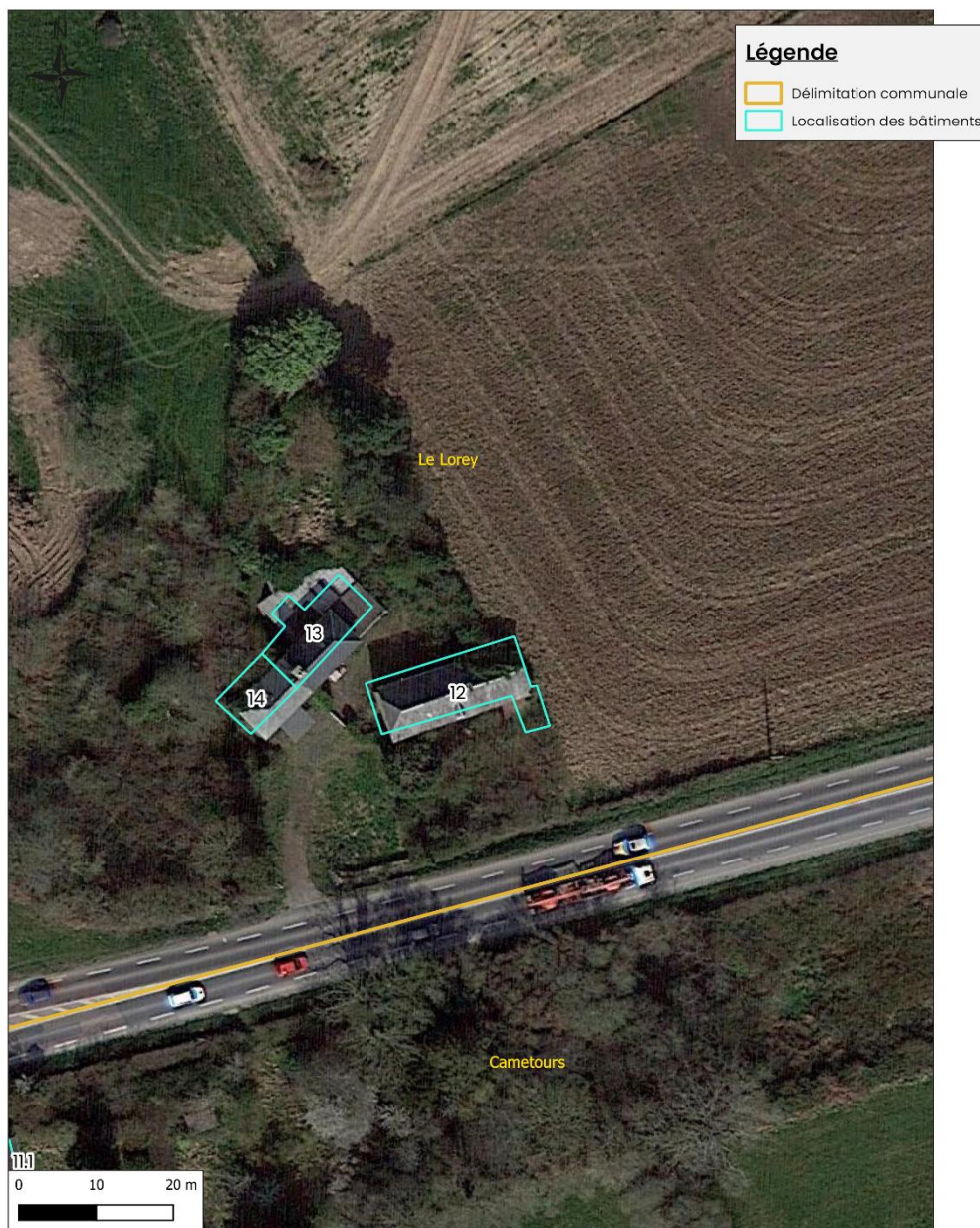
Tableau 27 : Etat d'avancement de la propriété 13 : LE LOREY – Le Gourbin 3

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
12	Le Gourbin 3	12	Maison	C 534	Le Lorey	X (Gingko)	X	X	X			Dossier de dérogation 1

3.13. Propriété 13 : Le Lorey – Le Gourbin 2

Carte 18 : Localisation de la propriété 13 : LE LOREY – Le Gourbin 2

Localisation des bâtis inventoriés
LE LOREY – Le Gourbin 2 – Propriété 13



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 – Bâtis à déconstruire (50)

Les passages estivaux de 2020 et 2022 ont permis de montrer la présence d'au moins un couple d'Hirondelle rustique sur cette propriété.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice n'a été observé.

Tableau 28 : Résultats des prospections sur la propriété 13 : LE LOREY – Le Gourbin 2

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
13	Maison	Gingko	30/06/2020	2 individus adultes	oui	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
13	Maison	Rainette	06/01/2022	1 nid récent	oui	/	non	/	oui	/	2	Etat des lieux
13	Maison	Rainette	29/06/2022	1 nid récent	oui	/	non	/	oui	/	2	Suivi colonisation
13	Maison	Rainette	23/01/2023	1 nid récent	oui	/	non	/	oui	/	2	Suivi colonisation

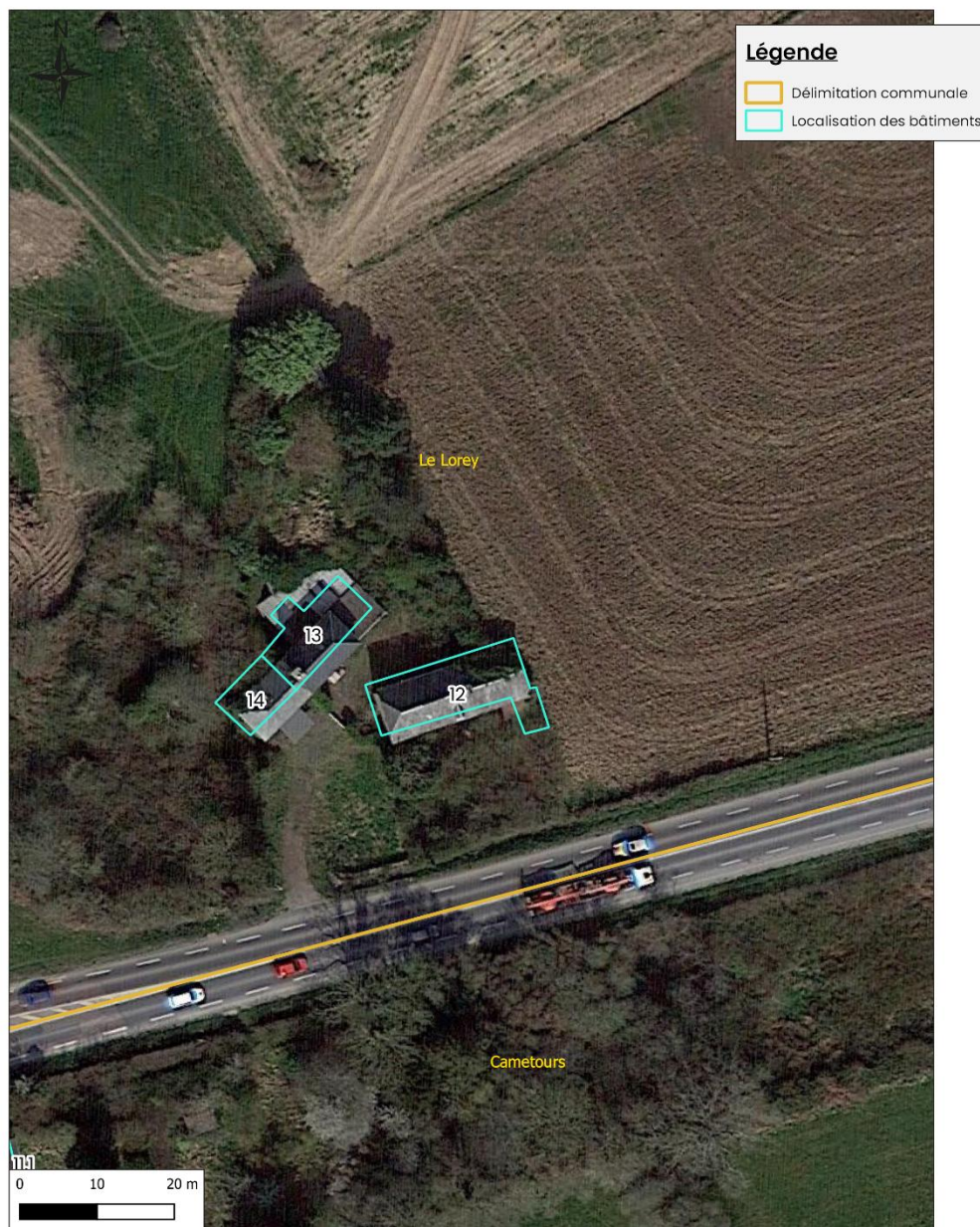
Tableau 29 : Etat d'avancement de la propriété 13 : LE LOREY – Le Gourbin 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
13	Le Gourbin 2	13	Maison	C 533	Le Lorey	X (Gingko)	X	X	X			Dossier de dérogation 1

3.14. Propriété 14 : Le Lorey – Le Gourbin 4

Carte 19 : Localisation de la propriété 14 : LE LOREY – Le Gourbin 4

Localisation des bâtis inventoriés
LE LOREY – Le Gourbin 4 – Propriété 14



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Seul un passage estival, réalisé en 2021, a été réalisé sur cette propriété. Seule la présence du Troglodyte mignon a pu y être détectée. L'enjeu de ce bâtiment était jugé très faible au vu des capacités d'accueil du bâtiment. Depuis ce passage, les portes et fenêtres de la maison ont été retirés laissant de grands accès pour la faune au sein de celle-ci.

Tableau 30 : Résultats des prospections sur la propriété 14 : Le Lorey – Le Gourbin 4

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
14	Maison	Rainette	02/07/2021	/	non	/	non	/	non	Nid de Troglodyte	3	Etat des lieux

Tableau 31 : Etat d'avancement de la propriété 14 : Le Lorey – Le Gourbin 4

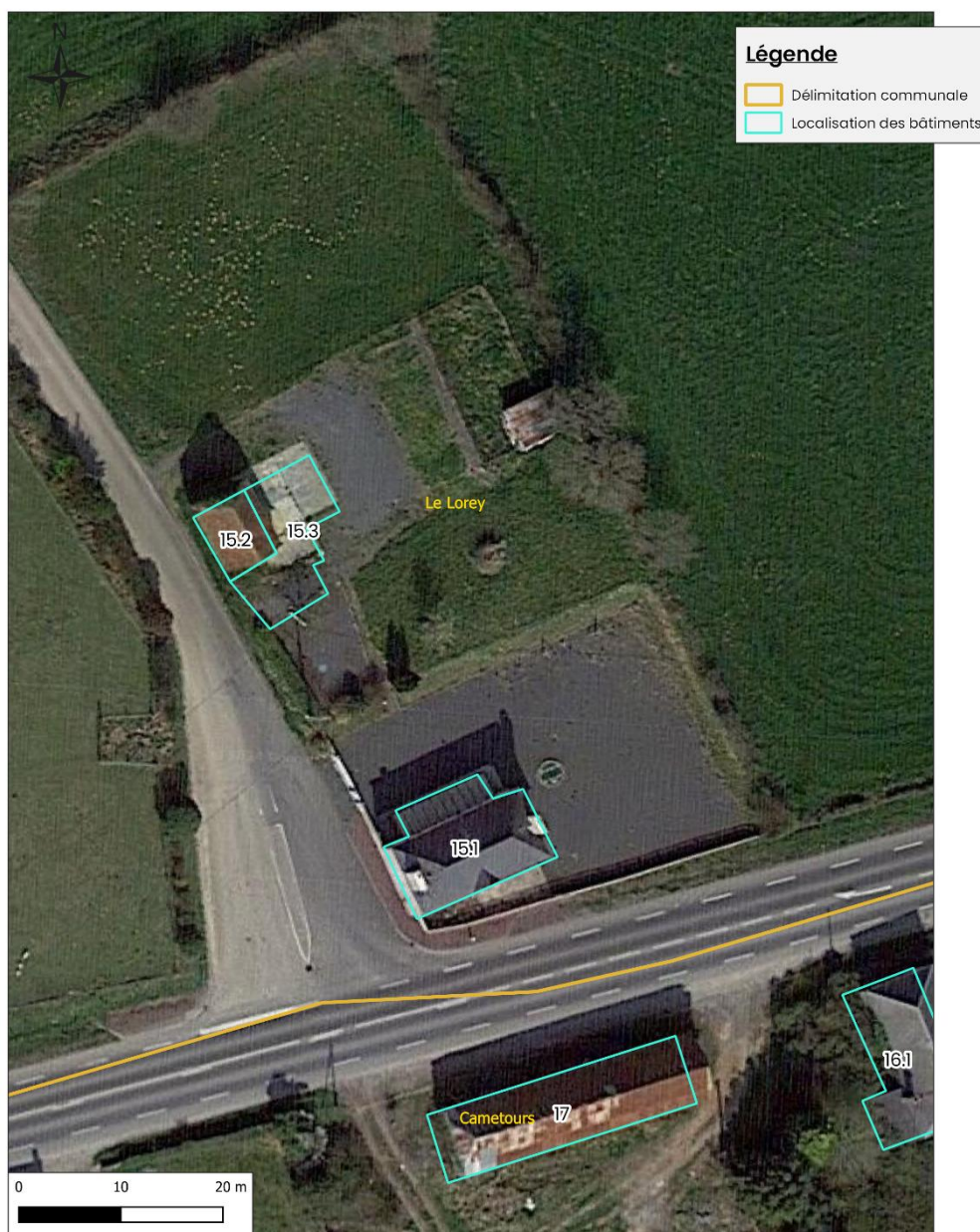
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
14	Le Gourbin 4	14	Maison	C 536	Le Lorey	X						A déconstruire

3.15. Propriété 15 : Le Lorey – Le Neufbourg 1

Carte 20 : Localisation de la propriété 15 : LE LOREY – Le Neufbourg 1

Localisation des bâtis inventoriés

LE LOREY – Le Neufbourg 1 – Propriété 15



Le bâti 15.1 n'a présenté aucune trace de présence d'espèces protégées lors de l'état des lieux. La déconstruction de ce bâti pourra donc être réalisée après une visite de contrôle.

Il est à noter qu'une partie de la grange n°15.3, évalué comme étant à enjeu faible dans le cadre de l'état des lieux de 2022 et prévu à la déconstruction sans demande de dossier de dérogation, a été récupéré par le propriétaire avant acquisition par le Conseil Départemental de la Manche en date du 18/01/2021. Aucune visite préalable de contrôle n'a donc pu être mise en place sur ce bâtiment. (cf. carte ci-dessus).

Concernant la grange 15.2, qui a été partiellement déconstruite, seule la partie ouest est encore présente. Ce bâtiment restant possède plusieurs indices de présence d'espèces à enjeux écologiques :

- La présence de plusieurs nids de Moineau domestique dans les creux du torchis ancien ainsi qu'au sommet de la toiture ont été inventoriés. Ceux-ci indiquent la présence de nidification de l'espèce au sein du bâti.
- La présence de fientes et de pelotes de rejection récentes d'Effraie des Clochers, nous indique que la charpente de la grange est utilisée par l'espèce comme reposoir. Cependant, à la suite de la déconstruction partielle du bâtiment, l'intérieur de la partie restante semble trop exposé aux aléas des conditions climatiques pour qu'un rapace nocturne y nidifie.

L'enjeu de la partie restante de la grange est jugé moyen, de par la présence de traces de nidification d'une espèce à enjeu écologique.



Photo 5 : Fientes et pelotes de réjection d'Effraie des clochers utilisant la charpente comme reposoir

Tableau 32 : Résultats des prospections sur la propriété 15 : LE LOREY – Le Neufbourg 1

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
15.1+15.2+15.3	Maison + grange	Gingko	01/07/2020	1 nid	oui	/	non	/	oui	/	3	Etat des lieux
15.1+15.2+15.3	Maison + grange	Rainette	02/07/2021	/	non	/	non	/	non	Nids de Moineau domestique dans la grange	3	Etat des lieux
15.1+15.2+15.3	Maison + grange	Rainette	07/12/2021	/	non	/	non	/	non	Nids de Moineau domestique dans la grange	3	Etat des lieux
15.3	Abris en tôles attenants à la grange	/	18/01/2022	/	/	/	/	/	/	/	/	Déconstruit en 2022 sans visite de contrôle de l'absence d'espèces protégées
15.2	Grange	Rainette	07/03/2023	/	oui	3 pelotes récentes	oui	/	non	Nids de Moineau domestique	3	Contrôle avant démolition (mais non démolie car présence espèce protégée)

Tableau 33 : Etat d'avancement de la propriété 15 : LE LOREY – Le Neufbourg 1

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
15	Le Neufbourg 1	15.1	Maison	B 233	Le Lorey	X (Gingko + Rainette)	X					A déconstruire
15	Le Neufbourg 1	15.2	Grange	B 234	Le Lorey	X (Gingko + Rainette)	X				X	Dossier de dérogation 1
15	Le Neufbourg 1	15.3	Abris en tôles attenants à la grange	B 235-232	Le Lorey	X (Gingko + Rainette)	X			X		Déconstruit

3.16. Propriété 16 : Cametours – Le Neufbourg 3

Carte 21 : Localisation de la propriété 16 : CAMETOURS – Le Neufbourg 3

Localisation des bâtis inventoriés

CAMETOURS – Le Neufbourg 3 – Propriété 16



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le bâtiment 16.1 ne présentant pas d'indices de présence d'espèces protégées lors de l'état des lieux. Ce bâtiment a donc été déconstruit après une visite de contrôle.

Le bâtiment 16.2 présentait quant à lui des indices de présence d'Hirondelle rustique avec au moins deux nids fonctionnels observés. De plus, des traces de nidification de l'Effraie des clochers ont également été découverts. L'unique passage en période estival réalisé sur ce bâti ne permet pas d'évaluer l'évolution des espèces nicheuses.

Le passage hivernal de 2023 a permis de découvrir quelques nids d'Hirondelle rustique supplémentaires. Tous les nids semblants anciens il est possible que l'espèce ait déserté la propriété. Seul un passage en période estivale permettrait de confirmer cette hypothèse. Il semble en être de même pour l'Effraie des clochers.

Tableau 34 : Résultats des prospections sur la propriété 16 : CAMETOURS – Le Neufbourg 3

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
16.1	Maison	Rainette	02/07/2021	/	non	/	oui	/	oui	/	1	Etat des lieux
16.2	Dépendance	Rainette	02/07/2021	2 nids récents	oui	Pelotes (>10unités). une coquille d'œuf cassée d'Effraie des clochers	oui	/	oui	/	3	Etat des lieux
16.1	Maison	Rainette	07/12/2021	/	non	/	oui	/	oui	/	1	Etat des lieux
16.2	Dépendance	Rainette	07/12/2021	2 nids récents	oui	Pelotes (>10unités). une coquille d'œuf cassée d'Effraie des clochers	oui	/	oui	/	3	Etat des lieux
16.2	Dépendance	Rainette	23/01/2023	5 nids anciens	oui	Quelques pelotes anciennes	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation
16.1	Maison	Rainette	28/03/2023	/	non	/	non	/	oui	/	1	Contrôle avant démolition

Tableau 35 : Etat d'avancement de la propriété 1 : COURCY – La Hastonnière

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
16	Le Neufbourg 3	16.1	Maison	AA 041	Cametours	X	X			X		Déconstruit
16	Le Neufbourg 3	16.2	Dépendance	AA 314	Cametours	X	X		X			Dossier de dérogation 1

3.17. Propriété 17 : Cametours – Le Neufbourg 2

Carte 22 : Localisation de la propriété 17 : CAMETOURS – Le Neufbourg 2

Localisation des bâtis inventoriés

CAMETOURS – Le Neufbourg 2 – Propriété 17



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Les passages estivaux de 2020 et 2021 montrent la présence d'un couple d'Hirondelle rustique. Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Seul un nid supplémentaire d'Hirondelle rustique a été découvert.

En juin 2023, après qu'un incendie se soit déclaré dans le bâtiment, un passage de suivi supplémentaire a montré la présence de 2 individus d'Hirondelle rustique et d'un nid fonctionnel ainsi que d'un nid non-fonctionnel. L'enjeu du bâtiment reste inchangé suite à cet incident spatialement assez contenu.



Photo 6 : Photographies de la partie d'habitation du bâtiment 17 ayant fait l'objet d'un début d'incendie au début 2023 @ Mickaël Lebéhot, 2023

Tableau 36 : Résultats des prospections sur la propriété 17 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
17	Grange	Gingko	30/06/2020	1 nid avec juvénile	oui	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
17	Grange	Rainette	02/07/2021	1 nid récent occupé	oui	Pelotes (>15unités)	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
17	Grange	Rainette	02/12/2021	1 nid récent	oui	Pelotes (>15unités)	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
17	Grange	Rainette	23/01/2023	2 nids anciens	oui	Quelques pelotes anciennes	oui	/	non	/	3	Suivi colonisation
17	Grange	Rainette	28/06/2023	2 individu + 1 nid fonctionnel + 1 nid non- fonctionnel	oui	/	oui	/	non	Nid de Troglydote + Berg. grise possible + Nid de Moineau domestique	3	Suivi colonisation

Tableau 37 : Etat d'avancement de la propriété 17 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
17	Le Neufbourg 2	17	Grange	AA 040	Cametours	X (Gingko + Rainette)	X	X	X			Dossier de dérogation 1

3.18. Propriété 18 : Le Lorey – Le Neufbourg 2

Carte 23 : Localisation de la propriété 18 : LE LOREY – Le Neufbourg 2

Localisation des bâtis inventoriés

LE LOREY – Le Neufbourg 2 – Propriété 18



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le passage de 2020 de Gingko regroupe sans distinction les bâtiments 18, 19 et 20. Les chiffres annoncés lors de ce passage sont donc à prendre avec précaution. Toutefois, le passage estival de 2020 avait mis en évidence la présence de deux nids occupés par l'Hirondelle rustique sur 15 nids découverts. En 2022, seuls des nids non occupés ont été observés dont quelques nids supplémentaires par rapport à 2020 pour un total de 21 nids. Il est possible que ce site anciennement bien occupé par l'espèce ait été peu à peu déserté. L'Effraie des clochers semble quant à elle toujours présente.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé.

Tableau 38 : Résultats des prospections sur la propriété 18 : LE LOREY – Le Neufbourg 2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
18	/	Gingko	30/06/2020	15 nids dont 2 avec juvéniles	oui	1 Effraie des clochers	oui	/	oui	/	3	Etat des lieux
18	/	Rainette	06/01/2022	21 nids anciens	oui	30 pelotes	oui	/	oui	/	3	Etat des lieux
18	/	Rainette	29/06/2022	21 nids anciens	oui	30 pelotes	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation
18	/	Rainette	23/01/2023	21 nids anciens	oui	pelotes	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation

Tableau 39 : Etat d'avancement de la propriété 18 : LE LOREY – Le Neufbourg 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
18	Le Neufbourg 2	18	/	B 674	Le Lorey	X (Gingko)	X	X	X			Dossier de dérogation 1

3.19. Propriété 19 : Le Lorey – Le Neufbourg 2

Carte 24 : Localisation de la propriété 19 : LE LOREY – Le Neufbourg 2

Localisation des bâtis inventoriés

LE LOREY – Le Neufbourg 2 – Propriété 19



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le passage de 2020 de Gingko regroupe sans distinction les bâtiments 18, 19 et 20. Les chiffres annoncés sont donc à prendre avec précaution. Les 15 nids d'Hirondelle rustique et la présence de l'Effraie des clochers annoncés concernent vraisemblablement plutôt le bâtiment n°18. Sur le bâti n°19, seuls 2 nids anciens ont été découverts en 2022.

Le passage hivernal de 2023 a permis de découvrir un petit dortoir de deux Hibou moyen-duc dans le lierre du mur arrière de la maison.

Tableau 40 : Résultats des prospections sur la propriété 19 : LE LOREY – Le Neufbourg 2

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
19	/	Gingko	30/06/2020	15 nids dont 2 avec juvéniles	oui	1 Effraie des clochers	oui	/	oui	/	3	Etat des lieux
19	/	Rainette	08/12/2021	2 nids anciens	oui	/	non	/	oui	/	/	Etat des lieux
19	/	Rainette	29/06/2022	2 nids anciens	oui	/	non	/	oui	/	/	Suivi colonisation
19	/	Rainette	23/01/2023	2 nids anciens	oui	Dortoir de 2 Hiboux moyen-duc observés dans le lierre du mur arrière de la maison	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation

Tableau 41 : Etat d'avancement de la propriété 19 : LE LOREY – Le Neufbourg 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
19	Le Neufbourg 2	19	/	B 228	Le Lorey	X (Gingko)	X	X	X			Dossier de dérogation 1

3.20. Propriété 20 : Le Lorey – Le Neufbourg 2

Carte 25 : Localisation de la propriété 20 : LE LOREY – Le Neufbourg 2

Localisation des bâtis inventoriés

LE LOREY – Le Neufbourg 2 – Propriété 20



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 – Bâtis à déconstruire (50)

Le passage de 2020 de Ginko regroupe sans distinction les bâtiments 18, 19 et 20. Les chiffres annoncés sont donc à prendre avec précaution. Les 15 nids d'Hirondelle rustique annoncés concernent vraisemblablement plutôt le bâtiment n°18. En revanche, en 2022, des indices d'Effraie des clochers ont bien été découverts dans le bâtiment n°20.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé

Tableau 42 : Résultats des prospections sur la propriété 20 : LE LOREY – Le Neufbourg 2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
20	/	Ginko	30/06/2020	15 nids dont 2 avec juvéniles	oui	1 Effraie des clochers	oui	/	oui	/	3	Etat des lieux
20	/	Rainette	08/12/2021	/	non	Plume d'Effraie. Beaucoup de pelotes (~25pelotes) sous combles	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
20	/	Rainette	29/06/2021	/	non	Plume d'Effraie. Beaucoup de pelotes (~25pelotes) sous combles	oui	/	non	/	3	Suivi colonisation
20	/	Rainette	23/01/2023	/	non	pelotes	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation

Tableau 43 : Etat d'avancement de la propriété 20 : LE LOREY – Le Neufbourg 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
20	Le Neufbourg 2	20	/	B 228	Le Lorey	X (Ginko)	X	X	X			Dossier de dérogation 1

3.21. Propriété 21 : Cametours – Le Neufbourg 1

Carte 26 : Localisation de la propriété 21 : CAMETOURS – Le Neufbourg 1

Localisation des bâtis inventoriés

CAMETOURS – Le Neufbourg 1 – Propriété 21



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

En 2020, la présence de 20 nids d’Hirondelle rustique avait été mentionnée. En 2022, le même nombre de nids a été observé dont seulement 5 nids utilisés récemment. En 2022, contrairement à 2020 des indices de présence d’Effraie des clochers ont été découvert dans ce bâtiment.

Le passage hivernal de 2023 n’a pas permis d’apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n’a été observé.

Tableau 44 : Résultats des prospections sur la propriété 21 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 1

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
21	Maison + Grange	Gingko	29/06/2020	20 nids	oui	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
21	Maison + Grange	Rainette	08/12/2021	5 nids récents et 15 nids anciens	oui	Plusieurs pelotes (>15 pelotes) de réjection + plume d'Effraie	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
21	Maison + Grange	Rainette	29/06/2022	5 nids récents et 15 nids anciens	oui	Plusieurs pelotes (>15 pelotes) de réjection + plume d'Effraie	oui	/	non	/	3	Suivi colonisation
21	Maison + Grange	Rainette	23/01/2023	nombreux nids anciens	oui	pelotes	oui	/	non	/	3	Suivi colonisation

Tableau 45 : Etat d’avancement de la propriété 21 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 1

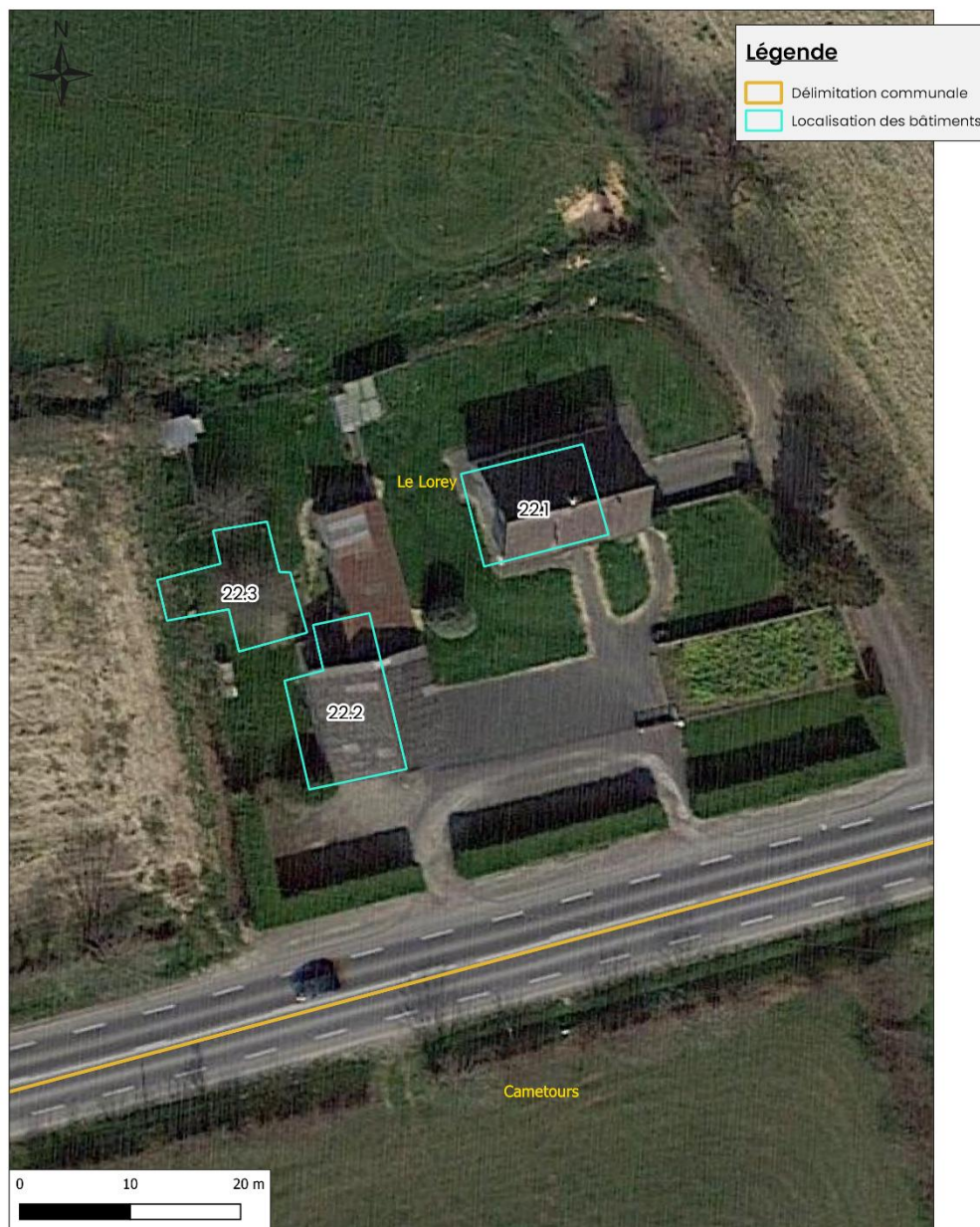
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
21	Le Neufbourg 1	21	Maison + Grange	AA 316	Cametours	X (Gingko)	X	X	X			Dossier de dérogation 1

3.22. Propriété 22 : Le Lorey – Le Clos Madelon

Carte 27 : Localisation de la propriété 22 : LE LOREY – Le Clos Madelon

Localisation des bâtis inventoriés

LE LOREY – Le Clos Madelon – Propriété 22



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

La maison 22.1 a fait l'objet d'un seul passage en période estivale. Ce passage a révélé la présence de guano dans le comble laissant suggérer la présence d'une colonie de chiroptères non visibles sous l'isolation. Un comptage en sortie de gîte a donc été réalisé afin de vérifier la présence de chiroptères mais celui-ci n'a pas permis l'observation d'individus. Il semble donc qu'une colonie était anciennement présente mais qu'elle ait récemment changé de gîte. Une recolonisation de cette maison reste cependant possible.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé. Il est possible que les chiroptères aient déserté le bâtiment.

Le bâtiment 22.2 est un hangar qui a servi de garage et le bâtiment 22.3 est un ancien poulailler, il est composé de plaques de tôles et de morceaux de contre-plaqué. A noter qu'il existe un problème avec le cadastre qui ne correspond pas aux bâtiments existant pour ces deux dernières entités (22.2 et 22.3). Aucune matière isolante n'est présente sous les toitures de ces 2 bâtiments, de plus les nombreux trous dans le toit du hangar offrent une luminosité bien trop présente pour convenir aux chiroptères seulement quelques espèces opportunistes peuvent éventuellement s'y introduire. De ce fait, aucune espèce à enjeu écologique n'est susceptible de coloniser ces lieux. Ces deux bâtis ont donc été déconstruits après une visite de contrôle.

Cependant, il est important de signaler la présence d'un nid de moineau domestique dans le *Pittosporum tenuifolium*, arbuste situé entre les bâtiments 22.2 et 22.1. Le hangar, qui est beaucoup trop exposé aux aléas des conditions climatiques, ne représente pas un domaine vital pour l'espèce. Toutefois, il conviendrait de préserver cet arbuste qui représente un site de nidification pour cette espèce à enjeu écologique. La carte en page suivante localise ce secteur à éviter.



Photo 7 : *Pittosporum tenuifolium* à préserver entre les bâtiments 22.2 et 22.1

Tableau 46 : Résultats des prospections sur la propriété 22 : LE LOREY – Le Clos Madelon

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
22.1	Maison	Rainette	08/12/2021	/	non	/	non	Présence de guanos récents contre façade cheminée et au sol sous combles	oui	/	1	Etat des lieux
22.2	Hangar	Rainette	08/12/2021	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
22.3	Poulailler/ étables	Rainette	08/12/2021	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
22.1	Maison	Rainette	02/06/2022	/	non	/	non	Pas d'indices frais	oui	/	1	Etat des lieux
22.2	Hangar	Rainette	02/06/2022	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
22.3	Poulailler/ étables	Rainette	02/06/2022	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
22.1	Maison	Rainette	29/06/2022	/	/	/	/	Aucun individu compté en sortie de gîte	oui	/	1	Etat des lieux (sortie de gîte)
22.2	Hangar	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	3	Contrôle avant démolition
22.3	Poulailler/ étables	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	/	Contrôle avant démolition

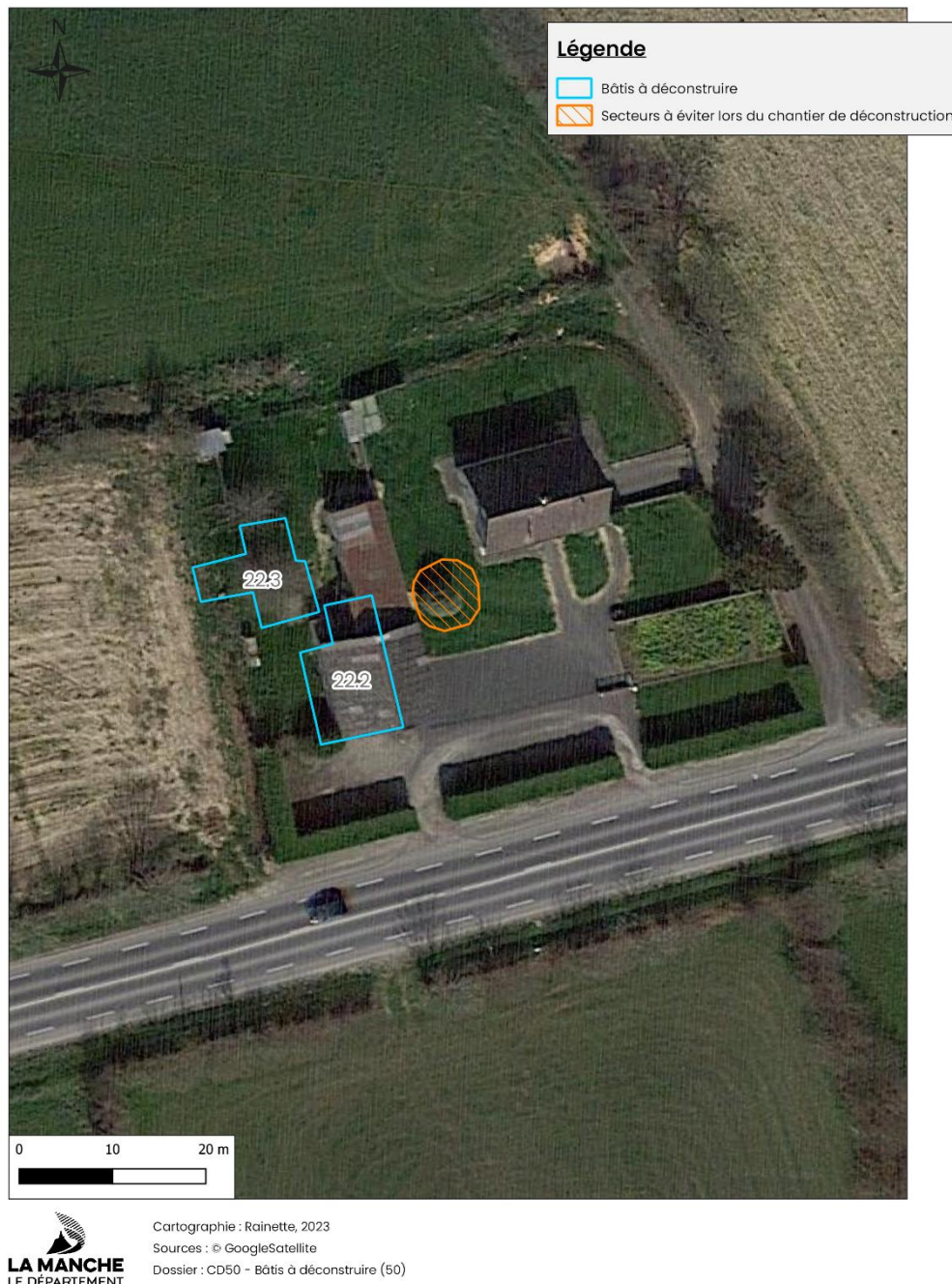
Tableau 47 : Etat d'avancement de la propriété 22 : LE LOREY – Le Clos Madelon

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
22	Le Clos Madelon	22.1	Maison	B 214	Le Lorey	X	X					Dossier de dérogation 1
22	Le Clos Madelon	22.2	Hangar	B 215	Le Lorey	X	X			X		Déconstruit
22	Le Clos Madelon	22.3	Poulailler/ étables	B 215	Le Lorey	X	X			X		Déconstruit

Localisation des secteurs à éviter lors de la déconstruction des bâtis



LE LOREY – Le Clos Madelon – Propriété 22



Carte 28 : Localisation des secteurs à éviter lors de la déconstruction des bâtis – LE LOREY – Le Clos Madelon – Propriété 22

3.23. Propriété 23 : Cametours – La Vieille fosse

Carte 29 : Localisation de la propriété 23 : CAMETOURS – La Vieille Fosse

Localisation des bâtis inventoriés

CAMETOURS – La Vieille fosse – Propriété 23



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 – Bâtis à déconstruire (50)

L'unique passage en période estivale réalisé sur ces bâtis ne permet pas d'évaluer l'évolution des espèces nicheuses. Les bâtiments 23.1 et 23.3 accueillent des nids d'Hirondelle rustique, avec respectivement 3 nids anciens et 8 nids récents. Une ancienne pelote de réjection d'Effraie des clochers dans le bâtiment 23.1 témoigne d'une présence occasionnelle de l'espèce dans le bâtiment. Enfin, la présence de guano dispersé dans le comble laisse penser que celui-ci est utilisé occasionnellement par les chiroptères. Il toutefois noter que l'Effraie des clocher est bien présente dans le bâti AB318.4 dont le comble communique avec celui du bâti 23.1. La déconstruction de 23.1 aura donc un impact sur l'habitat de l'Effraie des clochers.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé.

Tableau 48 : Résultats des prospections sur la propriété 23 : CAMETOIRS – La Vieille Fosse

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
23.1	Maison principale	Rainette	04/01/2022	3 anciens nids	oui	1 ancienne pelote	oui	guano dispersé dans le grenier en quantité moyenne	oui	/	2	Etat des lieux
23.2	Atelier	Rainette	04/01/2022	/	non	/	non	/	non	/	2	Etat des lieux
23.3	Hangar	Rainette	04/01/2022	8 nids récents	oui	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
23.1	Maison principale	Rainette	30/06/2022	3 anciens nids	oui	1 ancienne pelote	oui	guano dispersé dans le grenier en quantité moyenne	oui	/	2	Etat des lieux
23.2	Atelier	Rainette	30/06/2022	/	non	/	non	/	non	/	2	Etat des lieux
23.3	Hangar	Rainette	30/06/2022	8 nids récents	oui	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
23.1	Maison principale	Rainette	02/02/2023	3 anciens nids	oui	/	oui	guano dispersé dans le grenier en quantité moyenne	oui	/	2	Suivi colonisation
23.3	Hangar	Rainette	02/02/2023	8 nids récents	oui	/	non	/	non	/	3	Suivi colonisation

Tableau 49 : Etat d'avancement de la propriété 23 : CAMETOIRS – La Vieille Fosse

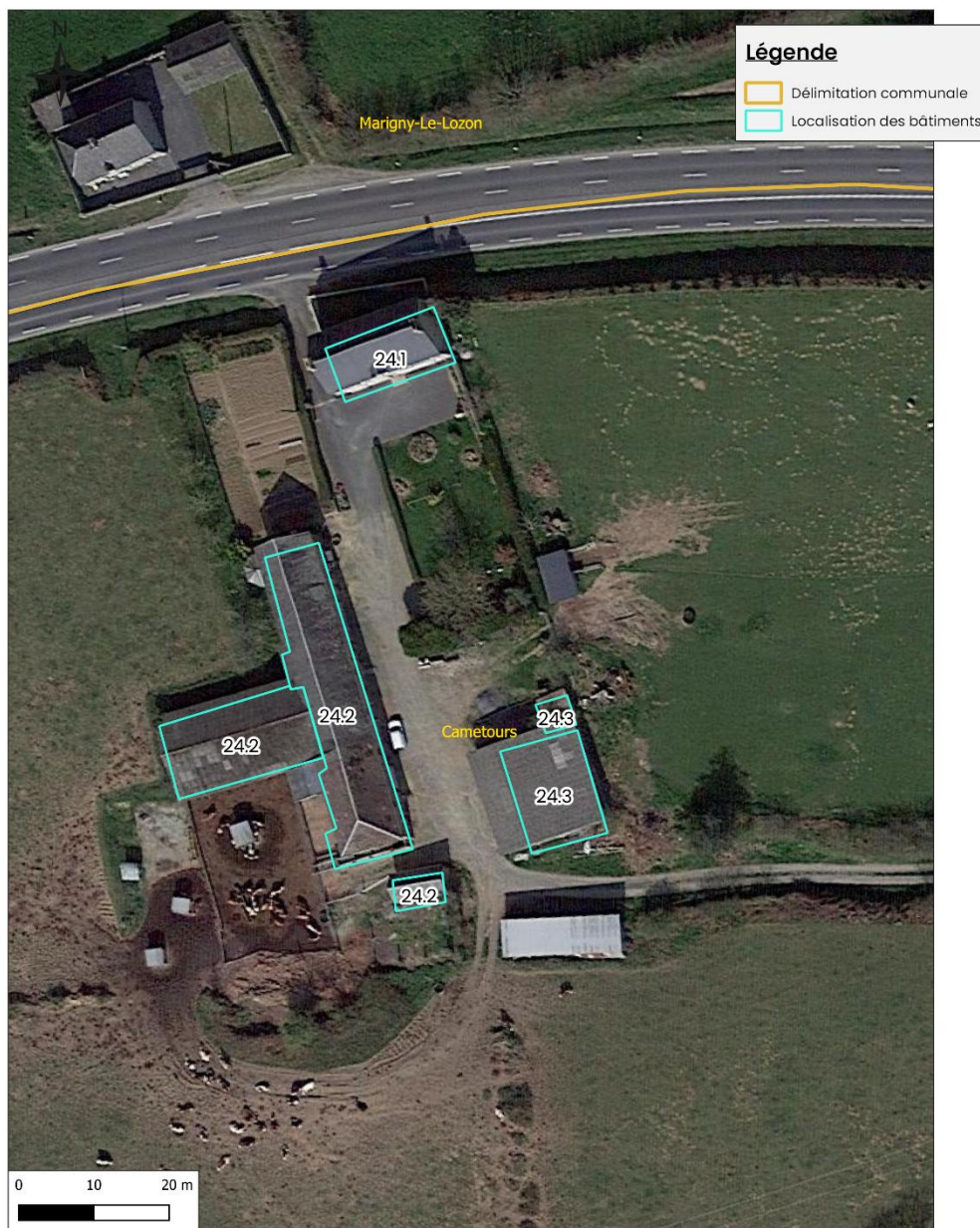
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
23	La Vieille fosse	23.1	Maison principale	AB 350	Cametours	X	X		X			Dossier de dérogation 1
23	La Vieille fosse	23.2	Atelier	AB 351	Cametours	X	X					A déconstruire
23	La Vieille fosse	23.3	Hangar	AB 351	Cametours	X	X		X			Dossier de dérogation 1

3.24. Propriété 24 : Cametours – Hôtel Claudel

Carte 30 : Localisation de la propriété 24 : CAMETOURS– Hôtel Claudel

Localisation des bâtis inventoriés

CAMETOURS – Hôtel Claudel – Propriété 24



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

L'unique passage en période estivale réalisé sur ces bâtis ne permet pas d'évaluer l'évolution des espèces nicheuses. Il semble toutefois que cette propriété et en particulier le bâtiment n°24.2 ait été un lieu de grande importance pour l'Hirondelle rustique avec près de 60 nids comptabilisés lors de nos passages. Malheureusement, seuls une dizaine d'entre eux semblent être toujours occupés actuellement. Il est possible que la présence de bétail sur la ferme ait favorisé la présence de l'espèce mais que, à la suite de l'arrêt de l'exploitation, le nombre ait fortement diminué.

La maison n°24.1 est peu favorable à la faune, seul quelques traces de passage très occasionnelles de chiroptères ont été découvertes dans les combles.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé.

Le Bâti 24.3 n'a pas révélé de présence d'espèces protégés lors de l'état des lieux. Il a donc été déconstruit après une visite de contrôle.

Tableau 50 : Résultats des prospections sur la propriété 24 : CAMETOIRS – Hôtel Claudel

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
24.1	Maison principale	Rainette	05/01/2022	/	non	/	non	Quelques crottes (très peu)	oui	/	1	Etat des lieux
24.2	Grange	Rainette	05/01/2022	59 nids dont 8 à 10 nids récents	oui	/	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
24.3	Hangar	Rainette	05/01/2022	/	non	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
24.1	Maison principale	Rainette	30/06/2022	/	non	/	non	Quelques crottes (très peu)	oui	/	1	Etat des lieux
24.2	Grange	Rainette	30/06/2022	59 nids dont 8 à 10 nids récents	oui	/	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
24.3	Hangar	Rainette	30/06/2022	/	non	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
24.1	Maison principale	Rainette	23/01/2023	/	non	/	non	Une crotte	oui	/	1	Suivi colonisation
24.2	Grange	Rainette	23/01/2023	59 nids dont 8 à 10 nids récents	oui	/	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation
24.3	Hangar	Rainette	08/11/2023	/	non	/	non	/	non	/	3	Contrôle avant démolition

Tableau 51 : Etat d'avancement de la propriété 24 : CAMETOIRS – Hôtel Claudel

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
24	Hôtel Claudel	24.1	Maison principale	AB 090	Cametours	X	X		X			Dossier de dérogation 1
24	Hôtel Claudel	24.2	Grange	AB 090	Cametours	X	X					Dossier de dérogation 1
24	Hôtel Claudel	24.3	Hangar	AB 090	Cametours	X	X			X		Déconstruit

3.25. Propriété 25 : Carantilly – Maison la Folle Pensée

Carte 31 : Localisation de la propriété 25 : CARANTILLY – La Folle pensée

Localisation des bâtis inventoriés

CARANTILLY – La Folle pensée – Propriété 25



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

La réalisation de l'état des lieux n'a pas montré de trace d'occupation du bâti. Seul un cadavre de Chouette hulotte a été trouvé dans la maison. L'espèce a dû se retrouver piégée et n'a pas pu ressortir de la maison. Il s'agit donc d'une présence accidentelle pour cette espèce forestière que l'on ne retrouve habituellement pas dans les bâtiments.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé. Le bâti a donc été déconstruit après une visite de contrôle.

Tableau 52 : Résultats des prospections sur la propriété 25 : CARANTILLY – La Folle pensée

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
25	Maison	Rainette	01/07/2021	/	oui	1 cadavre de Chouette hulotte au 1er étage.	oui	/	oui	/	2	Etat des lieux
25	Maison	Rainette	05/01/2022	/	oui	1 cadavre de Chouette hulotte au 1er étage.	oui	/	oui	/	2	Etat des lieux
25	Maison	Rainette	23/01/2023	/	oui	/	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation (mais retiré car pas d'enjeux)
25	Maison	Rainette	31/10/2023	/	oui	/	oui	/	oui	/	3	Contrôle avant démolition

Tableau 53 : Etat d'avancement de la propriété 25 : CARANTILLY – La Folle pensée

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
25	La Folle Pensée	25	Maison	A 985-986	Carantilly	X	X		X	X		Déconstruit

3.26. Propriété 26 : Marigny-le-Lozon – La Chevalerie

Carte 32 : Localisation de la propriété 26 : MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie – Propriété 26



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

L'unique passage en période estivale réalisé sur ce bâti ne permet pas d'évaluer l'évolution des espèces nicheuses. De plus, le manque d'accès aux étages pour des raisons de sécurité ne permet pas d'avoir une vision précise du nombre de nids d'Hirondelle rustique présents. A minima, un nid récent est présent dans la maison. Le comble est cependant accessible par le bâtiment voisin avec lequel il communique. Aucune trace de chiroptères ou de rapace nocturne n'y a été découvert.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé.

Tableau 54 : résultats des prospections sur la propriété 26 : MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
26	Dépendance	Rainette	05/01/2022	>1 nid récent peut-être plus mais pas d'accès	oui	/	oui	/	oui	/	3	Etat des lieux
26	Dépendance	Rainette	29/06/2022	>1 nid récent peut-être plus mais pas d'accès (individus en vol)	oui	/	oui	/	oui	/	3	Etat des lieux
26	Dépendance	Rainette	23/01/2023	>1 nid récent peut-être plus mais pas d'accès	oui	/	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation
26	Dépendance	Rainette	29/06/2022	>1 nid récent peut-être plus mais pas d'accès	oui	/	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation

Tableau 55 : Etat d'avancement de la propriété 26 : MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
26	La Chevalerie	26	Dépendance	AH 001	Marigny-le-Lozon	X	X		X	X		Dossier de dérogation ¹

3.27. Propriété 27 : Marigny-le-Lozon – La Chevalerie

Carte 33 : Localisation de la propriété 27 : MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie – Propriété 27



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

L'état des lieux du bâtiment 27.1 n'a pas révélé la présence d'espèces protégées. Toutefois en raison de sa proximité avec le bâtiment 26, des précautions seront à prendre au moment de sa démolition pour ne pas impacter les espèces présentes à proximité.

Le petit garage 27.2 ne présente pas non plus d'indices de présence d'espèces protégées. Il pourra donc être déconstruit après une visite de contrôle.

Tableau 56 : résultats des prospections sur la propriété 27 : MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
27.1	Maison	Rainette	05/01/2022	/	non	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
27.2	Cabanon	Rainette	05/01/2022	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
27.1	Maison	Rainette	29/06/2022	/	non	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
27.2	Cabanon	Rainette	30/06/2022	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux

Tableau 57 : Etat d'avancement de la propriété 27 : MARIGNY-LE-LOZON – La Chevalerie

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
27	La Chevalerie	27.1	Maison	AH 002-004	Marigny-le-Lozon	X	X					A déconstruire
27	La Chevalerie	27.2	Cabanon	AH 057	Marigny-le-Lozon	X	X					A déconstruire

3.28. Propriété 28 : Carantilly – La Chevalerie

Carte 34 : Localisation de la propriété 28 : CARANTILLY – La Chevalerie

Localisation des bâtis inventoriés

CARANTILLY – La Chevalerie – Propriété 28



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

L'unique passage en période estivale réalisé sur ce bâti ne permet pas d'évaluer l'évolution des espèces nicheuses. Quelques nids d'Hirondelle rustique sont présents à l'intérieur du bâtiment. De plus, une crotte de chiroptère a pu y être observée. Cependant, l'habillage du plafond qui masque la toiture pourrait dissimuler des indices ou des individus de chiroptères.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Seul un ancien nid d'Hirondelle rustique supplémentaire a été trouvé.

Tableau 58 : Résultats des prospections sur la propriété 28 : CARANTILLY – La Chevalerie

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
28	Ancienne station	Rainette	05/01/2022	2 nids récents	oui	/	non	/	oui	/	3	Etat des lieux
28	Ancienne station	Rainette	30/06/2022	2 nids récents	oui	/	non	1 crotte	oui	/	3	Etat des lieux
28	Ancienne station	Rainette	23/01/2023	3 nids anciens et 1 très ancien non fonctionnel	oui	/	non	/	oui	/	3	Suivi colonisation

Tableau 59 : Etat d'avancement de la propriété 28 : CARANTILLY – La Chevalerie

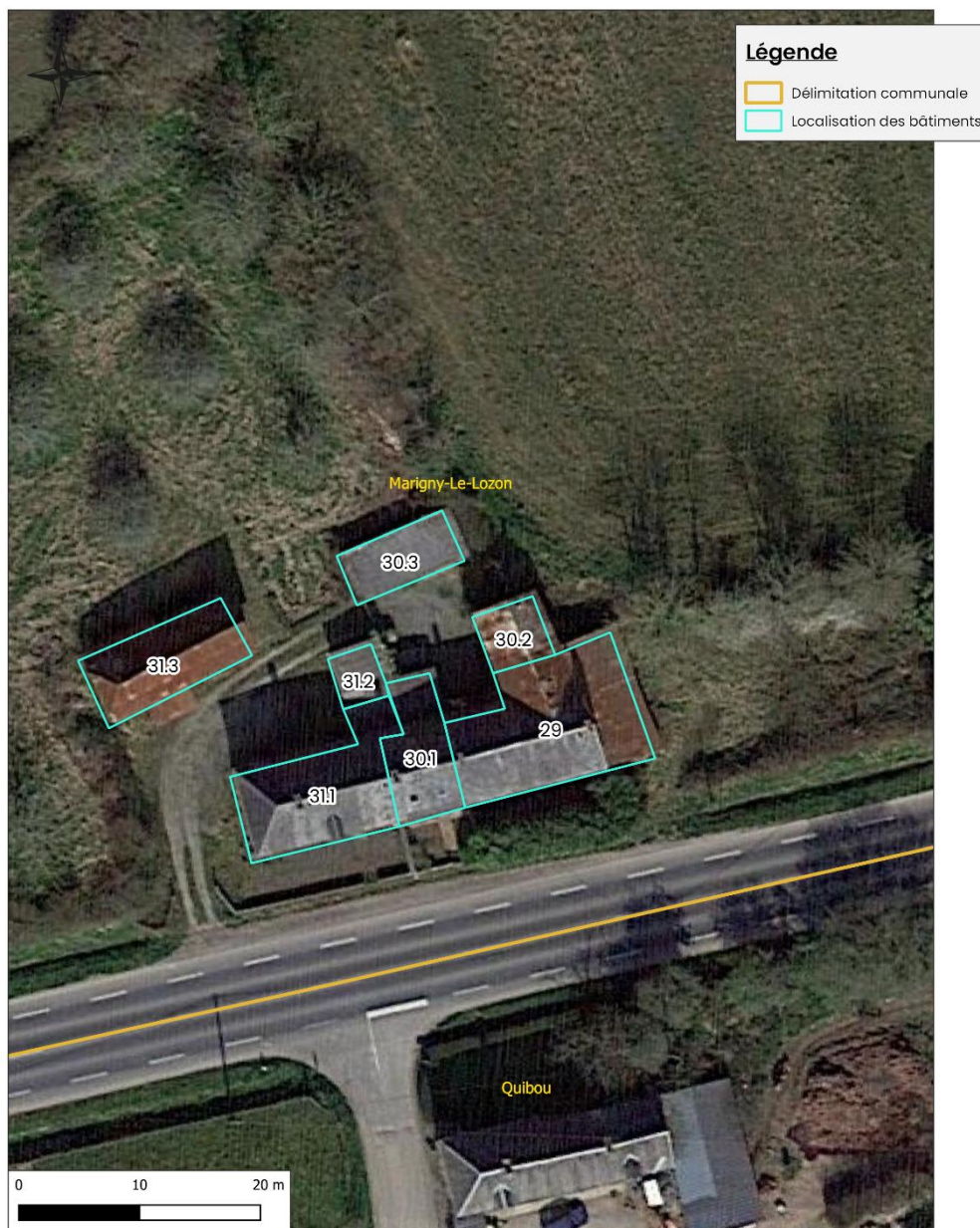
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
28	La Chevalerie	28	Ancienne station	A 416	Carantilly	X	X		X			Dossier de dérogation 1

3.29. Propriété 29 : Marigny-le-Lozon – Saint-Benoît 1

Carte 35 : Localisation de la propriété 29 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoît 1

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoît – Propriété 29



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le bâtiment 29 est une petite maison mitoyenne d'une grange à l'ouest. Les vitres et portes brisées laissent de grand accès dans le bâti. Aucun indice de présence d'hirondelle, de rapace nocturne ou de chiroptère n'a été observé lors de l'état des lieux. De plus, l'état actuel du bâtiment est peu propice à l'accueil de la faune (pollution, fuite de fioul...). Le bâtiment a donc été déconstruit après une visite de contrôle.

Tableau 60 : Résultats des prospections sur la propriété 29 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit 1

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
29	Maison	Rainette	05/01/2022	/	non	/	non	/	oui	/	/	Etat des lieux
29	Maison	Rainette	29/06/2022	/	non	/	non	/	oui	/	/	Etat des lieux
29	Maison	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	/	Contrôle avant démolition

Tableau 61 : Etat d'avancement de la propriété 29 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit 1

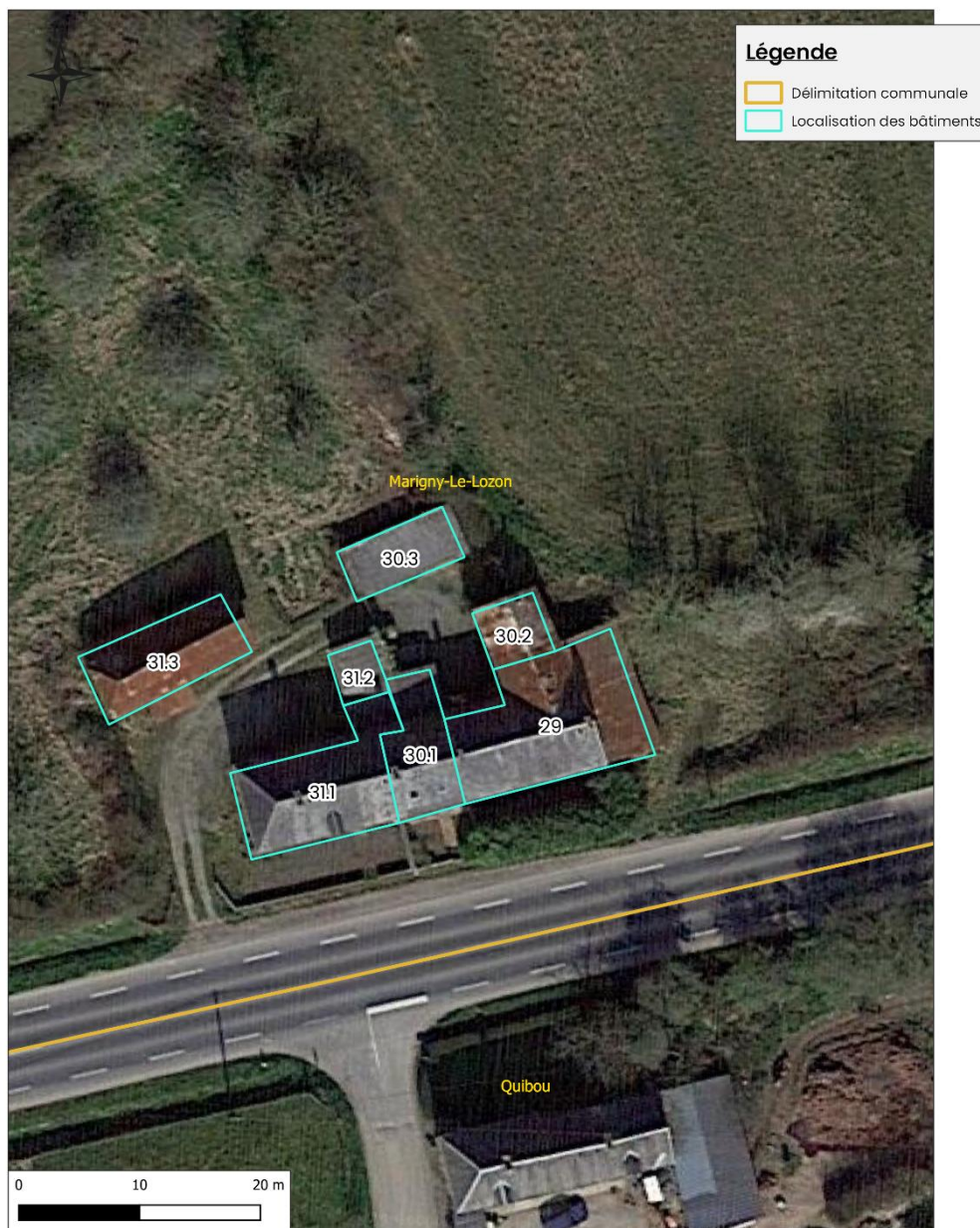
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
29	La Chevalerie	29	Maison	AH 044	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit

3.30. Propriété 30 : Marigny-le-Lozon – Saint-Benoit 2

Carte 36 : Localisation de la propriété 29 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit 2

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit – Propriété 30



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

La propriété n°30 est une petite maison située entre deux logements. Lors de l'état des lieux, aucune espèce protégées ni aucun indice de présence n'a été découvert. Ces bâtis ont donc été déconstruits après une ultime visite de contrôle.

Tableau 62 : Résultats des prospections sur la propriété 30 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit 2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
30.1	Maison	Rainette	05/01/2022	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
30.2	Dépendance	Rainette	05/01/2022	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
30.3	Dépendance	Rainette	05/01/2022	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
30.1	Maison	Rainette	29/06/2021	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
30.2	Dépendance	Rainette	29/06/2021	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
30.3	Dépendance	Rainette	29/06/2021	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
30.1	Maison	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	/	Contrôle avant démolition
30.2	Dépendance	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	/	Contrôle avant démolition
30.3	Dépendance	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	/	Contrôle avant démolition

Tableau 63 : Etat d'avancement de la propriété 30 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit 2

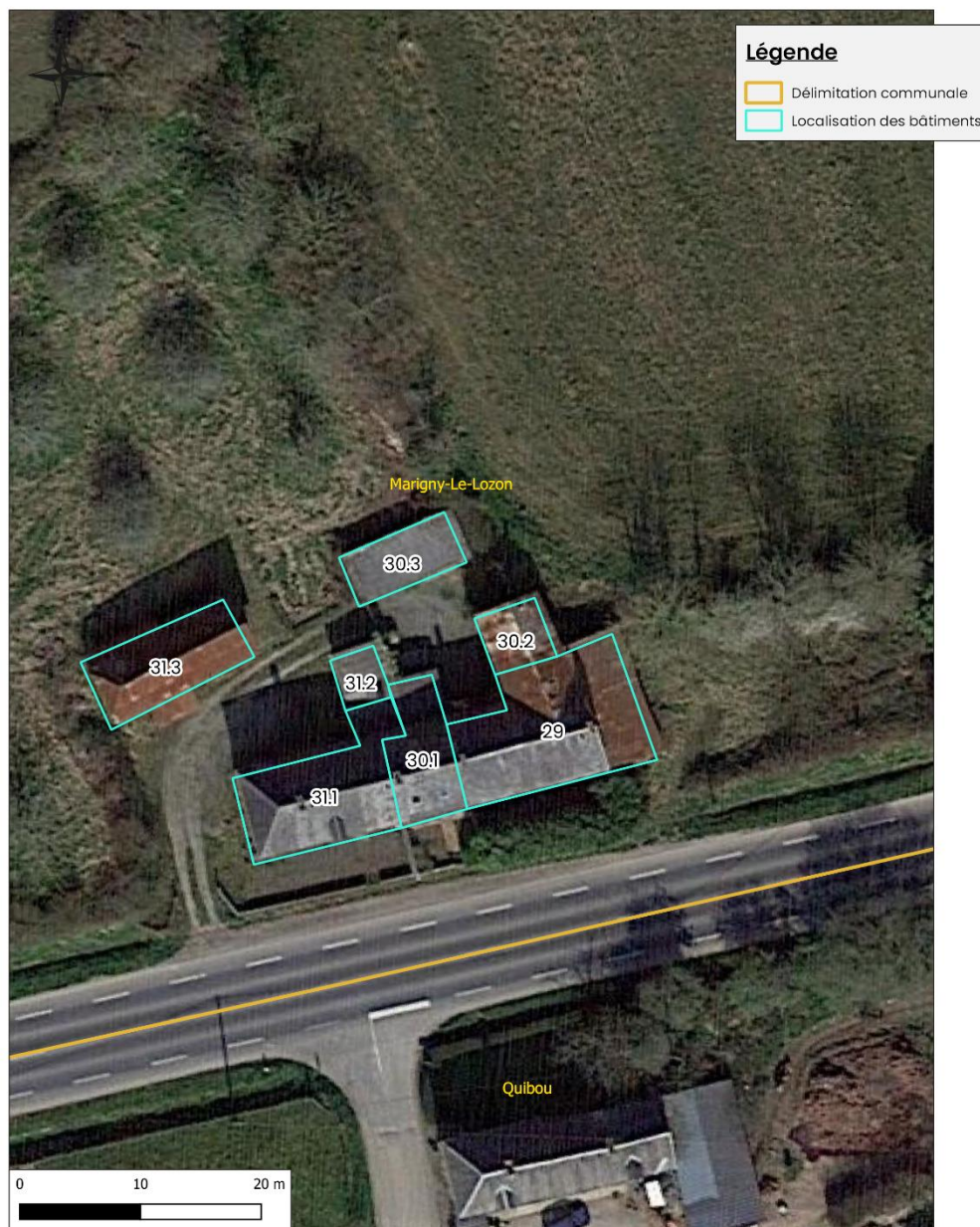
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
30	Saint-Benoit	30.1	Maison	AH 045	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit
30	Saint-Benoit	30.2	Dépendance	AH 045	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit
30	Saint-Benoit	30.3	Dépendance	AH 045	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit

3.31. Propriété 31 : Marigny-le-Lozon – Saint-Benoit 3

Carte 37 : Localisation de la propriété 31 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Benoit 3

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Benoit – Propriété 31



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

L'état des lieux des bâtis 31.1 et 31.2 n'a pas révélé la présence d'espèces protégées. Ceux-ci ont donc été déconstruits après une visite de contrôle.

Le bâti 31.3 présente quant à lui cinq nids anciens d'Hirondelle rutique. Toutefois, l'unique passage réalisé en période estivale sur ce bâti ne permet pas d'évaluer l'évolution des espèces nicheuses. De plus, on peut noter la présence de l'Effraie des clochers observée nicheuse lors des premiers passages. Ensuite, Le passage hivernal de 2023 a permis l'observation de deux individus de chiroptères en hibernation dont un Murin appartenant au complexe moustaches/Brandt/Alcathoe, non identifiable sans biométrie. Pour plus de simplicité et au vu de ses caractéristiques morphologiques, dans le reste du rapport il sera considéré comme appartenant à l'espèce Murin à moustaches. Le second individu était trop enfoncé dans une anfractuosité pour pouvoir être identifié. Le Murin à moustache est une espèce arboricole qui peut hiberner dans des cavités arboricole ou souterraine. Les vagues de froids peuvent pousser certains individus à trouver des gîtes mieux protégés des températures froides. Il est probable que la maison soit uniquement utilisée de façon occasionnelle par cette espèce qui apprécie également les gîtes arboricoles. Ces individus n'avaient d'ailleurs pas été contactés lors du passage hivernal de début 2022.



Photo 8 : Murin à moustache en hibernation dans le bâtiment n°31.3 © Rainette, 2023

Tableau 64 : Résultats des prospections sur la propriété 31 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Benoit 3

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
31.1	Maison	Rainette	05/01/2023	/	non	/	non	/	oui	/	/	Etat des lieux
31.2	Grange	Rainette	05/01/2023	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
31.3	Grange	Rainette	05/01/2023	3 (ancien nid)	oui	1 nid de rapace (probable Effraie), plusieurs pelotes (~20 pelotes récentes), une Effraie fuite en vol.	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
31.1	Maison	Rainette	29/06/2023	/	non	/	non	/	oui	/	/	Etat des lieux
31.2	Grange	Rainette	29/06/2023	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
31.3	Grange	Rainette	29/06/2023	3 (ancien nid)	oui	1 nid Effraie, 20 pelotes récentes, une Effraie fuite en vol.	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
31.1	Maison	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	2	Contrôle avant démolition
31.2	Grange	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	3	Contrôle avant démolition
31.3	Grange	Rainette	23/01/2023	5 (ancien nid)	oui	pelotes	oui	deux chiroptères observés : 1 Murin à moustache et un chiro indéterminé	oui	/	3	Suivi colonisation

Tableau 65 : Etat d'avancement de la propriété 31 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Benoit 3

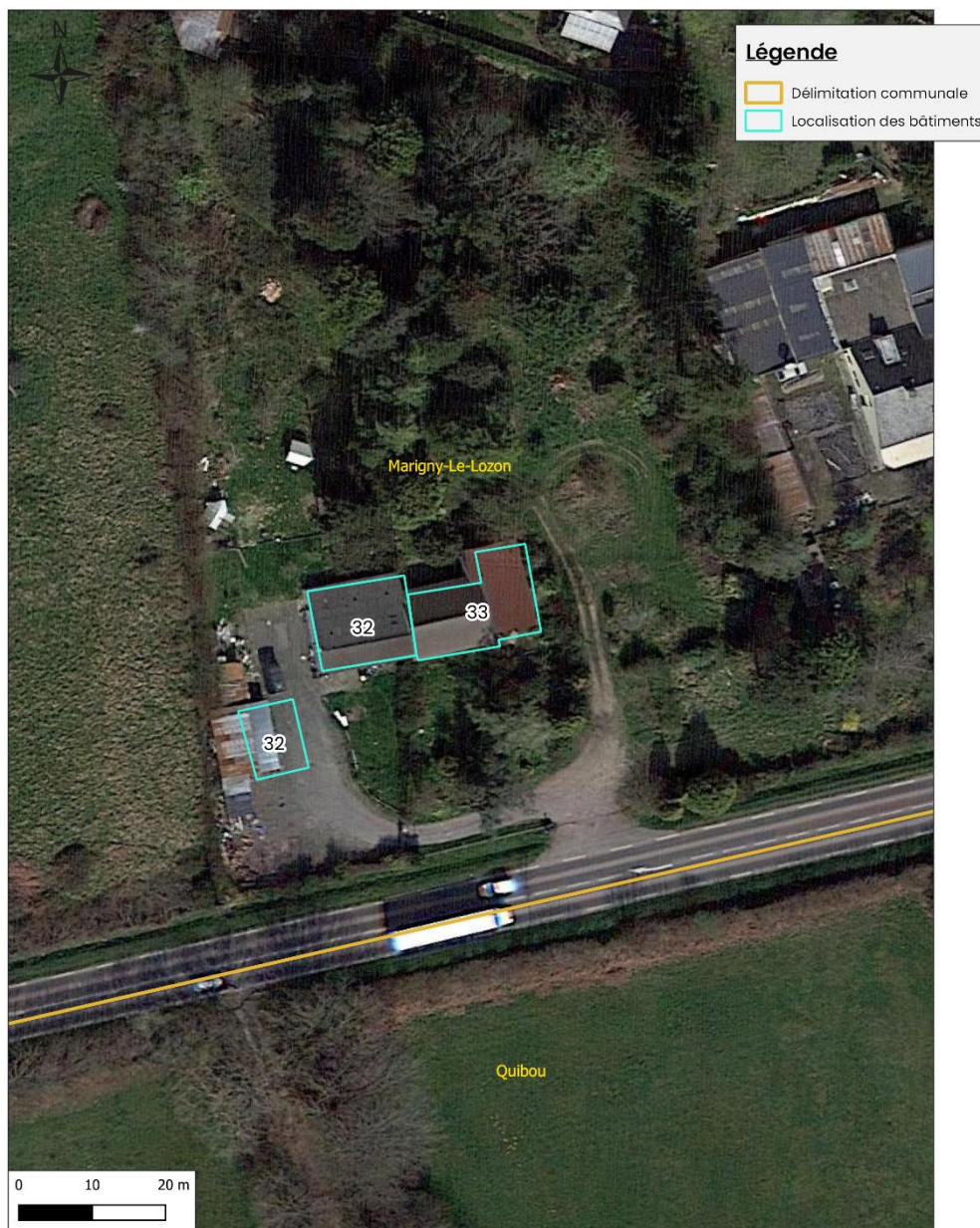
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
31	Saint-Benoit	31.1	Maison	AH 046	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit
31	Saint-Benoit	31.2	Grange	AH 046	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit
31	Saint-Benoit	31.3	Grange	AH 046	Marigny-le-Lozon	X	X		X			Dossier de dérogation 1

3.32. Propriété 32 : Marigny-le-Lozon – La Forge 2

Carte 38 : Localisation de la propriété 31 : MARIGNY-LE-LOZON – La Forge 2

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – La Forge 2 – Propriété 32



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le bâtiment n°32 est une maison d'habitation. Aucune trace de présence d'hirondelle, de rapace nocturne ou de chiroptère n'a été découverte lors de la visite. Toutefois, la maison possède une isolation sous toiture qui ne permet pas un contrôle visuel complet de la toiture. L'absence totale de chiroptères ne pouvant donc pas être garantie par un contrôle visuel, une session de comptage en sortie de gîte a donc été réalisée quelques jours après la visite pour confirmer ou non ce diagnostic et conclure. Lors de ce comptage en sortie de gîte, aucun chiroptère n'est sorti du bâtiment. La maison n'abrite donc actuellement aucun chiroptère.

Enfin dans le garage/atelier, des traces d'un ancien nid détruit ou d'une ébauche ancienne de nid d'Hirondelle rustique a été observé. Aucun nid fonctionnel n'est présent sur la propriété.

Le bâtiment a donc été déconstruit après une visite de contrôle.

Tableau 66 : Résultats des prospections sur la propriété 32 : MARIGNY-LE-LOZON – La Forge 2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
32	Maison + dépendance	Rainette	02/07/2021	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
32	Maison + dépendance	Rainette	15/03/2023	/	non	/	non	/	oui	/	/	Contrôle avant démolition
32	Maison + dépendance	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	oui	/	/	Contrôle avant démolition (comptage sortie de gîte)

Tableau 67 : Etat d'avancement de la propriété 32 : MARIGNY-LE-LOZON – La Forge 2

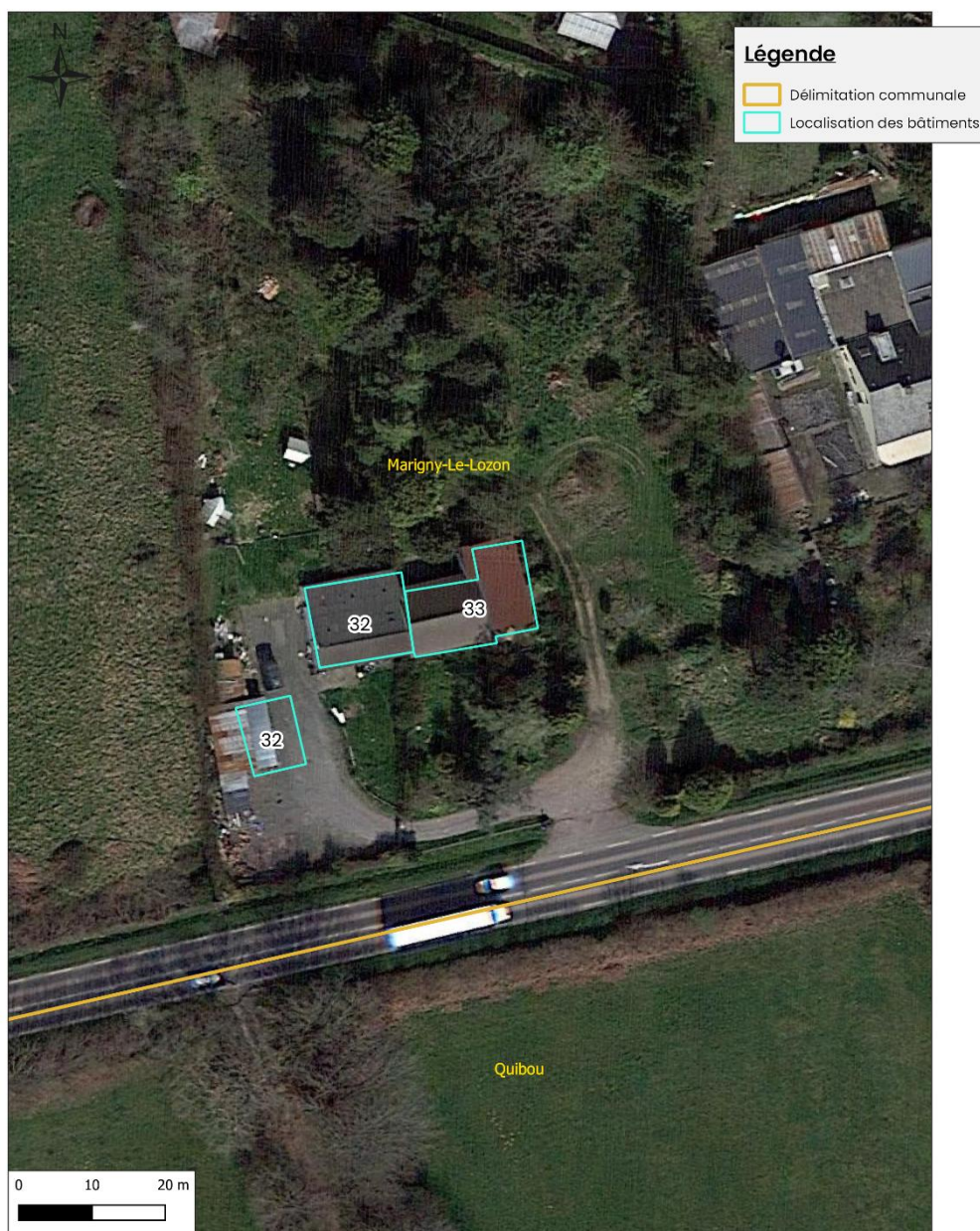
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
32	La Forge 2	32	Maison + dépendance	B 728	Marigny-le-Lozon	X				x (2)		Déconstruit

3.33. Propriété 33 : Marigny-le-Lozon – Maison de la Forge

Carte 39 : Localisation de la propriété 31 : MARIGNY-LE-LOZON – Maison de la Forge

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – La Maison de la Forge – Propriété 33



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le bâtiment n°33 est une maison d'habitation. Aucune trace de présence d'hirondelle, de rapace nocturne ou de chiroptère n'a été découverte lors de la visite. Toutefois, la maison possède une isolation sous toiture qui ne permet pas un contrôle visuel complet de la toiture. L'absence totale de chiroptères ne pouvant donc pas être garantie par un contrôle visuel, une session d'écoute active en sortie de gîte a donc été réalisée quelques jours après la visite pour confirmer ou non ce diagnostic et conclure. Lors de ce comptage en sortie de gîte, aucun chiroptère n'est sorti du bâtiment. La maison n'abrite donc actuellement aucun chiroptère.

De plus, un nid de Troglodyte mignon (espèce protégée mais non menacée) datant probablement de 2022 a été observé sur la façade Est du bâtiment juste sous la toiture. L'espèce ne réutilisant pas ses nids d'une année sur l'autre et l'espèce n'étant pas inféodé au milieu bâti, il s'agit donc d'une occupation occasionnelle de ce bâtiment.

Ainsi, le bâtiment a pu être déconstruit à l'issue d'une visite de contrôle.

Tableau 68 : Résultats de la visite de contrôle sur la propriété 33 : MARIGNY-LE-LOZON – Maison de la Forge

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
33	Maison	Rainette	01/07/2021	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
33	Maison	Rainette	05/01/2022	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
33	Maison	Rainette	15/03/2023	/	non	/	non	/	oui	/	3	Contrôle avant démolition
33	Maison	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	oui	/	3	Contrôle avant démolition (comptage sortie de gîte)

Tableau 69 : Etat d'avancement de la propriété 33 : MARIGNY-LE-LOZON – Maison de la Forge

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
33	Maison de la Forge	33	Maison	B 729	Marigny-le-Lozon	X	X			X (2)		Déconstruit

Enfin, il y a une zone à intérêt écologique à préserver autour du bâtiment. Il s'agit d'une petite mare entourée de végétation arbustive. Cet habitat est susceptible d'abriter des espèces protégées, ce secteur a donc été évité lors de la démolition. La carte en page suivante localise ces secteurs.

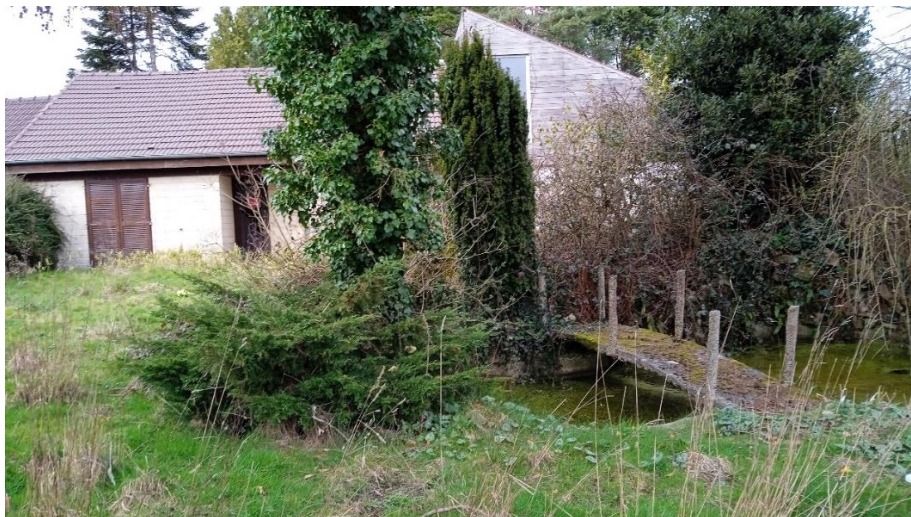
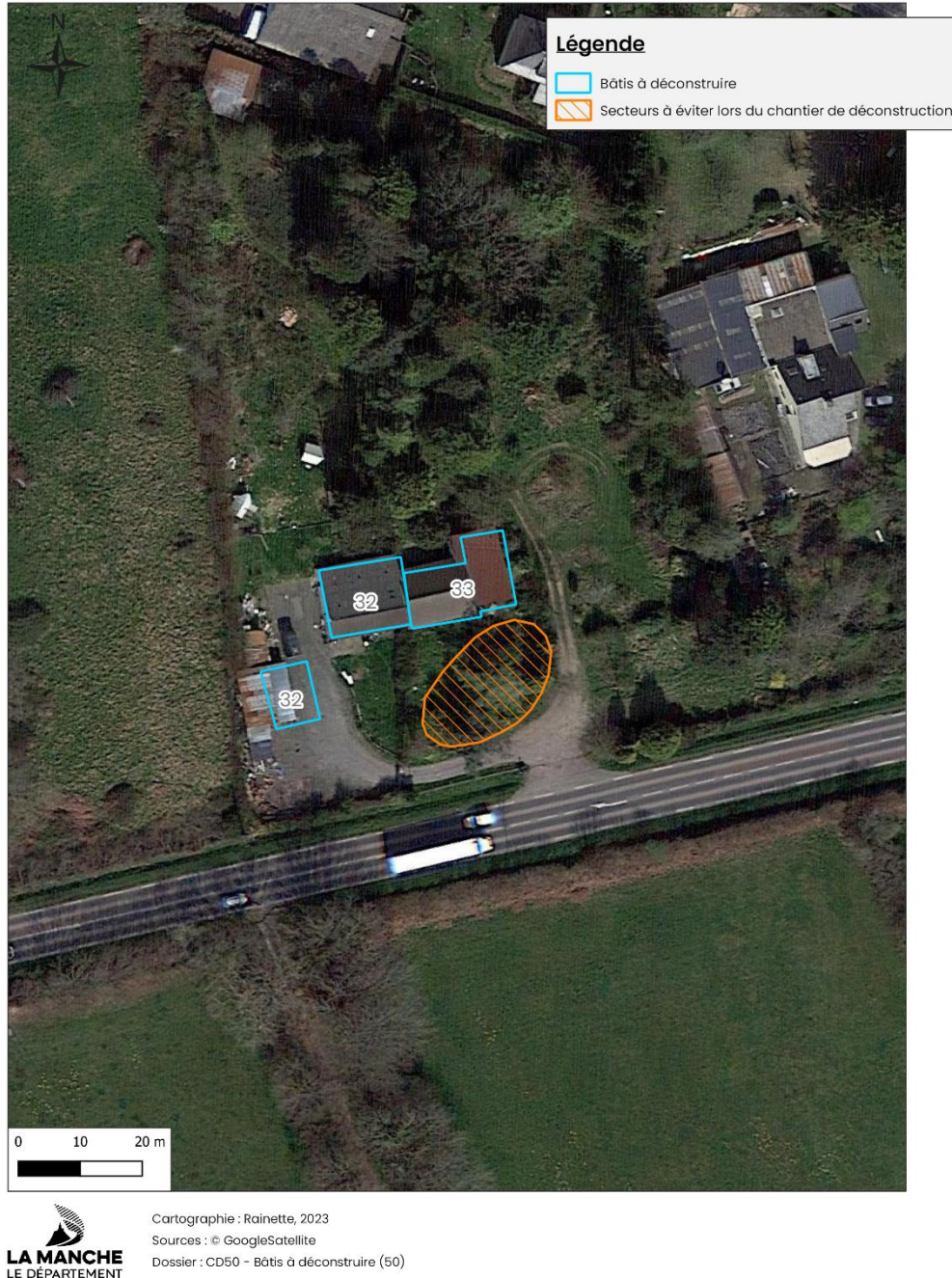


Photo 9 : Mare à éviter devant la propriété 33

Localisation des secteurs à éviter lors de la déconstruction des bâtis



MARIGNY-LE-LOZON - La Forge 2 - Propriété 32



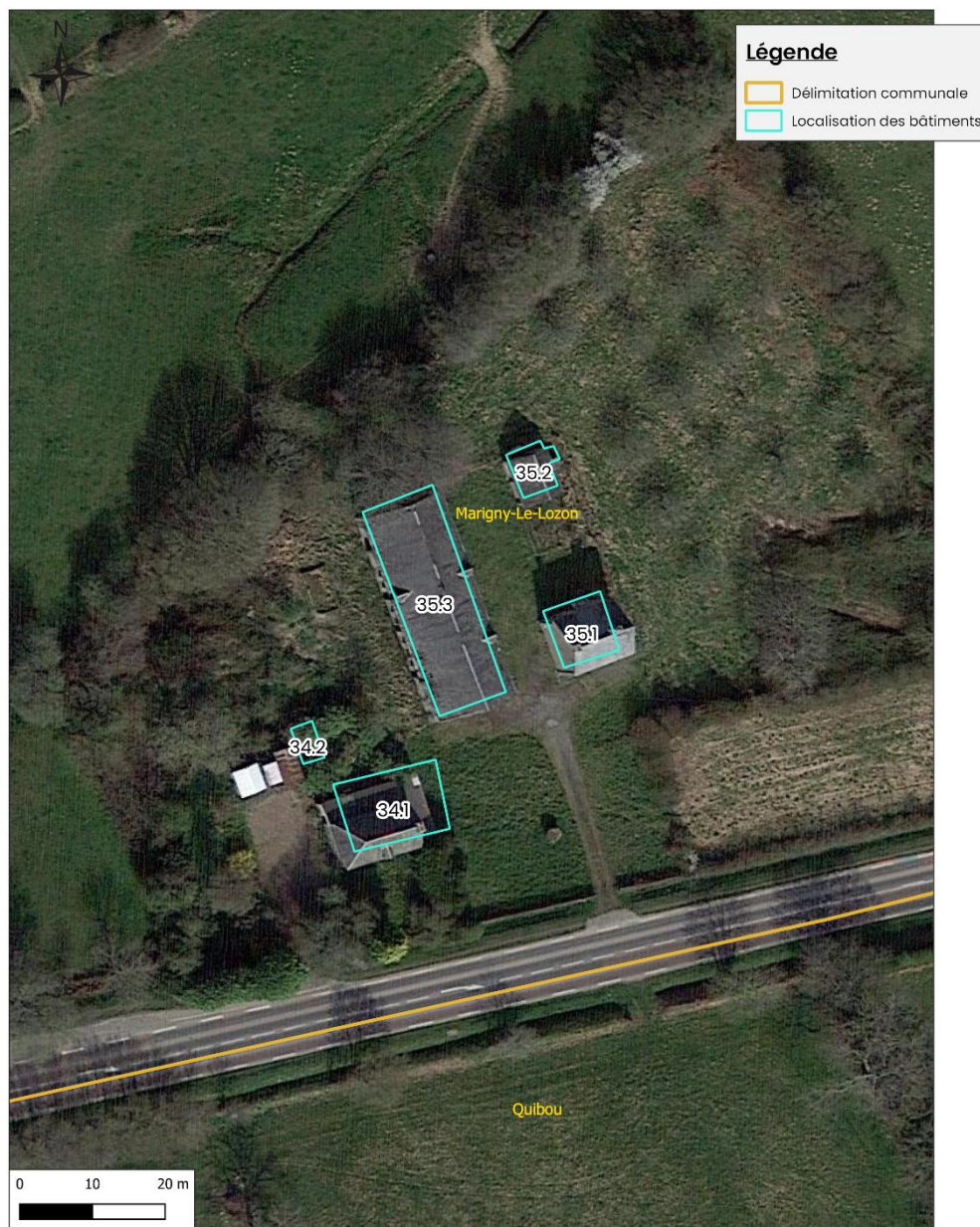
Carte 40 : Localisation des secteurs à éviter lors de la déconstruction des bâtis – MARIGNY-LE-LOZON – La Forge 2 – Propriété 32-33

3.34. Propriété 34 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger 5

Carte 41 : Localisation de la propriété 31 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 5

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 5 – Propriété 34



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le bâtiment 34.1 est une maison isolée. Aucune matière isolante n'est présente sous la toiture du 34.1 et aucun indice de présence d'hirondelle, de rapace nocturne ou de chiroptère n'a été observé.

La dépendance 34.2 est un garage en tôle sans porte et ne possède pas de matière isolante. Cette dépendance n'est pas favorable à l'installation de la faune.

Aucune espèce protégée n'ayant été détectée sur ces bâtiments, ceux-ci ont été déconstruit après une visite de contrôle.

Tableau 70 : Résultats de la visite de contrôle sur la propriété 34 : MARIGNY-LE-LOZON - Saint-Léger⁵

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
34.1	Maison	Rainette	01/07/2021	/	non	/	non	/	non	Nid de Gobemouche gris	3	Etat des lieux
34.2	Cagibi	Rainette	01/07/2021	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
34.1	Maison	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	3	Contrôle avant démolition
34.2	Cagibi	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	/	Contrôle avant démolition

Tableau 71 : Etat d'avancement de la propriété 34 : Marigny-le-Lozon - Saint-Léger⁵

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
34	Saint-Léger 5	34.1	Maison	B 212	Marigny-le-Lozon	X				X		Déconstruit
34	Saint-Léger 5	34.2	Cagibi	B 389	Marigny-le-Lozon	X				X		Déconstruit

Cependant, il est important de signaler la présence d'une petite mare entourée de végétation arbustive, dans le jardin à l'Est du bâtiment 34.1. La déconstruction devra donc permettre la préservation de cet habitat qui représente un domaine vital non négligeable pour de nombreuses espèces.

La carte en page suivante localise le secteur à éviter.

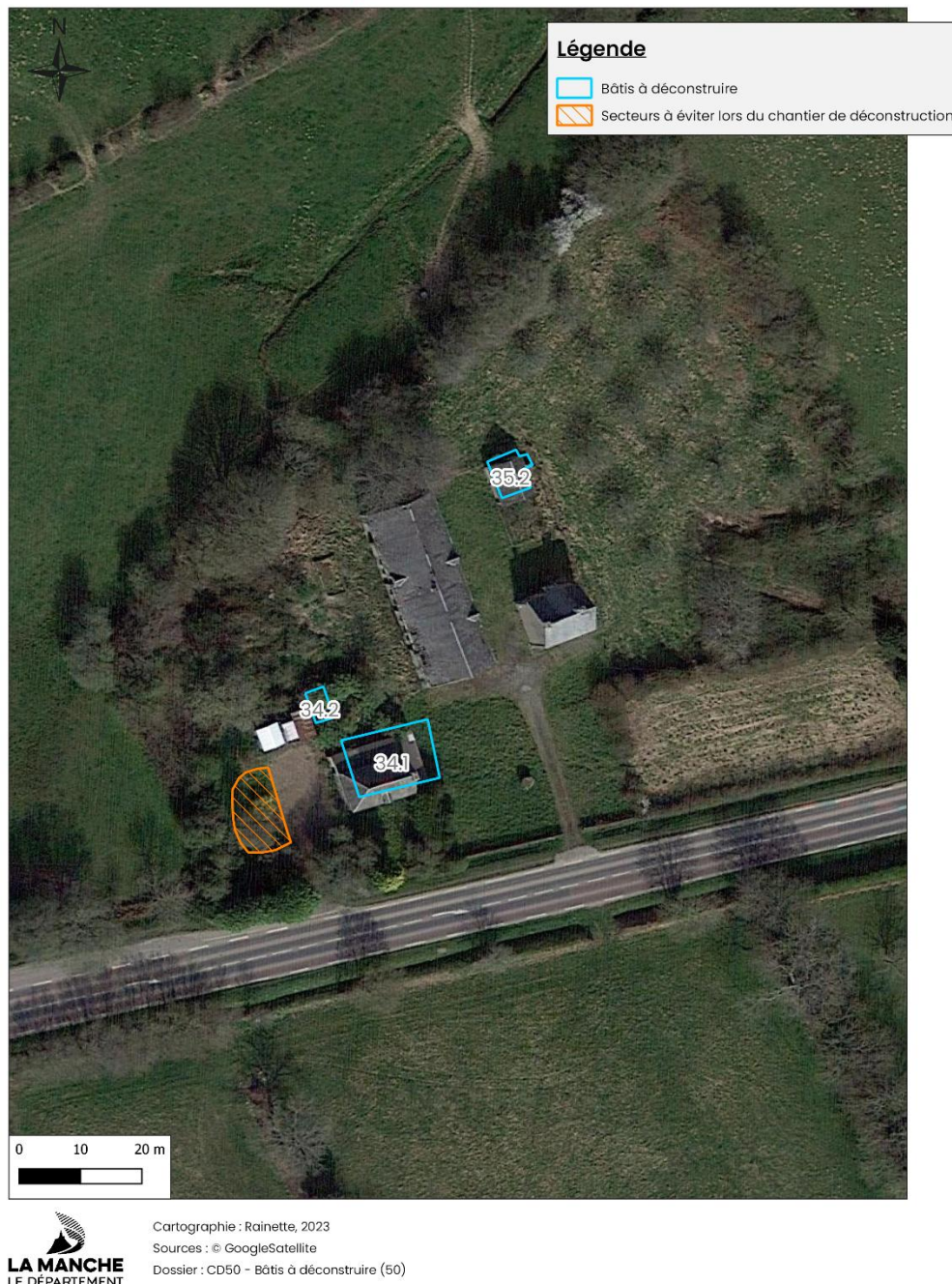


Photo 10 : Mare à préserver à l'ouest du bâtiment 34.1

Localisation des secteurs à éviter lors de la déconstruction des bâtis



MARIGNY-LE-LOZON - Saint Léger 5 - Propriété 34



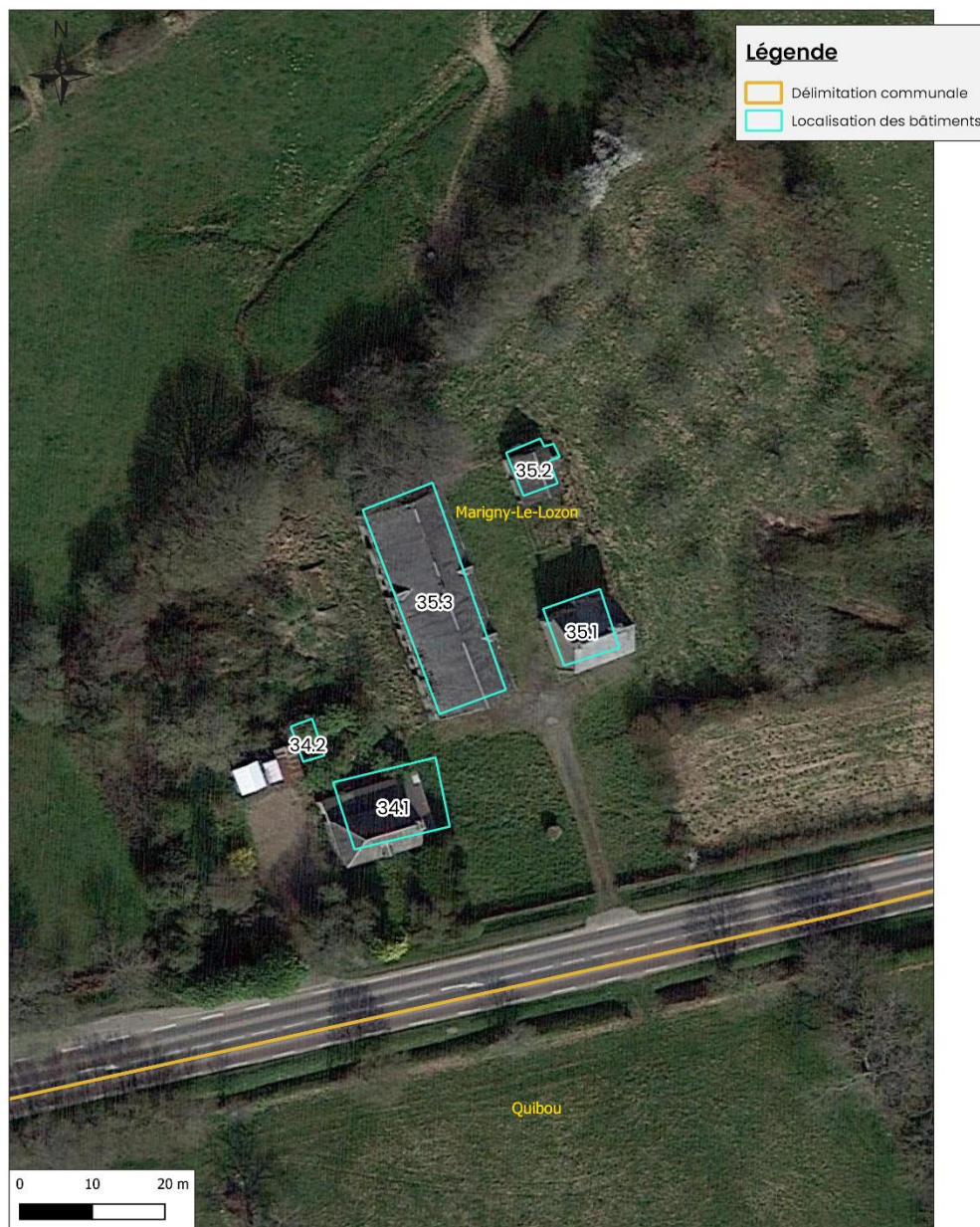
Carte 42 : Localisation des secteurs à éviter lors de la déconstruction des bâtis – MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 5 – Propriété

3.35. Propriété 35 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger

Carte 43 : Localisation de la propriété 35 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger – Propriété 35



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le bâtiment n°35.1, qui est une maison, suivi depuis 2020 semble avoir vu disparaître sa colonie de chiroptères. En 2020, la présence de chiroptères avait été entendue dans le comble. Ceux-ci dissimulés derrière l'isolation de la toiture n'avaient pas pu être dénombrés mais la présence assez importante de guano laissait penser qu'il ne s'agissait pas d'un individu isolé. Par la suite, les indices de présence ont semblé vieillissants. Un comptage en sortie de gîte réalisé en juin 2022 a révélé la présence d'une unique Sérotine commune dans le bâtiment. Il semble donc que la colonie vraisemblablement présente il y a quelques années ait désormais quitté la maison.

Le bâtiment 35.2 est composé d'un garage et d'un ancien poulailler. Aucun indice de présence d'espèce protégée n'ayant été découvert dans celui-ci, il a été déconstruit après une visite de contrôle.

Enfin, concernant le bâtiment n°35.3, il semble que le nombre de nids d'Hirondelle rustique ait diminué au fil des ans. Il ne semble plus à présent que le bâtiment soit toujours occupé par l'espèce.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé.

Tableau 72 : Résultats des prospections sur la propriété 35 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
35.1	Maison principale	Gingko	29/06/2020	/	non	/	non	Guano + cris	oui	/	3	Etat des lieux
35.2	Garage	Gingko	29/06/2020	/	non	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
35.3	Grange/ Hangar	Gingko	29/06/2020	7 nids et présence de juvéniles	oui	/	non	/	oui	/	3	Etat des lieux
35.1	Maison principale	Rainette	01/07/2021	/	non	/	non	colonnie suspectée. Présence de guano dans les combles.	oui	/	3	Etat des lieux
35.2	Garage	Rainette	01/07/2021	/	non	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
35.3	Grange/ Hangar	Rainette	01/07/2021	2 (anciens nids)	oui	/	non	/	oui	/	3	Etat des lieux
35.1	Maison principale	Rainette	06/01/2022	/	non	/	non	colonnie suspectée. Présence de guano dans les combles.	oui	/	3	Etat des lieux
35.2	Garage	Rainette	06/01/2022	/	non	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
35.3	Grange/ Hangar	Rainette	06/01/2022	2 (anciens nids)	oui	/	non	/	oui	/	3	Etat des lieux
35.1	Maison principale	Rainette	03/06/2022	/	non	/	non	colonnie suspectée. Présence de guano dans les combles.	oui	/	3	Suivi colonisation
35.3	Grange/ Hangar	Rainette	03/06/2022	2 (anciens nids)	oui	/	non	/	oui	/	3	Suivi colonisation
35.1	Maison principale	Rainette	30/06/2022	/	non	/	non	La sortie de gîte révèle la présence d'une seule Sérotine commune le 30/06/22	oui	/	1	Suivi colonisation (sortie de gîte)
35.2	Garage	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Contrôle avant démolition

Tableau 73 : Etat d'avancement de la propriété 35 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
35	Saint-Léger	35.1	Maison principale	B 211	Marigny-le-Lozon	X (Gingko + Rainette)	X	X				Dossier de dérogation 1
35	Saint-Léger	35.2	Garage	B 211	Marigny-le-Lozon	X (Gingko + Rainette)	X			X		Déconstruit
35	Saint-Léger	35.3	Grange/ Hangar	B 211	Marigny-le-Lozon	X (Gingko + Rainette)	X	X				Dossier de dérogation 1



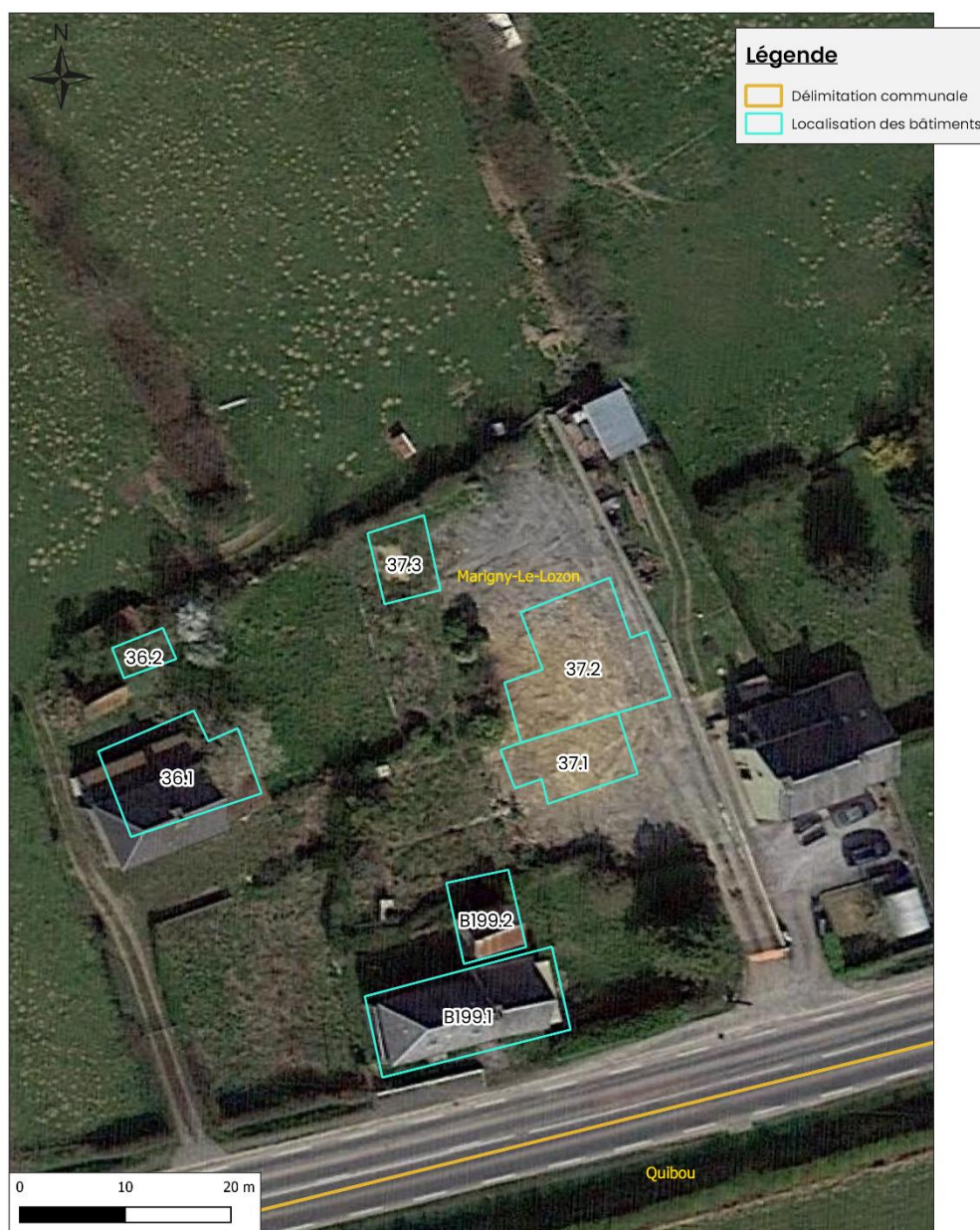
Photo 11 : Bâtiment 35.1

3.36. Propriété 36 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger 4

Carte 44 : Localisation de la propriété 36 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 4

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 4 – Propriété 36



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le bâtiment 36.1 est composé d'une maison et d'une grange attenante. L'état des lieux a permis de montrer l'utilisation du bâtiment par l'Hirondelle rustique en 2021 avec un à deux couples nicheurs. Une fréquentation occasionnelle par l'Effraie des clochers est possible mais aucune installation pérenne n'a été constatée. Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé et les nids d'Hirondelle rustiques semblent vieillissants.

Le bâtiment 36.2 est une petite grange / poulailler, il est composé de plaques de tôles et de morceaux de contre-plaqué adossés. Aucune espèce protégée n'y a été découverte, ce bâtiment a donc fait l'objet d'une déconstruction après une visite de contrôle.

Tableau 74 : Résultats des prospections sur la propriété 36 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 4

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
36.1	Maison+ grange attenante	Rainette	01/07/2021	1 nid récent 2 nids anciens 3 individus vus	oui	Plume mais pas de pelote. Aucun indice de nidification.	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
36.2	Dépendance	Rainette	01/07/2021	/	non	/	non	/	non	/	2	Etat des lieux
36.1	Maison+ grange attenante	Rainette	23/01/2023	2 anciens nids détruits	oui	/	oui	/	non	/	3	Suivi colonisation
36.2	Dépendance	Rainette	20/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	2	Contrôle avant démolition

Tableau 75 : Etat d'avancement de la propriété 36 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 4

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
36	Saint-Léger 4	36.1	Maison+ grange attenante	B 203	Marigny-le-Lozon	X			X			Dossier de dérogation 1
36	Saint-Léger 4	36.2	Dépendance	B 203	Marigny-le-Lozon	X				X		Déconstruit

3.37. Propriété 37 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger 3

Carte 45 : Localisation de la propriété 36 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 3

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 3 – Propriété 37



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Les 3 bâtis de la propriété 37, n'ont pas révélés de présence d'espèces protégées lors de l'état des lieux. Ceux-ci ont donc été déconstruits le 09 mars 2022 mais cependant sans visite préalable de contrôle de l'absence d'espèces protégées.

Tableau 76 : Résultats des prospections sur la propriété 37 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 3

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
37.1	Maison	Rainette	01/07/2021	/	non	/	non	/	non	Moineau d. sous les gouttières	0	Etat des lieux + Déconstruit en 2022 sans visite de contrôle de l'absence d'espèces protégées
37.2	Extension + garage maison	Rainette	01/07/2021	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux + Déconstruit en 2022 sans visite de contrôle de l'absence d'espèces protégées
37.3	Hangar	Rainette	01/07/2021	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux + Déconstruit en 2022 sans visite de contrôle de l'absence d'espèces protégées

Tableau 77 : Etat d'avancement de la propriété 37 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 3

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
37	Saint-Léger 3	37.1	Maison	B 815	Marigny-le-Lozon	X						Déconstruit
37	Saint-Léger 3	37.2	Extension + garage maison	B 815	Marigny-le-Lozon	X						Déconstruit
37	Saint-Léger 3	37.3	Hangar	B 815	Marigny-le-Lozon	X						Déconstruit

3.38. Propriété 38 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger 2

Carte 46 : Localisation de la propriété 38 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 2

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 2 – Propriété 38



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Les bâtiment 38.1 et 38.2 n'ayant pas eu d'espèces protégées de découvertes lors de l'état des lieux, ceux-ci ont donc fait l'objet d'une déconstruction. Toutefois, aucune visite de contrôle préalable n'a été réalisée avant la déconstruction.

Le bâtis 38.3 est une grange qui abrite 5 nids fonctionnels d'Hirondelle rustique ainsi que quelques traces de fréquentation occasionnelle du grenier par des chiroptères. L'unique passage en période estivale réalisé sur ce bâti ne permet pas d'évaluer l'évolution des espèces nicheuses.

Tableau 78 : Résultats des prospections sur la propriété 38 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
38.1	Maison	Rainette	01/07/2021	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux + Déconstruit en 2022 sans visite de contrôle de l'absence d'espèces protégées
38.2	Garage de la maison	Rainette	01/07/2021	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux + Déconstruit en 2022 sans visite de contrôle de l'absence d'espèces protégées
38.3	Grange	Rainette	01/07/2021	5 nids récents 2 individus vus 6 nids anciens	oui	/	oui	/	non	Nid de Trogodyte	3	Etat des lieux
38.3	Grange	Rainette	23/01/2023	5 nids récents + 4 nids anciens dont 1 réutilisé par 1 trogodyte	oui	/	oui	Quelques traces de guano dans le grenier	oui	/	3	Suivi colonisation

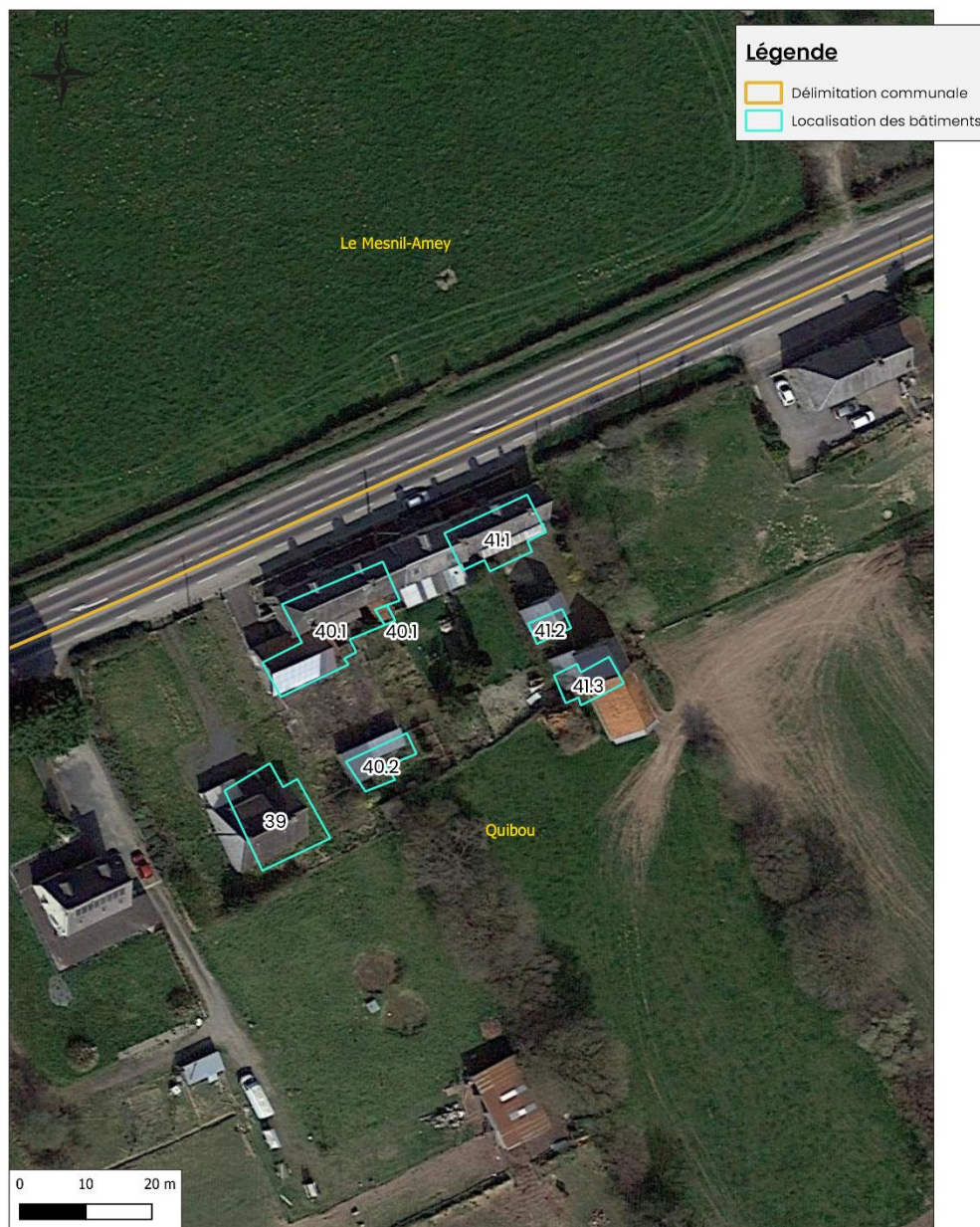
Tableau 79 : Etat d'avancement de la propriété 38 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
38	Saint-Léger 2	38.1	Maison	B 196	Marigny-le-Lozon	X						Déconstruit
38	Saint-Léger 2	38.2	Garage de la maison	B 196	Marigny-le-Lozon	X						Déconstruit
38	Saint-Léger 2	38.3	Grange	B 196	Marigny-le-Lozon	X		X				Dossier de dérogation 1

3.39. Propriété 39 : Quibou – Hôtel Moulin

Carte 47 : Localisation de la propriété 39 : QUIBOU – Hôtel Moulin

Localisation des bâtis inventoriés
QUIBOU – Hôtel Moulin – Propriété 39



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Cette maison visitée en période estivale 2021 et 2022 semble être fréquentée de façon occasionnelle par des chiroptères. Aucun individu n'étant visible lors des visites, un comptage en sortie de gîte a été réalisé fin juin 2022. Lors de ce comptage, aucun individu n'est sorti du bâtiment confirmant l'hypothèse d'une fréquentation très occasionnelle.

De plus, la présence d'anciens nids d'Hirondelle rustique démontre une fréquentation passée de la maison par cette espèce.

Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Seuls 3 nids anciens d'Hirondelle rustique supplémentaires ont été trouvés.

Tableau 80 : Résultats des prospections sur la propriété 39 : QUIBOU – Hôtel Moulin

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
39	-	Rainette	01/07/2021	1 nid ancien	non	/	non	un peu de guano épars	oui	/	3	Etat des lieux
39	-	Rainette	03/06/2022	1 nid ancien	non	/	non	un peu de guano épars	oui	/	3	Suivi colonisation
39	-	Rainette	30/06/2022	1 nid ancien	non	/	non	un peu de guano épars	oui	/	3	Suivi colonisation (sortie de gîte)
39	-	Rainette	23/01/2023	4 nid anciens	non	/	non	Quelques traces de guano dans le grenier	oui	/	1	Suivi colonisation

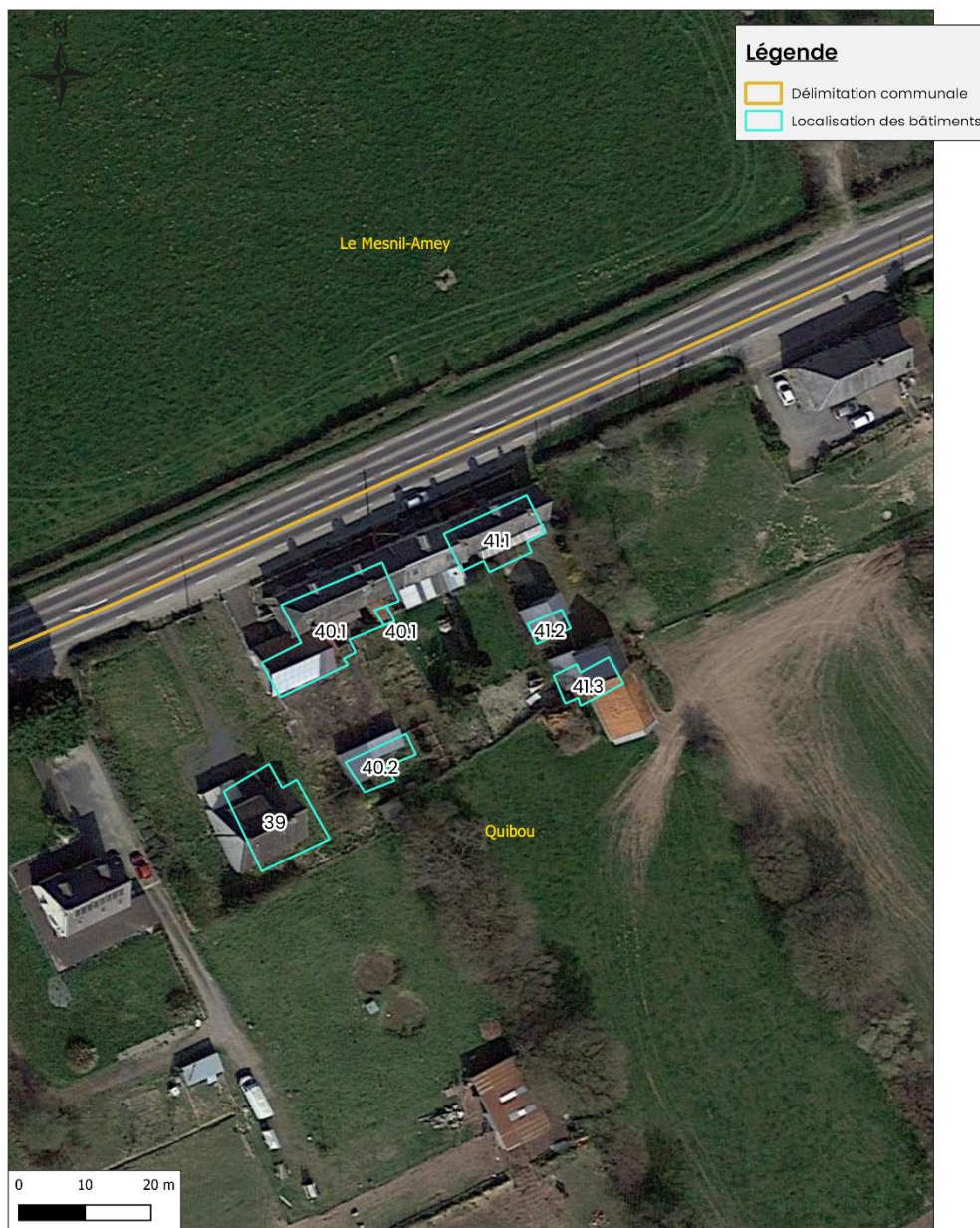
Tableau 81 : Etat d'avancement de la propriété 39 : QUIBOU – Hôtel Moulin

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
39	Hôtel Moulin	39	-	E 657	Quibou	x		x	x			Dossier de dérogation 1

3.40. Propriété 40 : Quibou – Hôtel Moulin 2

Carte 48 : Localisation de la propriété 40 : QUIBOU – Hôtel Moulin 2

Localisation des bâtis inventoriés
QUIBOU – Hôtel Moulin 2 – Propriété 40



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le bâtiment 40.1 est une maison d'habitation, celui-ci présente les traces d'une occupation ancienne par l'Hirondelle rustique avec 2 anciens nids découverts. De plus, des traces de guano de chiroptère dans les combles montrent une fréquentation de ceux-ci par quelques individus. Un comptage en sortie de gîte réalisé fin juin n'a pas permis de découvrir d'individus démontrant ainsi une fréquentation uniquement occasionnelle du bâtiment par les chiroptères. Le passage hivernal de 2023 n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments sur cette propriété. Aucun nouvel indice frais n'a été observé.

Le bâtiment situé au fond de la propriété n°40.2 est un garage clos et ne présente pas d'intérêt pour l'installation de la faune. Très peu d'indices de présence y ont été découverts indiquant le passage très ponctuel d'individu dans ce bâtiment non favorable aux espèces à enjeux écologiques. Ainsi ce bâtiment a été déconstruit après une dernière visite de contrôle.

Tableau 82 : Résultats des prospections sur la propriété 40 : QUIBOU – Hôtel Moulin 2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
40.1	Maison	Rainette	01/07/2021	2 nids anciens	oui	/	non	quelques traces de guano éparses	oui	/	1	Etat des lieux
40.2	Hangar	Rainette	01/07/2021	/	non	/	non	2 crottes	non	/	2	Etat des lieux
40.1	Maison	Rainette	03/06/2022	2 nids anciens	oui	/	non	quelques traces de guano éparses	oui	/	1	Suivi colonisation
40.2	Hangar	Rainette	03/06/2022	/	non	/	non	2 crottes	non	/	2	Suivi colonisation
40.1	Maison	Rainette	30/06/2022	2 nids anciens	oui	/	non	quelques traces de guano éparses	oui	/	1	Suivi colonisation (sortie de gîte)
40.1	Maison	Rainette	23/01/2023	2 nids anciens	oui	/	non	Quelques traces de guano dans le grenier	oui	/	1	Suivi colonisation
40.2	Hangar	Rainette	07/03/2023	/	non	/	non	/	non	/	2	Contrôle avant démolition

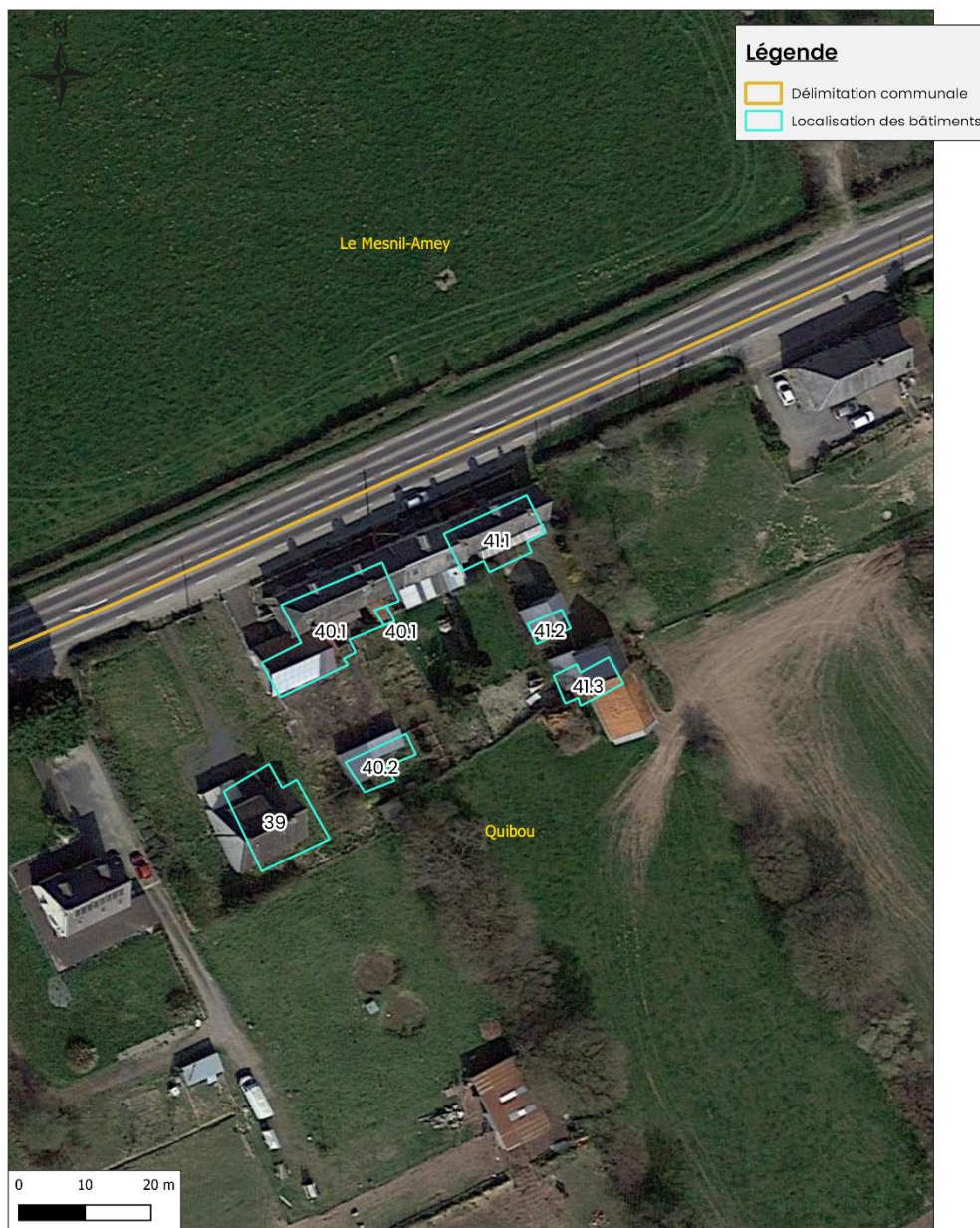
Tableau 83 : Etat d'avancement de la propriété 40 : QUIBOU – Hôtel Moulin 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
40	Hôtel Moulin 2	40.1	Maison	E 559-350	Quibou	X		X	X			Dossier de dérogation 1
40	Hôtel Moulin 2	40.2	Hangar	E 348	Quibou	X		X		X		Déconstruit

3.41. Propriété 41 : Quibou – Hôtel Moulin 1

Carte 49 : Localisation de la propriété 41 : QUIBOU – Hôtel Moulin 1

Localisation des bâtis inventoriés
QUIBOU – Hôtel Moulin 1 – Propriété 41



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Les bâtiments 41.1 et 41.2 n'ont pas montrés de trace de fréquentation par des espèces protégées lors de l'état des lieux. Ils pourront donc être déconstruit après une visite de contrôle.

Le bâtiment 41.3 présente quant à lui des traces de fréquentation de l'Effraie des clochers dans le bâtiment avec une trentaine de pelotes de réjection observées. Un suivi en période estivale reste à réaliser sur ce bâtiment.

Tableau 84 : Résultats des prospections sur la propriété 41 : QUIBOU – Hôtel Moulin 1

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
41.1	Maison	Rainette	04/01/2022	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
41.2	Cagibi	Rainette	04/01/2022	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
41.3	Grange	Rainette	04/01/2022	/	non	quelques anciennes pelotes (~10 pelotes)	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
41.1	Maison	Rainette	03/06/2022	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
41.2	Cagibi	Rainette	03/06/2022	/	non	/	non	/	non	/	/	Etat des lieux
41.3	Grange	Rainette	03/06/2022	/	non	quelques pelotes	oui	/	non	/	3	Etat des lieux
41.3	Grange	Rainette	23/01/2023	/	non	Une trentaine de pelotes dont quelques récentes	oui	/	non	/	3	Suivi colonisation

Tableau 85 : Etat d'avancement de la propriété 41 : QUIBOU – Hôtel Moulin 1

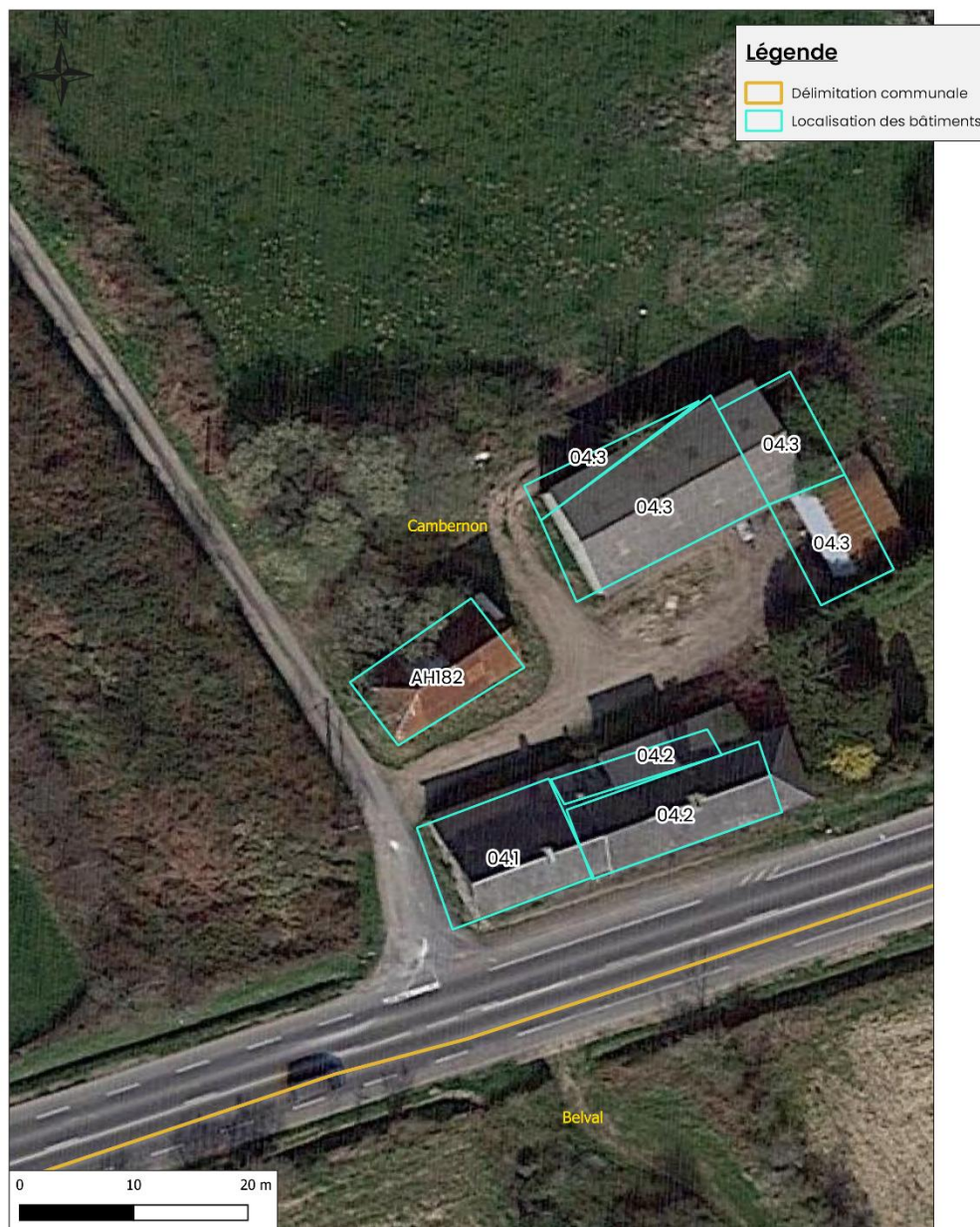
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
41	Hôtel Moulin 1	41.1	Maison	E 351	Quibou	X	X					A déconstruire
41	Hôtel Moulin 1	41.2	Cagibi	E 351	Quibou		X					A déconstruire
41	Hôtel Moulin 1	41.3	Grange	E 351	Quibou	X	X		X			Dossier de dérogation 1

3.42. Propriété AH182 : Cambernon – Le Village Burnel

Carte 50 : Localisation de la propriété AH-182 : CAMBERNON – Le Village Burnel

Localisation des bâtis inventoriés

CAMBERNON – Le Village Burnel – Propriété AH182



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le rez-de-chaussée de la grange AH182 présente un habitat favorable pour la nidification de l'Hirondelle rustique. Deux nids anciens toujours fonctionnels y avaient été observés mais ils n'ont pas été revus en juin 2023. Les combles sont quant à eux favorables à la présence de l'Effraie des clochers, quelques pelotes anciennes y avaient été observées mais elles n'ont pas non plus été retrouvées en juin 2023. Concernant les chiroptères, la grange est globalement assez peu favorable. Toutefois, des anfractuosités sont présentes dans les murs, ce qui pourrait constituer des potentiels gîtes pour les chiroptères. Le bâtiment n'étant plus occupé par des espèces protégées, celui-ci a été déconstruit après une dernière visite de contrôle.



Photo 12 : Bâtiment AH182 (© Rainette, 2023)

Tableau 86 : Synthèse des observations sur la propriété AH182 : CAMBERNON – Le Village Burnel

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
AH182	Grange	Rainette	24/01/2023	3 nids anciens	oui	2 pelotes anciennes	oui	/	oui (mais moyennem ent favorable)	/	3	Etat des lieux
AH182	Grange	Rainette	19/06/2023	/	oui	/	non	/	oui (mais moyennem ent favorable)	Nid Troglodyte	3	Etat des lieux
AH182	Grange	Rainette	31/10/2023	/		/		/		/	/	Contrôle avant démolition

Tableau 87 : Etat d'avancement de la propriété AH182 : CAMBERNON – Le Village Burnel

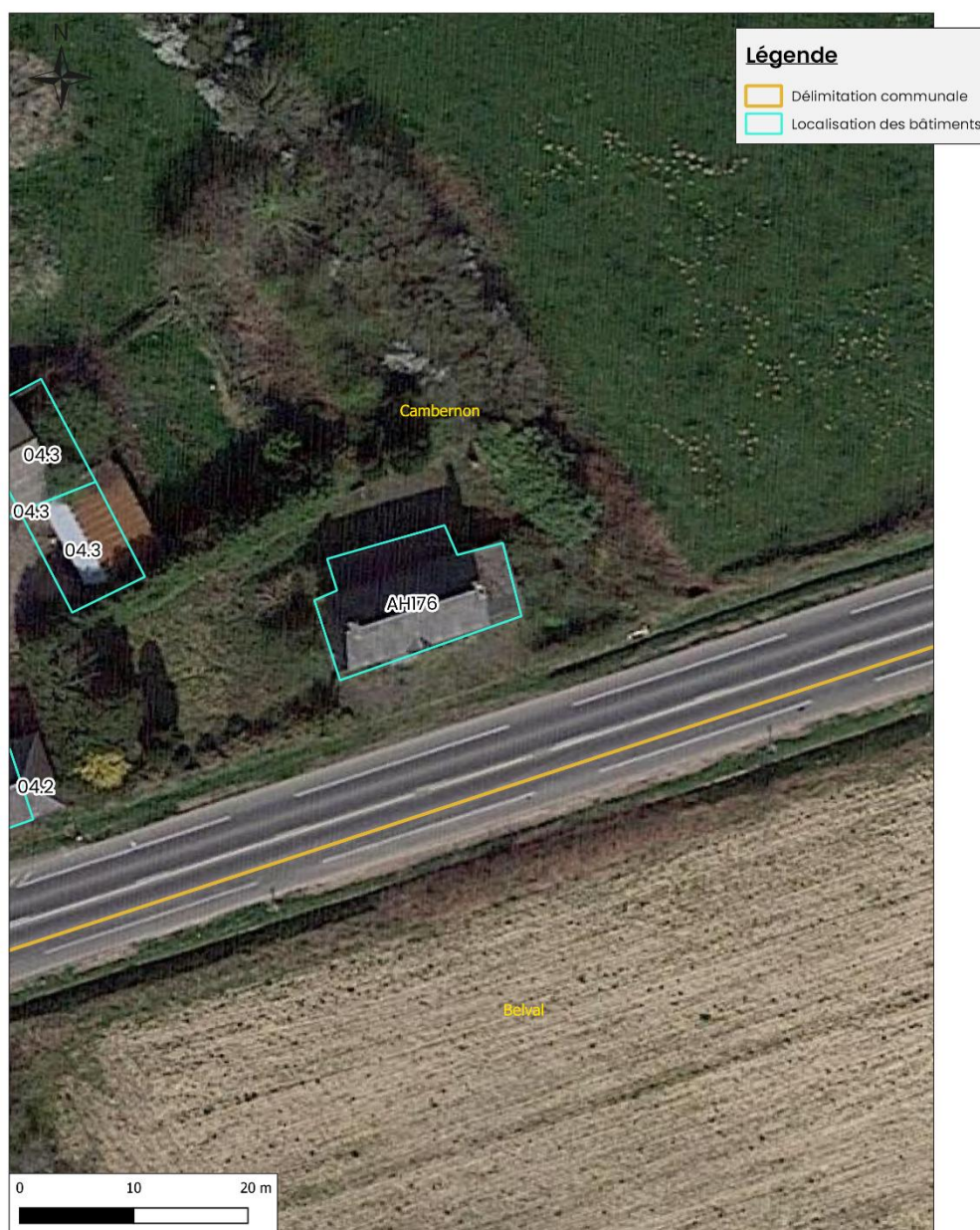
N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
AH182	Le Village Burnel	AH182	Grange	AH182	Camberton	X	X			X		Déconstruit

3.43. Propriété AH176 : Cambernon – Le Village Burnel 2

Carte 51 : Localisation de la propriété AH-176 : CAMBERNON – Le Village Burnel 2

Localisation des bâtis inventoriés

CAMBERNON – Le Village Burnel 2 – Propriété AH176



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Cette maison n°AH176 présente peu d'accès pour la faune et aucune potentialité pour les hirondelles et les rapaces nocturnes. Seuls les chiroptères semblent fréquenter ce bâtiment de façon occasionnelle. En effet, quelques crottes ont été découvertes à l'hiver 2022-2023 et l'hiver 2023-2024 dans les combles ainsi que dans des trous des agglos sur le mur extérieur.

Tableau 88 : Synthèse des observations sur la propriété AH176 : CAMBERNON – Le Village Burnel 2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
AH176	Maison	Rainette	24/01/2023	/	non	/	non	Quelques traces de guano dans les comble et au niveau des agglos du mur extérieur (derrière maison)	oui	Choucas	2	Etat des lieux
AH176	Maison	Rainette	19/06/2023	/	non	/	non	/	oui	/	2	Etat des lieux
AH176	Maison	Rainette	23/01/2024	/	non	/	non	Quelques traces de guano dans le grenier	oui	/	2	Suivi colonisation
AH176	Maison	Rainette	06/06/2024	/	non	/	non	/	oui	/	2	Suivi colonisation
AH176	Maison	Rainette	14/02/2025	/	non	/	non	/	oui	Choucas dans cheminée	2	Suivi colonisation

Tableau 89 : Etat d'avancement de la propriété AH176 : CAMBERNON – Le Village Burnel 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
AH176	Le Village Burnel 2	AH176	Maison	AH176	Cambernon	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2

3.44. Propriétés AH79-252&251 : Cambernon – La Bretonnière 2

Carte 52 : Localisation de la propriété AH79-252&251 : Cambernon – La Bretonnière 2

Localisation des bâtis inventoriés

CAMBERNON – La Bretonnière 2 – Propriété AH79-252 & 251



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

La maison AH79-252 offre un habitat favorable à l'Hirondelle rustique avec la présence de deux anciens nids dont un encore fonctionnel. Toutefois, actuellement il n'existe plus d'accès pour l'espèce car les portes fermées ne leur permettent plus d'accéder à l'intérieur des dépendances. Concernant les rapaces nocturnes, aucun accès ne leur permet d'accéder aux combles. Enfin, concernant les chiroptères, aucun indice n'a été trouvé. Cependant une partie du comble n'est pas visitable en raison de l'absence de trappe d'accès. Un comptage en sortie de gîte réalisé en juin 2023 a révélé une absence de chiroptères dans ce comble. De plus, la présence d'au moins deux couples de Moineau domestique a été noté sous la toiture de la maison ainsi que d'un nid de Troglodyte mignon.

La propriété comporte également deux dépendances AH251.1 et AH251.2 qui présentent très peu d'intérêts pour la faune. Seul un nid de Troglodyte mignon a été découvert en juin 2023 dans le garage 251.1. Ces deux bâtiments ont donc été déconstruits après une dernière visite de contrôle.



Photo 13 : Bâtiment 251.1 (Google Street View)

Tableau 90 : Synthèse des observations sur les propriétés AH251 et AH79-252 : CAMBERNON – La Bretonnière 2 1/2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
AH251.1	Garage	Rainette	24/01/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AH251.2	Dépendance	Rainette	24/01/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AH251.1	Garage	Rainette	19/06/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AH251.2	Dépendance	Rainette	19/06/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AH251.1	Garage	Rainette	08/11/2023	/		/		/		/	/	Contrôle avant démolition
AH251.2	Dépendance	Rainette	08/11/2023	/		/		/		/	/	Contrôle avant démolition
AH79-252	Maison	Rainette	07/02/2023	2 anciens nids dans les dépendances de part et d'autre de la maison mais plus d'accès pour les hirondelles	oui	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
AH79-252	Maison	Rainette	19/06/2023	2 anciens nids dans les dépendances de part et d'autre de la maison mais plus d'accès pour les hirondelles	oui	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
AH79-252	Maison	Rainette	22/06/2023	/	/	/	/	/	oui	/	1	Etat des lieux (sortie de gîte)
AH79-252	Maison	Rainette	23/01/2024	2 anciens nids dans les dépendances de part et d'autre de la maison mais plus d'accès pour les hirondelles	oui	/	non	Quelques crottes	oui	/	1	Suivi colonisation

Tableau 91 : Synthèse des observations sur les propriétés AH251 et AH79-252 : CAMBERNON – La Bretonnière 2 2/2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
AH251.1	Garage	Rainette	24/01/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AH251.2	Dépendance	Rainette	24/01/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AH251.1	Garage	Rainette	19/06/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AH251.2	Dépendance	Rainette	19/06/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AH251.1	Garage	Rainette	08/11/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Contrôle avant démolition
AH251.2	Dépendance	Rainette	08/11/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Contrôle avant démolition
AH79-252	Maison	Rainette	06/06/2024	1 nid non- fonctionnel et 1 fonctionnel mais plus d'accès pour les hirondelles	oui	/	non	Quelques crottes	oui	Nid de Troglydte mignon	1	Suivi colonisation
AH79-252	Maison	Rainette	14/02/2025	1 nid fonctionnel et 1 nid non- fonctionnel	oui	/	non	/	oui	Nid de Troglydte mignon	1	Suivi colonisation

Tableau 92 : Etat d'avancement de la propriétés AH251 et AH79-252 : Cambernon – La Bretonnière 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
AH79-252	Le Bretonnière 2	AH79-252	Maison	AH79-252	Cambernon	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
AH-251	Le Bretonnière 2	AH-251.1	Garage	AH-251	Cambernon	X	X			X		Déconstruit
AH-251	Le Bretonnière 2	AH-251.2	Dépendance	AH-251	Cambernon	X	X			X		Déconstruit

3.45. Propriété AH3 : Camprond – Maison Hédouin

Carte 53 : Localisation de la propriété AH3 : CAMPROND – Maison Hédouin

Localisation des bâtis inventoriés

CAMPROND – La Maison Hédouin – Propriété AH3



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 – Bâtis à déconstruire (50)

Cette maison ne présente pas ou peu d'intérêt pour la faune, seul un cadavre d'Effraie des clochers a été découvert dans une cheminée. L'individu a été pris au piège après sa chute. Toutefois la maison ne présente pas d'habitat favorable pour cette espèce. Le bâtiment a été déconstruit après une visite de contrôle.

Tableau 93 : Synthèse des observations sur la propriété AH3 : CAMPROND – Maison Hédouin

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
AH3	Maison	Rainette	02/06/2022	/	non	1 cadavre tombé dans la cheminée	non	/	non	/	/	Etat des lieux
AH3	Maison	Rainette	24/01/2023	/	non	1 cadavre tombé dans la cheminée	non	/	non	/	/	Etat des lieux
AH3	Maison	Rainette	16/11/2023	/	non	/	non	/	non	/	/	Contrôle avant démolition

Tableau 94 : Etat d'avancement de la propriété AH3 : CAMPROND – Maison Hédouin

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Soumis à dérogation	
AH3	Maison Hédouin	AH3	Maison	AH 3	Camprond	X	X			X		Déconstruit



Photo 14 : arrière du bâtiment AH3 © Rainette 2023

3.46. Propriété AA41 : Savigny – Le Neufbourg 3

Carte 54 : Localisation de la propriété AA41 : SAVIGNY – Le Neufbourg 3

Localisation des bâtis inventoriés

SAVIGNY – Le Neufbourg 3 – Propriété AA41



Cartographie : Rainette, 2025
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Cette grange sans porte depuis fin 2022 présente de grands accès pour la faune. Il est donc possible qu'une colonisation du bâtiment par la faune se réalise au fur et à mesure du temps. Le bâtiment est favorable aux trois groupes d'espèces étudiés avec la présence de grands combles et de deux nids d'Hirondelle rustique fonctionnels ainsi que de deux nids non-fonctionnels. De plus, un peu de guano de chiroptères est présent dans le comble. Enfin, deux nids de Troglodyte mignon sont également présents dans le bâtiment.

Lors du passage de juin 2024, deux individus d'Hirondelle rustique ont été observés dans le bâti laissant présager une future réutilisation du bâti par l'espèce.

Le passage de suivi hivernal de février 2025 a permis l'observation **d'un individu de Murin à moustaches en hibernation** dans la partie sombre et plus abritée de la grange. Cette observation conforte l'idée que le bâtiment est utilisé de façon ponctuelle par quelques chiroptères, au moins en période hivernale.

Tableau 95 : Synthèse des observations sur la propriété AA41 : SAVIGNY – Le Neufbourg 3

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
AA41	Grange	Rainette	02/06/2022	2 nids anciens	oui	/	oui	quelques crottes en bas	oui	Nid de Troglodyte	3	Etat des lieux
AA41	Grange	Rainette	23/01/2023	2 nids anciens	oui	/	oui	quelques crottes en bas	oui	Nid de Troglodyte	3	Etat des lieux
AA41	Grange	Rainette	19/06/2023	2 nids fonctionnels et 2 nids non-fonctionnels	oui	/	oui	quelques crottes	oui	Nid de Troglodyte	3	Suivi colonisation
AA41	Grange	Rainette	23/01/2024	2 nids fonctionnels et 1 nids non-fonctionnels	oui	/	oui	/	oui	Nid de Troglodyte	3	Suivi colonisation
AA41	Grange	Rainette	06/06/2024	2 nids fonctionnels et 1 nids non-fonctionnels + 2 individus	oui	/	oui	Quelques crottes dans les murs	oui	Nid de Troglodyte	3	Suivi colonisation
AA41	Grange	Rainette	14/02/2025	2 nids fonctionnels	oui	/	oui	1 Murin à moustaches en hibernation	oui	Nid de Troglodyte	3	Suivi colonisation



Photo 15 : Murin à moustaches en hibernation dans le bâtiment le 14/02/2025 © Rainette

Tableau 96 : Etat d’avancement de la propriété AA41 : SAVIGNY – Le Neufbourg 3

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d’avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
AA41	Le Neufbourg 3	AA41	Grange	AA 041	Savigny	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2

3.47. Propriété AA36 : Cametours – Le Neufbourg 4

Carte 55 : Localisation de la propriété AA36 : CAMETOURS – Neufbourg 4

Localisation des bâtis inventoriés

CAMETOURS – Le Neufbourg 4 – Propriété AA36



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le hangar AA36, entièrement tôle, ne présente pas d'intérêt pour la faune, aucun indice de présence n'a été trouvé lors de l'état des lieux. Celui-ci a donc été déconstruit après une dernière visite de contrôle.

Tableau 97 : Synthèse des observations sur les propriétés AA36 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 4

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
AA36	Hangar	Rainette	02/02/2023	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AA36	hangar	Rainette	28/06/2023	/		/		/		/	/	Etat des lieux
AA36	hangar	Rainette	08/11/2023	/		/		/		/	/	Contrôle avant démolition

Tableau 98 : Etat d'avancement de la propriétés AA36 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 4

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
AA36	Le Neufbourg 4	AA36	Hangar	AA36	Cametours	X	X			X		Déconstruit



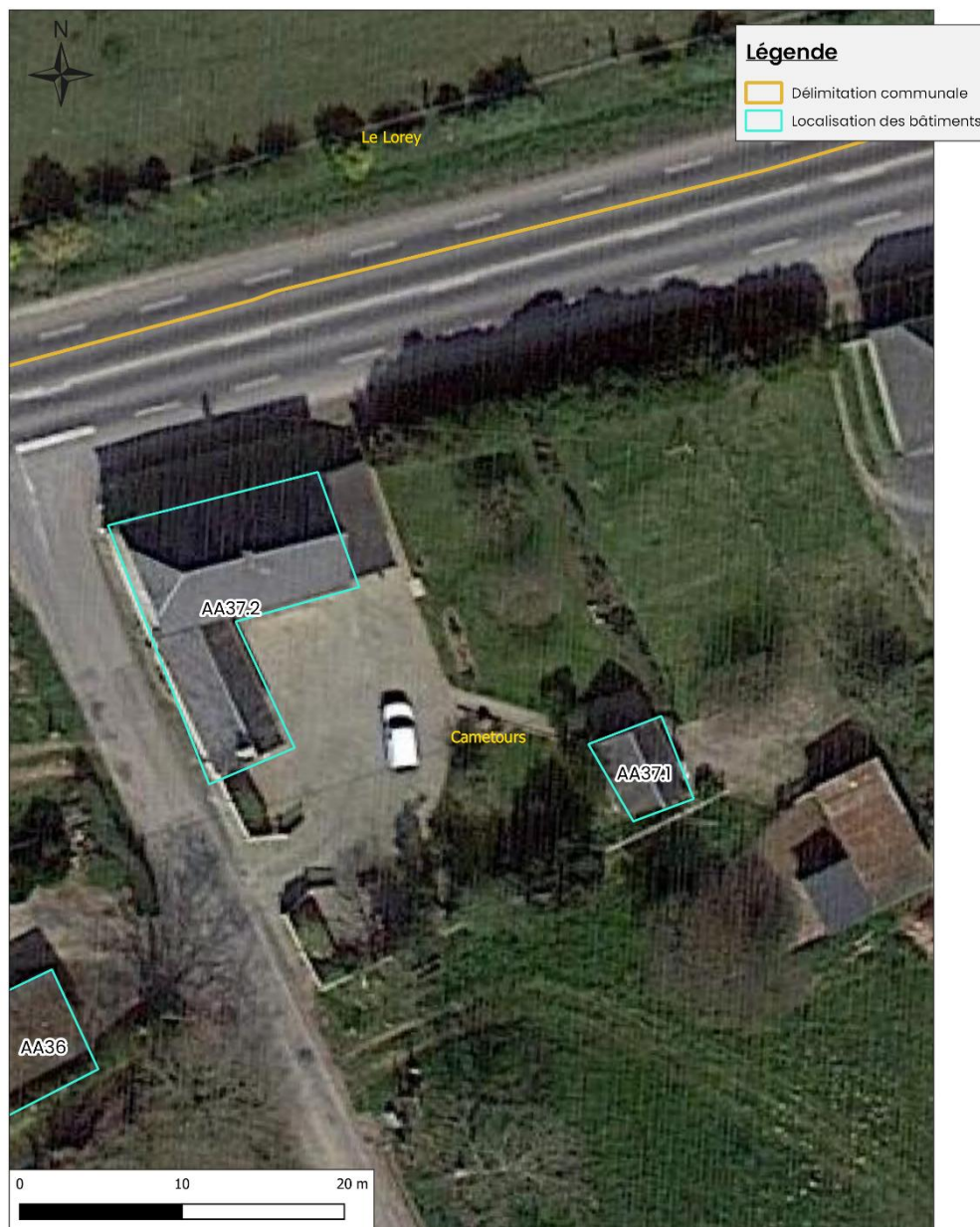
Photo 16 : Bâtiment AA36 (Google Street view)

3.48. Propriété AA37 : Cametours – Le Neufbourg 4

Carte 56 : Localisation de la propriété AA37 : CAMETOURS – Neufbourg 4

Localisation des bâtis inventoriés

CAMETOURS – Le Neufbourg 4 – Propriété AA37



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

L'état des lieux des bâtiment AA37.1 et AA37.2 n'a pas permis de découvrir d'indice de présence d'espèces protégées. La maison AA37.2 de la propriété ne semble pas présenter de condition d'accueil favorable pour les hirondelles et les rapaces nocturnes. De plus aucun indice de chiroptère n'a été découvert. Cependant, une partie du comble ne possède pas de trappe d'accès. Ainsi, un comptage en sortie de gîte a été réalisé en juin 2023 et a permis de montrer une absence de chiroptères dans ce bâtiment.

La dépendance AA37.1, bien que favorable aux chiroptères ne présente aucun indice de présence.

En l'absence d'espèces protégés, ces bâtiments ont été démolis après une dernière visite de contrôle.

Tableau 99 : Résultats de la visite de contrôle sur la propriété AA37 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 4

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
AA37.1	Dépendance	Rainette	02/02/2023	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
AA37.2	Maison	Rainette	02/02/2023	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
AA37.1	Dépendance	Rainette	28/06/2023	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
AA37.2	Maison	Rainette	28/06/2023	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
AA37.1	Dépendance	Rainette	29/06/2023	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux (sortie de gîte)
AA37.2	Maison	Rainette	29/06/2023	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux (sortie de gîte)
AA37.1	Dépendance	Rainette	08/11/2023	/		/		/		/	/	Contrôle avant démolition
AA37.2	Maison	Rainette	08/11/2023	/		/		/		/	/	Contrôle avant démolition

Tableau 100 : Etat d'avancement de la propriété AA37 : CAMETOIRS – Le Neufbourg 4

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
AA37	Le Neufbourg 4	AA37.1	Dépendance	AA37	Cametours	X (2)	X			X		Déconstruit
AA37	Le Neufbourg 4	AA37.2	Maison	AA37	Cametours	X (2)	X			X		Déconstruit

3.49. Propriété AB318 & AB326 : Cametours – La Vieille Fosse 2

Carte 57 : Localisation de la propriété AB318 & AB326 : CAMETOURS – La Vieille Fosse 2

Localisation des bâtis inventoriés

CAMETOURS – La Vieille Fosse 2 – Propriété AB318 & AB326



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

L'ancienne « stabulation » AB318.1 ne présente pas d'intérêt pour la faune. Le bâtiment est très ouvert et la toiture très peu favorable. L'état des lieux a montré l'absence d'espèces protégées, ce bâtiment a donc été déconstruit après une visite de contrôle.

La grange AB318.2 est en revanche favorable à l'Hirondelle rustique avec la présence d'un nid fonctionnel (non retrouvé lors des derniers passages) et de deux nids non-fonctionnels. Elle ne présente cependant pas d'intérêt pour les rapaces nocturnes ou les chiroptères. A noter que des nids de Troglodyte mignon étaient également présents.

La grange AB318.3 est également favorable à l'Hirondelle rustique avec 3 nids fonctionnels (1 seul retrouvé lors du dernier passage) et 9 nids non-fonctionnels (7 retrouvés lors du dernier passage). Quelques pelotes anciennes de d'Effraie des clochers été présentes au début des suivis puis non revues par la suite. L'espèce utilise donc le bâti de façon très occasionnelle. Il semble également potentiellement favorable aux chiroptères malgré une absence d'indices de présence. Enfin, des nids de Troglodyte mignon y ont également été découverts.

La maison AB318.4 ne semble pas présenter d'intérêt pour la faune, mis à part les combles où jusqu'à une cinquantaine de pelotes de réjection fraîches d'Effraie des clochers ont été récemment observées. Un nid de Troglodyte mignon a été observé et la présence de plusieurs Moineaux domestiques suggère la présence de nids dans le bâtiment.

Et enfin, le bâtiment AB326 ne présente pas beaucoup de potentialités d'accueil pour la faune. Seuls quatre nids de Troglodyte mignon ont été découverts au sein de celui-ci. Ce bâtiment a donc été déconstruit après une dernière visite de contrôle.

Tableau 101 : Synthèse des observations sur les propriétés AB318 et AB326 : CAMETOIRS – La Vieille Fosse 2 (1/2)

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
AB318.1	Stabulation	Rainette	23/01/2023	/	non	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
AB318.2	Grange	Rainette	23/01/2023	2 nids non- fonctionnels	oui	/	non	/	oui	/	2	Etat des lieux
AB318.3	Grange	Rainette	23/01/2023	9 nids non- fonctionnels	oui	Quelques pelotes d'Effraie (>10 anciennes)	oui	/	oui	/	3	Etat des lieux
AB318.4	Maison	Rainette	23/01/2023	/	oui	Au moins 30 pelotes	oui	/	oui	/	3	Etat des lieux
AB318.1	Stabulation	Rainette	19/06/2023	/	non	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
AB318.2	Grange	Rainette	19/06/2023	1 nid fonctionnel + 2 nids non- fonctionnels	oui	/	non	/	oui	/	2	Etat des lieux
AB318.3	Grange	Rainette	19/06/2023	3 nids fonctionnels + 9 nids non- fonctionnels	oui	Quelques pelotes d'Effraie (>10 anciennes)	oui	/	oui	/	3	Etat des lieux
AB318.4	Maison	Rainette	19/06/2023	/	oui	Au moins 30 pelotes	oui	/	oui	/	3	Etat des lieux
AB318.2	Grange	Rainette	23/01/2024	1 nid fonctionnel + 2 nids non- fonctionnels	oui	/	non	/	oui	/	2	Suivi colonisation
AB318.3	Grange	Rainette	23/01/2024	3 nids fonctionnels + 9 nids non- fonctionnels	oui	/	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation
AB318.4	Maison	Rainette	23/01/2024	/	oui	Environ 15 pelotes	oui	/	oui	/	3	Suivi colonisation

Tableau 102 : Synthèse des observations sur les propriétés AB318 et AB326 : CAMETOIRS – La Vieille Fosse 2 (2/2)

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
AB318.1	Stabulation	Rainette	08/11/2023	/		/		/		/	/	Contrôle avant démolition
AB326	Stabulation	Rainette	23/01/2023	/	non	/	non	/	non	/	3	Etat des lieux
AB326	Stabulation	Rainette	19/06/2023	/	non	/	non	/	non	3 nids de Troglodyte	3	Etat des lieux
AB326	Stabulation	Rainette	08/11/2023	/		/		/		/	/	Contrôle avant démolition
AB318.2	Grange	Rainette	06/06/2024	2 nids non-fonctionnels	oui	/	non	Quelques crottes	oui	Crottes de fouine	2	Suivi colonisation
AB318.3	Grange	Rainette	06/06/2024	1 nid fonctionnel + 7 nids non-fonctionnels	oui	/	oui	/	oui	Nid de Troglodyte mignon	3	Suivi colonisation
AB318.4	Maison	Rainette	06/06/2024	/	oui	Environ 50 pelotes fraîches	oui	/	oui	Nid de Troglodyte mignon	3	Suivi colonisation
AB318.2	Grange	Rainette	14/02/2025	2 nids non-fonctionnels	oui	/	non	Quelques crottes	oui		2	Suivi colonisation
AB318.4	Maison	Rainette	14/02/2025	/	oui	Environ 30 pelotes fraîches	oui	/	oui	Nid de Troglodyte mignon	3	Suivi colonisation
AB318.3	Grange	Rainette	14/02/2025	5 nids fonctionnels + 4 nids non-fonctionnels	oui	/	oui	/	oui	Nid de Troglodyte mignon	3	Suivi colonisation

Tableau 103 : Etat d'avancement des propriétés AB318 et AB326 : CAMETOIRS – La Vieille Fosse 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
AB318	La Vieille Fosse 2	AB318.1	Stabulation	AB318	Cametours	X	X			X		Déconstruit
AB318	La Vieille Fosse 2	AB318.2	Grange	AB318	Cametours	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
AB318	La Vieille Fosse 2	AB318.3	Grange	AB318	Cametours	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
AB318	La Vieille Fosse 2	AB318.4	Maison	AB318	Cametours	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
AB326	La Vieille Fosse 2	AB326	Stabulation	AB326	Cametours	X	X			X		Déconstruit

3.50. Propriété B227 : Marigny-le-Lozon – bâtiment la Chênée

Carte 58 : Localisation de la propriété B227 : MARIGNY-LE-LOZON – bâtiment la Chênée

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – bâtiment La Chênée – Propriété B227



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

La grange B227, est favorable à l'Effraie des clochers. Une dizaine de pelotes de réjection anciennes de cette espèce y ont été retrouvées. L'espèce fréquente donc ce bâtiment de façon occasionnelle. De nombreuses anfractuosités dans les murs indiquent un potentiel d'accueil pour les chiroptères, quelques crottes éparses ayant d'ailleurs été observées montrant une utilisation occasionnelle du bâti. Enfin, ce bâtiment ne semble pas favorable pour les hirondelles. Les passages complémentaires n'ont pas montré de changement dans les indices observés.

Tableau 104 : Synthèse des observations sur la propriété B227 : MARIGNY-LE-LOZON – bâtiment la Chênée

N° Entité/ Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
B227	Grange	Rainette	03/06/2022	/	non	10 pelotes anciennes	oui	/	oui	/	2	Etat des lieux
B227	Grange	Rainette	23/01/2023	/	non	10 pelotes anciennes	oui	/	oui	/	2	Etat des lieux
B227	Grange	Rainette	28/06/2023	/	non	10 pelotes anciennes	oui	/	oui	Nid de Troglodyte	2	Suivi colonisation
B227	Grange	Rainette	15/02/2024	/	non	10 pelotes anciennes	oui	/	oui	Nid de Troglodyte	2	Suivi colonisation
B227	Grange	Rainette	06/06/2024	/	non	10 pelotes anciennes	oui	Quelques crottes éparses	oui	Nid de Troglodyte	2	Suivi colonisation
B227	Grange	Rainette	14/02/2025	/	non	/	oui	/	oui	Nid de Troglodyte	2	Suivi colonisation

Tableau 105 : Etat d'avancement de la propriété B227 : MARIGNY-LE-LOZON – bâtiment la Chênée

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
B227	Bâtiment La Chênée	B227	Grange	B227	Marigny-le-Lozon	x	x	x	x			Dossier de dérogation 2

3.51. Propriété B199 : Marigny-le-Lozon – Saint-Léger 6

Carte 59 : Localisation de la propriété B199 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 6

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – Saint Léger 6 – Propriété B199



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

La maison principale B199.1 présente peu d'accès pour la faune. Aucun indice de présence n'a été trouvé dans ce bâtiment. Seule la présence de chiroptères est possible dans les parties non visibles de la toiture. Des Moineaux domestique nichent dans les murs de la maison avec au moins 3 nids supposés.

Lors du contrôle avant déconstruction, aucune présence d'espèce protégée n'a été relevée dans le bâtiment. Toutefois, lors de la réalisation de l'état des lieux, la présence de Moineau domestique avait été signalée dans ce bâtiment. Ainsi, un nichoir triple à Moineaux domestiques a été installé sur la dépendance B199.2.

La dépendance B199.2 est en revanche favorable à l'accueil de la faune. La partie basse comporte deux nids fonctionnels et un nid non-fonctionnel d'Hirondelle rustique. De plus, le bâtiment est fréquenté par des individus. Des anfractuosités sont présentes dans les murs ce qui pourrait permettre l'accueil de chiroptères bien qu'aucun individu ou indice n'ait été trouvé. Le comble de petite taille et très lumineux ne semble quant à lui pas favorable pour les rapaces nocturnes. Lors de la déconstruction de la maison B199.1, la parcelle a subi un fort remaniement laissant la dépendance isolée au milieu d'une zone de terre à nue. L'attrait de cette dépendance pour la faune sauvage a donc été fortement réduit suite au passage des engins sur la parcelle.



Photo 17 : Bâtiment B199.1 (Google Street View) avant démolition



Photo 18 : Dépendance B199.2 en juin 2024 (avec nichoir à moineaux) après démolition de B199.1 © Rainette

Tableau 106 : Synthèse des observations sur la propriété B199 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 6

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
B199.1	Maison	Rainette	02/02/2023	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
B199.2	Dépendance	Rainette	02/02/2023	2 nids anciens	oui	/	non	/	oui	/	3	Etat des lieux
B199.1	Maison	Rainette	28/06/2023	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
B199.2	Dépendance	Rainette	28/06/2023	1 individu + 1 nid fonctionnel + 1 nid non- fonctionnel	oui	/	non	/	oui	/	3	Etat des lieux
B199.1	Maison (pas la dépendance)	Rainette	08/11/2023	/		/		/		/	/	Contrôle avant démolition
B199.2	Dépendance	Rainette	23/01/2024	1 individu +2 nids fonctionnels + 1 nid non- fonctionnel	oui	/	non	/	oui	/	3	Suivi colonisation
B199.2	Dépendance	Rainette	06/06/2024	2 nids fonctionnels + 1 nid non- fonctionnel + fientes	oui	/	non	/	oui	Nid de Troglo-dyte mignon	3	Suivi colonisation
B199.2	Dépendance	Rainette	14/02/2025	2 nids fonctionnels + 1 nid non- fonctionnel	oui	une pelote (reposoir nocturne)	non	/	oui	Nid de Troglo-dyte mignon	3	Suivi colonisation

Tableau 107 : Etat d'avancement de la propriété B199 : MARIGNY-LE-LOZON – Saint-Léger 6

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
B199	Saint-Léger 6	B199.1	Maison	B199	Marigny-le-Lozon	X	X			X		Déconstruit
B199	Saint-Léger 6	B199.2	Dépendance	B199	Marigny-le-Lozon	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2

3.52. Propriété A391 : Carantilly – Le poteau 1

Carte 60 : Localisation de la propriété A391 : Carantilly – Le poteau 1

Localisation des bâtis inventoriés

CARANTILLY - Le poteau 1 - Propriété A 391



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Lors des deux passages réalisés en janvier et juin 2024, aucune présence d'espèces protégées n'a été découverte dans les bâtiments A391.1 et A391.2 hormis un nid de Troglodyte mignon dans le bâti A391.2. Ces bâtis sont peu favorables et pourront donc être déconstruits en dehors de la période de reproduction de l'avifaune.

Tableau 108 : Synthèse des observations sur la propriété A391 : CARANTILLY – Le poteau 1

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
A391.1	Maison	Rainette	23/01/2024	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
A391.1	Maison	Rainette	06/06/2024	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
A391.2	Dépendance	Rainette	23/01/2024	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
A391.2	Dépendance	Rainette	06/06/2024	/	non	/	non	/	oui	Nid de Troglodyte mignon	1	Etat des lieux

Tableau 109 : Etat d'avancement de la propriété A391 : CARANTILLY – Le poteau 1

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
A391	Le poteau 1	A391.1	Maison	A391	Carantilly	X	X					A déconstruire
A391	Le poteau 1	A391.2	Dépendance	A391	Carantilly	X	X					A déconstruire

3.53. Propriété A662 : Carantilly – Le poteau 2

Carte 61 : Localisation de la propriété A662 : CARANTILLY – Le poteau 2

Localisation des bâtis inventoriés

CARANTILLY – Le poteau 2 – Propriété A 662



Cartographie : Rainette, 2024
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le premier passage d'état des lieux a montré une absence d'espèces protégées dans les bâtis A662.2 et A662.3. Ces bâtis semblent actuellement peu favorables à la faune.

Enfin, dans le bâti A662.1 qui est un ancien poulailler, deux nids fonctionnels et un nid non-fonctionnel d'Hirondelle rustique ont été découverts. De plus, un individu a été observé dans le bâtiment en juin 2024.

Le premier passage de suivi de février 2025 n'a pas permis d'obtenir d'informations supplémentaires.

Le passage de suivi estival du 23 juillet 2025 a permis de confirmer la présence de l'Hirondelle rustique dans le bâti avec cette fois un nid fonctionnel (avec des œufs) et 3 nids non-fonctionnels observés.

Tableau 110 : Synthèse des observations sur la propriété A662 : Carantilly – Le poteau 2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
A662.1	Poulailler	Rainette	23/01/2024	2 nids fonctionnels et 1 nid non- fonctionnel	oui	/	non	/	non	/	2	Etat des lieux
A662.2	Cabanon	Rainette	23/01/2024	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
A662.3	Maison	Rainette	23/01/2024	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
A662.1	Poulailler	Rainette	06/06/2024	2 nids fonctionnels et 1 individu	oui	/	non	/	non	/	2	Etat des lieux
A662.2	Cabanon	Rainette	06/06/2024	?	?	?	?	?	?	?	?	Cabanon démonté ?
A662.3	Maison	Rainette	06/06/2024	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
A662.1	Poulailler	Rainette	14/02/2025	2 nids fonctionnels	oui	/	non	/	non	/	2	Suivi colonisation
A662.1	Poulailler	Rainette	23/07/2024	1 nid fonctionnel et 3 nids non- fonctionnels	oui	/	non	/	non	/	2	Suivi colonisation

Tableau 111 : Etat d'avancement de la propriété A662 : Carantilly – Le poteau 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
A662	Le poteau 2	A 662.1	Poulailler	A662	Carantilly	X	X	X	X			Dossier de dérogation 2
A662	Le poteau 2	A 662.2	Cabanon	A662	Carantilly	X	X					Déconstruit
A662	Le poteau 2	A 662.3	Maison	A662	Carantilly	X	X			X		A déconstruire

3.54. Propriétés AD142, AD143, AD144 et AD147 : Camprond – Le hameau Guesnay 2

Carte 62 : Localisation de la propriétés AD142, AD143, AD144 et AD147 : Camprond – Le hameau Guesnay 2

Localisation des bâtis inventoriés

CAMPROND – Le hameau Guesney 2 – Propriété

AD142-143-144-147



Cartographie : Rainette, 2025
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le premier passage d'état des lieux réalisé en février 2025 n'a pas révélé la présence d'espèces protégées dans les bâtis de la propriété. Toutefois la présence d'isolant sous toiture dans la maison AD143 n'a pas permis de rechercher la présence de guano de chiroptères. Un comptage en sortie ou rentrée de gîte serait à prévoir en période estivale afin vérifier l'absence de chiroptères dans ce bâtiment.

Les trois autres dépendances de la propriété ne semblent pas favorables à l'accueil de la faune sauvage. Seul le garage/atelier AD147 pourrait éventuellement accueillir quelques nids oiseaux protégés comme le Troglodyte mignon.

Le passage estival d'état des lieux du 23 juillet 2025 a permis de constater des dégradations importantes sur la maison AD143 avec des fenêtres brisées et des portes ouvertes. Probablement suite à l'apparition de ces ouvertures, des Hirondelles rustiques se sont installées dans la partie chaufferie où elles ont construit des nids. Ainsi, un total de 6 nids fonctionnels et de 2 nids fonctionnels y a été dénombré. Ce bâti devra donc faire l'objet d'une demande de dérogation pour être démoli.

Tableau I12 : Synthèse des observations sur les propriétés AD142, AD143, AD144 et AD147 : Camprond – Le hameau Guesnay 2

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
AD143	Maison	Rainette	14/02/2025	/	non	/	non	Présence d'isolant sous toiture. Sortie de gîte en période estivale à prévoir ?	oui	/	1	Etat des lieux
AD147	Garage	Rainette	14/02/2025	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AD142	Dépendance	Rainette	14/02/2025	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AD144	Dépendance	Rainette	14/02/2025	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AD143	Maison	Rainette	23/07/2024	6 nids fonctionnels et 2 nids non- fonctionnels	oui installatio n en raison des portes ouvertes	/	non	Présence d'isolant sous toiture. Sortie de gîte en période estivale à prévoir ?	oui	/	1	Etat des lieux
AD147	Garage	Rainette	23/07/2024	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AD142	Dépendance	Rainette	23/07/2024	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
AD144	Dépendance	Rainette	23/07/2024	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux



Photo 19 : Nids d'Hirondelles rustique le 23/07/2025 dans le bâti ADI43 © Rainette

Tableau I13 : Etat d'avancement des propriétés ADI42, ADI43, ADI44 et ADI47 : Camprond – Le hameau Guesnay 2

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
ADI43	Le hameau Guesnay 2	ADI43	Maison	ADI44	Camprond	X	X					Dossier de dérogation 2
ADI47	Le hameau Guesnay 2	ADI47	Garage	ADI44	Camprond	X	X					A déconstruire
ADI42	Le hameau Guesnay 2	ADI42	Dépendance	ADI44	Camprond	X	X					A déconstruire
ADI44	Le hameau Guesnay 2	ADI44	Dépendance	ADI44	Camprond	X	X					A déconstruire



Photo 20 et 21 : Maison n°ADI43 et garage n° ADI47 © Rainette



Photo 22 et 23 : Dépendance n° ADI44 et dépendance n°ADI42 © Rainette

3.55. Propriété AD152 : Camprond – Le hameau Guesnay 3

Carte 63 : Localisation de la propriété AD152 : Camprond – Le hameau Guesnay 3

Localisation des bâtis inventoriés

CAMPROND - Le hameau Guesnay 3 - Propriété AD152



Cartographie : Rainette, 2025
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le premier passage d'état des lieux réalisé le 23 juillet 2025 a permis de mettre en avant la présence de l'Hirondelle rustique dans les bâtis ADI52.1, ADI52.2 et ADI52.4 avec respectivement 2, 4 et 2 nids fonctionnels pour un total de 8 nids fonctionnels sur la propriété.

Le second passage d'état des lieux réalisé en hiver, le 16 janvier 2026, a permis de confirmer la présence de l'Hirondelle rustique avec des nids dont la répartition des emplacements a légèrement évolué (nouveaux nids construits au cours de l'été et disparition de certains nids), mais toujours avec total un de 8 nids fonctionnels. De plus, un chiroptère a été trouvé en léthargie, il s'agit d'une Barbastelle d'Europe observée dans la « cave » du bâti n° ADI52.4.

Seul le bâti n°ADI52.3 ne semble pas présenter d'enjeux vis-à-vis des espèces protégées. Il risque toutefois d'être compliqué de le détruire seul, et sans impact, du fait de son enclavement au milieu des autres bâtis.

Tableau I14 : Synthèse des observations sur la propriété ADI52 : Camprond – Le hameau Guesnay 3

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
ADI52.1	Dépendance	Rainette	23/07/2024	2 nids fonctionnels	oui	/	oui	/	oui	/	2	Etat des lieux
ADI52.2	Garage/ Grange	Rainette	23/07/2024	4 nids fonctionnels et 2 nids non- fonctionnnels	oui	/	oui	/	oui	3 nids de Troglydte	2	Etat des lieux
ADI52.3	Maison	Rainette	23/07/2024	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
ADI52.4	Grange	Rainette	23/07/2024	2 nids fonctionnels et 1 nid non- fonctionnnel	oui	/	non	/	oui	/	2	Etat des lieux
ADI52.1	Dépendance	Rainette	16/01/2026	1 nid fonctionnel	oui	/	oui	/	oui	1 nid de Troglydte	2	Etat des lieux
ADI52.2	Garage/ Grange	Rainette	16/01/2026	3 nids fonctionnels et 1 nid non- fonctionnnel	oui	/	oui	/	oui	1 nid de Troglydte	2	Etat des lieux
ADI52.3	Maison	Rainette	16/01/2026	/	non	/	non	/	oui	/	1	Etat des lieux
ADI52.4	Grange	Rainette	16/01/2026	4 nids fonctionnels et 2 nids non- fonctionnnels	oui	/	non	1 Barbastelle d'Europe	oui	Nid de Troglydte	2	Etat des lieux

Tableau 115 : Etat d'avancement de la propriété ADI52 : Camprond – Le hameau Guesnay 3

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
ADI52	Le hameau Guesnay 3	ADI52.1	Dépendance	ADI52	Camprond	X	X					Etat des lieux terminé, suivi à faire
ADI52	Le hameau Guesnay 3	ADI52.2	Garage/Grange	ADI52	Camprond	X	X					Etat des lieux terminé, suivi à faire
ADI52	Le hameau Guesnay 3	ADI52.3	Maison	ADI52	Camprond	X	X					A déconstruire
ADI52	Le hameau Guesnay 3	ADI52.4	Grange	ADI52	Camprond	X	X					Etat des lieux terminé, suivi à faire



Photo 24 : Bâti de la propriété ADI52



Photo 25 et Photo 26 : Nids d'Hirondelles rustiques le 23/07/2025 © Rainette



Photo 27 : Barbastelle d'Europe observée le 16/01/2026 dans le bâti n°AD152.4 © Rainette

3.56. Propriété C278-C405 : Marigny-le-Lozon – La Fosse

Carte 64 : Localisation de la propriété C278-C405 : Marigny-le-Lozon – La Fosse

Localisation des bâtis inventoriés

MARIGNY-LE-LOZON – La Fosse – Propriété C278-C405



Cartographie : Rainette, 2025
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Le premier passage d'état des lieux réalisé en juillet 2025 a permis de montrer une absence d'espèces protégées sauf pour la maison C278 où un peu de guano de chiroptère a été observé dans le grenier. Il est probable que ce bâti soit utilisé comme gîte occasionnel par quelques individus d'une espèce anthropophile telle que les Pipistrelles ou les Oreillards.

Le passage hivernal du 16 janvier 2026, n'a pas révélé d'indices de présence d'espèces protégées supplémentaires.

Tableau 116 : Synthèse des observations sur la propriété C278-C405 : Marigny-le-Lozon – La Fosse

N° Entité/ Sous- entité bâti	Type de batiment	Intervenant	Date	HIRONDELLE RUSTIQUE		EFFRAIE DES CLOCHERS		CHIROPTERES		Autres espèces	Note accès Faune	Type de visite
				Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable	Nombre d'individus ou d'indices de présence	Habitat favorable			
C278	Maison	Rainette	23/07/2024	/	non	/	non	Présence d'un peu de guano assez frais	oui	/	1	Etat des lieux
C405.1	Garage	Rainette	23/07/2024	/	oui	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
C405.2	Dépendance	Rainette	23/07/2024	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
C278	Maison	Rainette	16/01/2026	/	non	/	non	Présence d'un peu de guano datant de l'été	oui	/	1	Etat des lieux
C405.1	Garage	Rainette	16/01/2026	/	oui	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux
C405.2	Dépendance	Rainette	16/01/2026	/	non	/	non	/	non	/	1	Etat des lieux

Tableau 117 : Etat d'avancement de la propriété C278-C405 : Marigny-le-Lozon – La Fosse

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous- entité bâti	Type de batiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat des lieux		Suivi		Contrôle avant démolition		Etat d'avancement
						Eté	Hiver	Eté	Hiver	Bâti déconstruit	Dérogation	
C278	La Fosse	C278	Maison	C278-C405	Marigny-le-Lozon	X	X					Etat des lieux terminé, suivi à faire
C405	La Fosse	C405.1	Garage	C278-C405	Marigny-le-Lozon	X	X					A déconstruire
C405	La Fosse	C405.2	Dépendance	C278-C405	Marigny-le-Lozon	X	X					A déconstruire

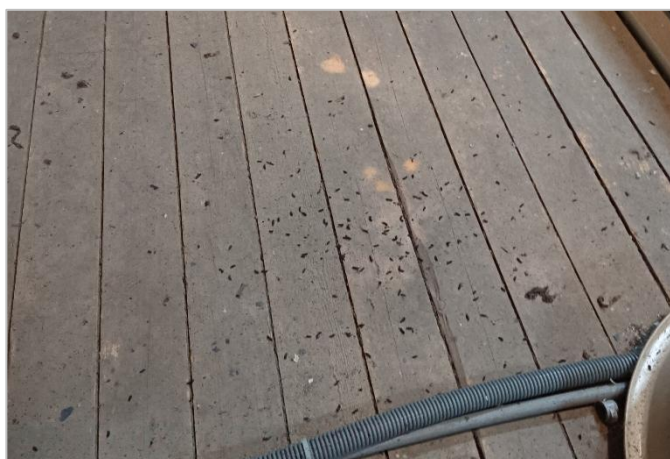


Photo 28 et 29 : Maison n°C278 et guano dans le bâti n°C278 © Rainette



Photo 30 et 31 : Garage n° C405.1 et dépendance n°C405.2

3.57. Propriété ZI52 : Thèreval

Carte 65 : Localisation de la propriété ZI52 : Thèreval

Localisation des bâtis inventoriés
THEREVAL - / - Propriété ZI52



Cartographie : Rainette, 2026
Sources : © GoogleSatellite
Dossier : CD50 - Bâtis à déconstruire (50)

Ce bâtiment n'a pas encore été visité, en l'absence d'accord avec les propriétaires.

4. Synthèse globale

Le tableau ci-dessous présente une synthèse globale de l'ensemble des bâtiments visités et précise pour chacun d'entre eux si une dérogation est nécessaire pour réaliser la déconstruction.

Tableau 118 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 1/7

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat d'avancement	Possibilité de déconstruction sans dérogation d'espèces protégées
1	La Hastonnière	1	Maison principale + grange	A 808	Courcy	Dossier de dérogation 1	Non
2	La Hastonnière	2.1	Maison	A 702	Courcy	Dossier de dérogation 1	Non
2	La Hastonnière	2.2	Maison	A 747	Courcy	Dossier de dérogation 1	Non
2	La Hastonnière	2.3	Grange	A 747	Courcy	Dossier de dérogation 1	Non
2	La Hastonnière	2.4	Grange	A 702	Courcy	Dossier de dérogation 1	Non
2	La Hastonnière	2.5	Petite grange / poulailler	A 747	Courcy	Déconstruit	Oui
3	Maison le Ridel	3	Maison	AI 087-088	Cambernon	Dossier de dérogation 1	Non
4	Village Burnel	4.1	Maison	AH 181	Cambernon	Dossier de dérogation 1	Non
4	Village Burnel	4.2	Maison	AH 179-180	Cambernon	Dossier de dérogation 1	Non
4	Village Burnel	4.3	Hangar	AH 179-180	Cambernon	Déconstruit	Oui
5	La Chitelle 1	5	Maison principale	AH 164-091-090	Camprond	Dossier de dérogation 1	Non
6	La Chitelle 2	6	Maison	AH 090	Camprond	Déconstruit	Oui
7	La Maison Olive	7	Maison	AE 294	Camprond	Dossier de dérogation 1	Non
8	Hôtel Maître Nicole	08.1	Maison	AE 349	Camprond	Déconstruit	Oui
8	Hôtel Maître Nicole	08.2	Grange	AE 349	Camprond	Dossier de dérogation 2	Non
8	Hôtel Maître Nicole	08.3	Hangar	AE 349	Camprond	Déconstruit	Oui

Tableau 119 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 2/7

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat d'avancement	Possibilité de déconstruction sans dérogation d'espèces protégées
9	Village Guesnay	09.1	Maison	AB 002	Savigny	Déconstruit	Oui
9	Village Guesnay	09.2	Entrée/garage	AB 002	Savigny	Déconstruit	Oui
9	Village Guesnay	9.3	Grange	AB 002	Savigny	Dossier de dérogation 2	Non
9	Village Guesnay	9.4	Grange	AB 002	Savigny	Dossier de dérogation 2	Non
10	Village Guesnay	10	Maison	AD 149	Camprond	Dossier de dérogation 1	Non
11	Le Gourbin	11.1	Maison	AA 025	Cametours	Dossier de dérogation 1	Non
11	Le Gourbin	11.2	Maison	AA 025	Cametours	Dossier de dérogation 1	Non
11	Le Gourbin	11.3	Cabanon	AA 024	Cametours	Déconstruit	Oui
11	Le Gourbin	11.4	Maison + Grange sud ouest	AA 024	Cametours	Dossier de dérogation 1	Non
11	Le Gourbin	11.5	Hangar sud-est	AA 024	Cametours	Déconstruit	Oui
12	Le Gourbin 3	12	Maison	C 534	Le Lorey	Dossier de dérogation 1	Non
13	Le Gourbin 2	13	Maison	C 533	Le Lorey	Dossier de dérogation 1	Non
14	Le Gourbin 4	14	Maison	C 536	Le Lorey	A déconstruire	Oui
15	Le Neufbourg 1	15.1	Maison	B 233	Le Lorey	A déconstruire	Oui
15	Le Neufbourg 1	15.2	Grange	B 234	Le Lorey	Dossier de dérogation 1	Non
15	Le Neufbourg 1	15.3	Abris en tôles attenants à la grange	B 235-232	Le Lorey	Déconstruit	Oui
16	Le Neufbourg 3	16.1	Maison	AA 041	Cametours	Déconstruit	Oui
16	Le Neufbourg 3	16.2	Dépendance	AA 314	Cametours	Dossier de dérogation 1	Non

Tableau 120 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 3/7

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat d'avancement	Possibilité de déconstruction sans dérogation d'espèces protégées
17	Le Neufbourg 2	17	Grange	AA 040	Cametours	Dossier de dérogation 1	Non
18	Le Neufbourg 2	18	/	B 674	Le Lorey	Dossier de dérogation 1	Non
19	Le Neufbourg 2	19	/	B 228	Le Lorey	Dossier de dérogation 1	Non
20	Le Neufbourg 2	20	/	B 228	Le Lorey	Dossier de dérogation 1	Non
21	Le Neufbourg 1	21	Maison + Grange	AA 316	Cametours	Dossier de dérogation 1	Non
22	Le Clos Madelon	22.1	Maison	B 214	Le Lorey	Dossier de dérogation 1	Non
22	Le Clos Madelon	22.2	Hangar	B 215	Le Lorey	Déconstruit	Oui
22	Le Clos Madelon	22.3	Poulailler / étables	B 215	Le Lorey	Déconstruit	Oui
23	La Vieille fosse	23.1	Maison principale	AB 350	Cametours	Dossier de dérogation 1	Non
23	La Vieille fosse	23.2	Atelier	AB 351	Cametours	A déconstruire	Oui
23	La Vieille fosse	23.3	Hangar	AB 351	Cametours	Dossier de dérogation 1	Non
24	Hôtel Claudel	24.1	Maison principale	AB 090	Cametours	Dossier de dérogation 1	Non
24	Hôtel Claudel	24.2	Grange	AB 090	Cametours	Dossier de dérogation 1	Non
24	Hôtel Claudel	24.3	Hangar	AB 090	Cametours	Déconstruit	Oui
25	La Folle Pensée	25	Maison	A 985-986	Carantilly	Déconstruit	Oui
26	La Chevalerie	26	Dépendance	AH 001	Marigny-le-Lozon	Dossier de dérogation 1	Non
27	La Chevalerie	27.1	Maison	AH 002-004	Marigny-le-Lozon	A déconstruire	Oui
27	La Chevalerie	27.2	Cabanon	AH 057	Marigny-le-Lozon	A déconstruire	Oui

Tableau 121 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 4/7

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat d'avancement	Possibilité de déconstruction sans dérogation d'espèces protégées
28	La Chevalerie	28	Ancienne station	A 416	Carantilly	Dossier de dérogation 1	Non
29	La Chevalerie	29	Maison	AH 044	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
30	Saint-Benoît	30.1	Maison	AH 045	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
30	Saint-Benoît	30.2	Dépendance	AH 045	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
30	Saint-Benoît	30.3	Dépendance	AH 045	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
31	Saint-Benoît	31.1	Maison	AH 046	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
31	Saint-Benoît	31.2	Grange	AH 046	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
31	Saint-Benoît	31.3	Grange	AH 046	Marigny-le-Lozon	Dossier de dérogation 1	Non
32	La Forge 2	32	Maison + dépendance	B 728	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
33	Maison de la Forge	33	Maison	B 729	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
34	Saint-Léger 5	34.1	Maison	B 212	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
34	Saint-Léger 5	34.2	Cagibi	B 389	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
35	Saint-Léger	35.1	Maison principale	B 211	Marigny-le-Lozon	Dossier de dérogation 1	Non
35	Saint-Léger	35.2	Garage	B 211	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
35	Saint-Léger	35.3	Grange/ Hangar	B 211	Marigny-le-Lozon	Dossier de dérogation 1	Non
36	Saint-Léger 4	36.1	Maison+ grange attenante	B 203	Marigny-le-Lozon	Dossier de dérogation 1	Non
36	Saint-Léger 4	36.2	Dépendance	B 203	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui

Tableau 122 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 5/7

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat d'avancement	Possibilité de déconstruction sans dérogation d'espèces protégées
37	Saint-Léger 3	37.1	Maison	B 815	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
37	Saint-Léger 3	37.2	Extension + garage maison	B 815	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
37	Saint-Léger 3	37.3	Hangar	B 815	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
38	Saint-Léger 2	38.1	Maison	B 196	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
38	Saint-Léger 2	38.2	Garage de la maison	B 196	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
38	Saint-Léger 2	38.3	Grange	B 196	Marigny-le-Lozon	Dossier de dérogation 1	Non
39	Hôtel Moulin	39	-	E 657	Quibou	Dossier de dérogation 1	Non
40	Hôtel Moulin 2	40.1	Maison	E 559-350	Quibou	Dossier de dérogation 1	Non
40	Hôtel Moulin 2	40.2	Hangar	E 348	Quibou	Déconstruit	Oui
41	Hôtel Moulin 1	41.1	Maison	E 351	Quibou	A déconstruire	Oui
41	Hôtel Moulin 1	41.2	Cagibi	E 351	Quibou	A déconstruire	Oui
41	Hôtel Moulin 1	41.3	Grange	E 351	Quibou	Dossier de dérogation 1	Non
A391	Le poteau 1	A391.1	Maison	A391	Carantilly	A déconstruire	Oui
A391	Le poteau 1	A391.2	Dépendance	A391	Carantilly	A déconstruire	Oui
A662	Le poteau 2	A 662.1	Poulailler	A662	Carantilly	Dossier de dérogation 2	Non
A662	Le poteau 2	A 662.2	Cabanon	A662	Carantilly	Déconstruit	Oui
A662	Le poteau 2	A 662.3	Maison	A662	Carantilly	A déconstruire	Oui

Tableau 123 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 6/7

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat d'avancement	Possibilité de déconstruction sans dérogation d'espèces protégées
AA36	Le Neufbourg 4	AA36	Hangar	AA36	Cametours	Déconstruit	Oui
AA37	Le Neufbourg 4	AA37.1	Dépendance	AA37	Cametours	Déconstruit	Oui
AA37	Le Neufbourg 4	AA37.2	Maison	AA37	Cametours	Déconstruit	Oui
AA41	Le Neufbourg 3	AA41	Grange	AA 041	Savigny	Dossier de dérogation 2	Non
AB318	La Vieille Fosse 2	AB318.1	Stabulation	AB318	Cametours	Déconstruit	Oui
AB318	La Vieille Fosse 2	AB318.2	Grange	AB318	Cametours	Dossier de dérogation 2	Non
AB318	La Vieille Fosse 2	AB318.3	Grange	AB318	Cametours	Dossier de dérogation 2	Non
AB318	La Vieille Fosse 2	AB318.4	Maison	AB318	Cametours	Dossier de dérogation 2	Non
AB326	La Vieille Fosse 2	AB326	Stabulation	AB326	Cametours	Déconstruit	Oui
AH176	Le Village Burnel 2	AH176	Maison	AH176	Cambernon	Dossier de dérogation 2	Non
AH182	Le Village Burnel	AH182	Grange	AH182	Cambernon	Déconstruit	Oui
AH251	Le Village Burnel	AH251.1	Garage	AH251	Cambernon	Déconstruit	Oui
AH251	Le Village Burnel	AH251.2	Dépendance	AH251	Cambernon	Déconstruit	Oui
AH3	Maison Hédouin	AH3	Maison	AH 3	Camprond	Déconstruit	Oui

Tableau 124 : Synthèse globale par bâtiment inspecté 7/7

N° Entité Propriété	Nom de la propriété	N° Sous-entité bâti	Type de bâtiment	Parcelle(s) concern(ées)	Commune	Etat d'avancement	Possibilité de déconstruction sans dérogation d'espèces protégées
AH79-252	Le Bretonnière 2	AH79-252	Maison	AH79-252	Cambernon	Dossier de dérogation 2	Non
AH-251	Le Bretonnière 2	AH-251.1	Garage	AH-251	Cambernon	Déconstruit	Oui
AH-251	Le Bretonnière 2	AH-251.2	Dépendance	AH-251	Cambernon	Déconstruit	Oui
B199	Saint-Léger 6	B199.1	Maison	B199	Marigny-le-Lozon	Déconstruit	Oui
B199	Saint-Léger 6	B199.2	Dépendance	B199	Marigny-le-Lozon	Dossier de dérogation 2	Non
B227	Bâtiment La Chênée	B227	Grange	B227	Marigny-le-Lozon	Dossier de dérogation 2	Non
AD143	Le hameau Guesnay 2	AD143	Maison	AD144	Camprond	Dossier de dérogation 2	Non
AD147	Le hameau Guesnay 2	AD147	Garage	AD144	Camprond	A déconstruire	Oui
AD142	Le hameau Guesnay 2	AD142	Dépendance	AD144	Camprond	A déconstruire	Oui
AD144	Le hameau Guesnay 2	AD144	Dépendance	AD144	Camprond	A déconstruire	Oui
C278	La Fosse	C278	Maison	C278-C405	Marigny-le-Lozon	Etat des lieux terminé, suivi à faire	Non
C405	La Fosse	C405.1	Garage	C278-C405	Marigny-le-Lozon	A déconstruire	Oui
C405	La Fosse	C405.2	Dépendance	C278-C405	Marigny-le-Lozon	A déconstruire	Oui
AD152	Le hameau Guesnay 3	AD152.1	Dépendance	AD152	Camprond	Etat des lieux terminé, suivi à faire	Non
AD152	Le hameau Guesnay 3	AD152.2	Garage/ Grange	AD152	Camprond	Etat des lieux terminé, suivi à faire	Non
AD152	Le hameau Guesnay 3	AD152.3	Maison	AD152	Camprond	A déconstruire	Oui mais compliqué sans impacter les bâtis adjacents
AD152	Le hameau Guesnay 3	AD152.4	Grange	AD152	Camprond	Etat des lieux terminé, suivi à faire	Non

5. Préconisations d'inventaires et de mesures

Au regard des enjeux identifiés sur de nombreux bâtis, **leur déconstruction induira la réalisation d'un dossier de dérogation** pour la destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats. Afin d'anticiper ces déconstructions et la réalisation de ce dossier, **les préconisations** présentées ci-après visent à **orienter les choix techniques et opérationnels** des différents travaux liés aux déconstructions des bâtis.

Les mesures proposées afin de limiter les incidences lors de la déconstruction de ces bâtiments suivront **la séquence « éviter, réduire, compenser »**. L'évitement est la seule solution permettant de s'assurer de la non-dégradation du milieu par le projet. L'évitement concerne avant tout les enjeux écologiques majeurs, tels que ceux relatifs à la biodiversité remarquable (espèces protégées et menacées, etc.).

La réduction intervient dans un second temps, dès lors que les impacts négatifs du projet sur l'environnement n'ont pu être pleinement évités. Ces impacts doivent alors être suffisamment réduits pour ne plus constituer que des impacts négatifs résiduels les plus faibles possibles.

En dernier lieu, **les mesures compensatoires ont pour objectif d'apporter une contrepartie aux impacts résiduels significatifs du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits.** Ces mesures doivent être conçues de manière à présenter un caractère pérenne, et être mises en œuvre en priorité à proximité fonctionnelle du site impacté. Elles doivent permettre de maintenir, voire le cas échéant d'améliorer, la qualité environnementale des milieux naturels concernés à une échelle territoriale pertinente.

5.1. Préconisations dans le cadre du dossier de dérogation n°1

38 bâtiments sont concernés par le premier dossier de dérogation. Afin d'éviter, de réduire ou de compenser les futures incidences lors de la déconstruction de ces éléments, nous recommandons :

- D'éviter le bâtiment 24.2, qui est une grange d'environ 500m² et qui comporte 59 nids d'Hirondelles rustiques (anciens et récents) ;
- D'adapter les modalités de travaux afin de réduire les emprises nécessaires au strict minimum, ainsi que leur programmation à une période de moindre enjeu (entre mi-septembre et fin-novembre) ;
- De proposer une visite de contrôle par un écologue des bâtiments avant déconstruction.
- D'installer des aménagements artificiels pour accueillir la faune, afin de compenser les habitats de reproduction perdus : abris pour Hirondelle rustique, gîtes pour chiroptères anthropophiles et arboricoles, nichoirs pour Moineau domestique et Effraie des clochers.
- La création de garennes artificielles pour le Lapin de garenne.
- La mise en place de suivis de chantier, des mesures de compensation et d'accompagnement.

Des exemples de mesures de compensation, génériques, sont présentes en annexes du document.

5.2. Préconisations dans le cadre du dossier de dérogation n°2

12 bâtiments sont actuellement concernés par le second dossier de dérogation. Afin d'éviter, de réduire ou de compenser les futures incidences lors de la déconstruction de ces éléments, nous recommandons :

- D'adapter les modalités de travaux afin de réduire les emprises nécessaires au strict minimum, ainsi que leur programmation à une période de moindre enjeu (entre mi-septembre et fin-novembre) ;
- De proposer une visite de contrôle par un écologue avant déconstruction des bâtiments ;
- D'installer des aménagements artificiels pour compenser la perte d'habitats de reproduction et/ou de gîte (transit, hibernation) pour plusieurs espèces (Hirondelle rustique, Effraie des clochers, Chiroptères etc).
- La mise en place de suivis de chantier, des mesures de compensation et d'accompagnement.

Des exemples de mesures de compensation, génériques, sont présentes en annexes du document.

5.3. Préconisations dans le cadre des déconstructions pour lesquelles un dossier de dérogation n'est pas nécessaire

5.3.1. Mesures d'évitement

Le bâtiment B199.2 est un bâtiment favorable à l'accueil de la faune protégée inféodée au bâti. Ce bâtiment pourrait-être un appui structurel à l'accueil d'une compensation favorable aux Hirondelles rustiques et aux chiroptères. **Il a donc été évité lors de la déconstruction du bâtiment B199.1.**

Toutefois, lors des travaux de démolition du bâtiment principal B199.1, l'ensemble de **la parcelle a été défrichée et terrassée par les engins de chantier**, laissant la dépendance B199.2 seule au milieu d'une parcelle « à nue » (terre apparente). Ainsi d'une part, le défrichage et le terrassement de la parcelle n'ont pas fait l'objet d'une étude d'impact sur les espèces protégées, laissant supposer une possible destruction d'habitat d'espèces protégées (voire d'individus), seuls les bâtiments avaient alors fait l'objet d'une étude d'impact. D'autre part, la parcelle ainsi fortement remaniée est désormais beaucoup moins favorable à l'accueil des espèces présentes initialement dans la dépendance B199.2, laissant douter quant à son efficacité en tant que mesure d'évitement/réduction. De plus, une éventuelle colonisation du nichoir triple à Moineaux domestiques installé sur le bâtiment B199.2 semble également désormais très incertaine.

À la suite des travaux menés sur la parcelle pour la déconstruction des bâtis attenants au B199.2, nous recommandons de **délimiter les zones de travaux nécessaires** à la déconstruction pour les autres bâtis éventuels afin de préserver au moins une partie des parcelles en l'état (possibles zones de reproduction ou d'alimentation de proximité pour les espèces). Également, il est préférable de **remettre en état la parcelle après travaux de déconstruction**, afin de conserver un environnement immédiat favorable à la biodiversité. Des adaptations dans les mesures de réduction déjà proposées, ainsi qu'une nouvelle mesure, découlant de ces recommandations sont proposées dans la suite du document.

5.3.2. Mesures de réduction

Les mesures de réduction préconisées sont les suivantes et sont décrites plus en détails ci-dessous :

- Mesure R1 : R3.1A – Respect du calendrier de sensibilité des espèces pour la déconstruction et passage d'un écologue avant déconstruction
- Mesure R2 : R1.1A – Limitation/Adaptation des emprises travaux

- Mesure R3 : R2.li – Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation
- Mesure R4 : R2.1q/R2.1r – Remise en état des parcelles à proximité de bâtiments évités

5.3.2.1. Mesure R1 : R3.1a – Respect du calendrier de sensibilité des espèces pour la déconstruction de passage d'un écologue avant déconstruction

R3.1a – Respect du calendrier de sensibilité des espèces pour la déconstruction et passage d’un écologue avant déconstruction

E	R	C	A	R3.1 : Réduction temporelle en phase travaux																									
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage	Air/Bruit																								
Objectif de la mesure																													
Réduire les impacts de destruction d’individus et de perturbation d’espèces lors de la phase de déconstruction du bâti.																													
Descriptif plus complet																													
Il est important de prendre en compte les cycles de vie de la faune présente au sein du bâti pour adapter le calendrier de ces travaux de déconstruction. Ainsi, à partir des caractéristiques biologiques pour l’ensemble de la faune observée sur le site, la période optimale pour la réalisation des travaux de déconstruction des bâtis est mise en évidence et doit être respectée. Afin de limiter tout risque accidentel de destruction d’espèce protégée, l’ensemble des bâtis à vocation de déconstruction, quelques soient les espèces observées et potentialités d’accueil, devra être déconstruit en dehors des périodes de sensibilité de la faune. De plus, le passage d’un écologue dans la semaine précédant la déconstruction sera réalisé. Ce dernier passage de contrôle permettra de limiter les risques de destruction d’individus protégés qui aurait pu coloniser un bâti entre les passages d’inventaires, de suivi le cas échéant, et la phase de déconstruction. Notons que certains bâtis ont été identifiés comme potentiellement favorables aux chiroptères mais les conditions d’accès ou la typologie des habitations n’ont pas permis de s’assurer de leur absence. Ces bâtiments figurent dans le tableau ci-dessous. Nous préconisons la réalisation d’une écoute en sortie de gîte sur ces bâtiments afin de limiter le risque d’individus non observables à vue.																													
Tableau 125 : Liste des bâtiments favorables aux chiroptères sur lesquels une écoute en sortie de gîte avant déconstruction est préconisée																													
<table><tr><th>N° Entité Propriété</th><th>N° Sous-entité bâti</th><th>Site</th><th>Commune</th><th>Type de batiment</th><th>Commentaire</th></tr><tr><td>AH182</td><td>AH182</td><td>Le Village Burnel</td><td>Cambernon</td><td>Grange</td><td>Grange moyennement favorable mais présentant de nombreuses anfractuosités dans les murs</td></tr><tr><td>AA37</td><td>AA37.2</td><td>Le Neufbourg 4</td><td>Cametours</td><td>Maison</td><td>Absence de trappe d’accès aux combles</td></tr><tr><td>B199</td><td>B199.1</td><td>Saint-Léger 6</td><td>Marigny-le-Lozon</td><td>Maisoon</td><td>Présence d’isolant favorable aux chiroptères mais ne permettant pas leur observation</td></tr></table>						N° Entité Propriété	N° Sous-entité bâti	Site	Commune	Type de batiment	Commentaire	AH182	AH182	Le Village Burnel	Cambernon	Grange	Grange moyennement favorable mais présentant de nombreuses anfractuosités dans les murs	AA37	AA37.2	Le Neufbourg 4	Cametours	Maison	Absence de trappe d’accès aux combles	B199	B199.1	Saint-Léger 6	Marigny-le-Lozon	Maisoon	Présence d’isolant favorable aux chiroptères mais ne permettant pas leur observation
N° Entité Propriété	N° Sous-entité bâti	Site	Commune	Type de batiment	Commentaire																								
AH182	AH182	Le Village Burnel	Cambernon	Grange	Grange moyennement favorable mais présentant de nombreuses anfractuosités dans les murs																								
AA37	AA37.2	Le Neufbourg 4	Cametours	Maison	Absence de trappe d’accès aux combles																								
B199	B199.1	Saint-Léger 6	Marigny-le-Lozon	Maisoon	Présence d’isolant favorable aux chiroptères mais ne permettant pas leur observation																								

R3.1a – Respect du calendrier de sensibilité des espèces pour la déconstruction et passage d'un écologue avant déconstruction

Concernant l'**avifaune**, les périodes de reproduction (parades nuptiales, nidification...) et de maturité des juvéniles doivent au maximum être évitées. C'est en effet à cette période que les individus sont les moins mobiles et donc les plus vulnérables. Ainsi, pour limiter les impacts du chantier sur ce groupe, nous recommandons que les opérations de désamiantage et de déconstruction soient réalisées en dehors de cette période de sensibilité s'étendant de mars à septembre.

Notons la particularité des **rapaces nocturnes**, dont la reproduction débute dès le mois de février et s'étend jusqu'en fin de saison estivale. Une attention particulière devra être portée sur les bâtis abritant ce groupe d'espèces.

Concernant les **chiroptères**, les périodes de sensibilité sont différentes en fonction de l'utilisation du site (zone de chasse, gîte hivernal, gîte estival) et des espèces concernées. Néanmoins, les espèces inféodées au bâti telles que les Pipistrelles sp. sont potentiellement présentes dans les bâtis favorables pour y réaliser une grande partie voire l'ensemble de leur cycle de vie. En effet, des potentialités de gîtes existent dans les propriétés visitées, les périodes d'utilisation des gîtes varient, entre la période estivale (mars à août), la période hivernale (décembre à janvier) et les périodes transitoire/swarming (septembre à novembre ou février à mars). Compte tenu de l'utilisation des bâtis par les espèces dans le cadre du présent dossier, il conviendra d'éviter les périodes estivale et hivernale, les périodes transitoires étant moins critiques pour les individus. La période automnale est la période de sensibilité la plus réduite pour ce groupe.

Concernant les **mammifères hors chiroptères**, la période de sensibilité correspond à celle de la reproduction où les jeunes individus sont peu mobiles. Il convient d'éviter au maximum avril à septembre.

Conditions de mise en œuvre / Limites / Points de vigilance

L'adaptation du calendrier de travaux permet de réduire les impacts des travaux uniquement si le passage d'un écologue est réalisé dans la semaine précédant le démarrage des travaux de désamiantage et de déconstruction. De plus, nous préconisons la réalisation d'écoute active de chiroptères en sortie de gîte sur les bâtiments favorables à l'accueil de ce groupe lors du passage d'un écologue dans les quelques jours précédant la déconstruction. Cette mesure est à associer à la Mesure R2 : R1.1a – Limitation/adaptation des emprises travaux.

Modalités de suivi

En phase chantier, un écologue validera le planning des travaux de déconstruction et réalisera, en amont, un dernier passage de contrôle pour l'assurer de l'absence d'espèce protégée.

Planning des sensibilités

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Avifaune nicheuse												
<i>Hirondelles</i>												
<i>Rapaces nocturnes</i>												
Mammifères (hors chiroptères)												
<i>Chiroptères</i>												
Ensemble des groupes												

■ Sensibilité forte ■ Sensibilité moyenne ■ Sensibilité faible

R3.1a – Respect du calendrier de sensibilité des espèces pour la déconstruction et passage d'un écologue avant déconstruction

Les travaux de dégagement d'emprises (déconstruction des bâtis, terrassement, défrichage) devront donc avoir lieu entre mi-septembre et fin novembre.

Réduction d'impact associé

Le respect du calendrier de sensibilité des espèces permet de réduire les impacts de destruction d'individus et de perturbation des espèces.

Localisation

/

5.3.2.2. Mesure R2 : R1.1a – Limitation / adaptation de l'emprise travaux

R1.1a – Limitation / adaptation de l’emprise travaux					
E	R	C	A	R1.1 : Réduction géographique en phase travaux	
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage	Air/Bruit
Objectif de la mesure					
Réduire les impacts de destruction d’habitat et d’individus en phase de travaux.					
Descriptif plus complet					
Afin de limiter les incidences sur les habitats attenants aux bâtiments, qui n’ont pas été étudiés floristiquement et faunistiquement, nous recommandons de délimiter précisément (cartographiquement et sur le terrain) les emprises travaux nécessaires aux déconstructions. Si possible, ces emprises ne concerneront pas la totalité des parcelles concernées, afin de préserver en partie les milieux attenants (notamment arbustifs et arborés). Les plates-formes techniques, pistes d’accès, installations provisoires de bases-vies, zones de stockage et de dépôt de matériaux, zones de stockage des engins de chantiers, zones de recul et de manœuvre des engins de déconstruction et parkings sont compris dans les emprises des travaux. Les emprises du chantier devront se limiter aux emprises concernées par le projet. Elles seront précisément délimitées, au moyen de dispositifs suffisamment solides, visibles et durables pour garantir leur efficacité pendant toute la durée de déconstruction des bâtis (rubarise à proscrire, préférer l’utilisation de grilles HERAS par exemple ou autres éléments durables). Si des éléments sont identifiés comme « à éviter » sur les parcelles concernées, il est préférable de les mettre en défens par rapport aux travaux et d’en informer les chefs de chantier.					
					
Photo 32 : Exemple de dispositif de balisage (source : Internet)					
Le présent projet concernant des bâtis le long d’une infrastructure routière linéaire, et parfois distants les uns des autres de plusieurs kilomètres, cette limitation sera ponctuelle, suivant le déroulement des opérations de déconstruction.					
Conditions de mise en œuvre / Limites / Points de vigilance					
Ces emprises devront être les plus réduites possibles et n’impacter que les bâtis à vocation de déconstruction, aussi, les chemins d’accès préexistants, les cours et parkings déjà présents seront exploités au maximum du possible afin de limiter l’impact des travaux sur les milieux naturels présents à proximité des bâtis ciblés.					

R1.1a – Limitation / adaptation de l'emprise travaux

Modalités de suivi

En phase chantier, un écologue validera l'installation des dispositifs mis en œuvre préalablement au démarrage des travaux. Lors du suivi environnemental du chantier, une vérification de la bonne mise en œuvre des dispositifs sera également réalisée.

Réduction d'impact associé

La limitation des emprises des travaux permet de réduire les impacts de destruction d'habitats et d'individus à proximité immédiate du projet.

Localisation

Lorsque des milieux naturels ou semi-naturels à enjeux, de même que des bâtis mitoyens à enjeux, seront prévus à la déconstruction, une carte de localisation des secteurs qu'il conviendra d'éviter figurera dans le compte-rendu préalable de contrôle de l'absence d'espèces protégées réalisé quelques jours avant la déconstruction.

5.3.2.3. Mesure R3 : R2.1i – Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou leur installation

R2.Ii – Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou leur installation					
E	R	C	A	R2.1 : Réduction technique en phase travaux	
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage	Air/Bruit
Objectif de la mesure					
Réduire les impacts de destruction d'individus d'espèces à enjeux en phase travaux.					
Descriptif plus complet					
La période s'écoulant entre la date de passages d'inventaires et entre le début des phases de déconstruction pouvant prendre plusieurs mois, d'autant plus dans le cadre de projet très étendus comme celui-ci ; des mesures existent afin d'éviter l'installation d'espèces avant les travaux de déconstruction. Ces mesures seraient à mettre en place à l'automne suivant l'état des lieux si les déconstructions ne sont pas prévues à cette période de façon à limiter l'installation nouvelle d'espèces à l'hiver et au printemps suivants. Cette mesure <u>concerne donc les bâtis au sein desquels aucune espèce protégée n'a été observée ; ainsi que les bâtis ne présentant pas de nids fonctionnels d'hirondelles</u> (qui sont, pour rappel, des habitats d'espèces protégées pouvant être réutilisés d'une année sur l'autre par l'espèce, et ne pouvant être détruits sans dossier de dérogation « espèces protégées »). Ces bâtis, qui pourront être déconstruits sans demande préalable de dérogation au titre des espèces protégées, pourront faire l'objet de dispositifs limitant l'installation d'espèces protégées. Ainsi, les accès identifiés au sein de ces bâtis pourront être calfeutrés par des planches de bois ou des blocs agglomérés béton pour éviter toute intrusion et installation d'espèces protégées. Les interstices, fissures et vitres ou portes cassées ou risquant d'être dégradées pourront également être comblés de cette façon. Concernant les bâtis présentant des accès et interstices aux toitures et combles, des trappes anti-retours pourront être mise en place pour éviter le piégeage accidentel d'individus de chiroptères en transit et éviter leur installation. Si le nombre d'interstices d'accès est conséquent, les trappes anti-retours pourront être disposées sur les accès prioritaires et les autres accès ou accès secondaires seront alors comblé à l'aide de matériaux type « mousse expansive ». Aucun trou d'accès ne devra permettre l'accès de la petite faune au sein des bâtis, au risque que des espèces s'y installent. Concernant les grandes ouvertures (entrées de granges, porches, préaux, etc.), des bâches de géotextiles pourront être mises en place pour clôturer les accès, notamment pour l'avifaune nicheuse et les chiroptères ; Ces bâches, lises et colorées, permettront d'éviter les risques de collisions et le piégeage accidentel des espèces sur ces dispositifs.					

R2.II – Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou leur installation

Tableau I26 : Liste des bâtis à faible enjeux sur lesquels le maintien de la fermeture des accès est préconisé pour éviter l'installation potentielle d'espèces avant leur déconstruction

N° Entité Propriété	N° Sous-entité bâti	Site	Commune	Type de bâtiment	Enjeux	Possibilité de déconstruction sans dérogation d'espèces protégées
AH182	AH182	Le Village Burnel	Cambernon	Grange	Très faible	oui
AH3	AH3	Maison Hédouin	Camprond	Maison	Très faible	oui
AA36	AA36	Le Neufbourg 4	Cametours	Hangar	Très faible	oui
AA37	AA37.1	Le Neufbourg 4	Cametours	Dépendance	Faible	oui
	AA37.2			Maison	Faible	oui
AB318	AB318.1	La Vieille Fosse 2	Cametours	Stabulation	Très faible	oui
AB326	AB326	La Vieille Fosse 2	Cametours	Stabulation	Très faible	oui
AH251	AH251.1	La Bretonnière 2	Cambernon	Garage	Très faible	oui
	AH251.2			Dépendance	Très faible	oui
B199	B199.1	Saint-Léger 6	Marigny-le-Lozon	Maison	Faible	oui

Il est à noter que cette mesure ne dispense pas du passage de contrôle d'un écologue quelques jours avant la déconstruction.

Conditions de mise en œuvre / Limites / Points de vigilance

Ces aménagements devront être mis en place uniquement sur les bâtis ne présentant pas d'enjeux et en dehors des périodes de sensibilité des espèces afin d'éviter le piégeage d'individus dans les bâtis lors de leur mise en place (cf. Mesure R1 : R3.1a – Respect du calendrier de sensibilité des espèces pour la déconstruction et passage d'un écologue avant déconstruction).

Modalités de suivi

La mesure de dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation permet de réduire les impacts de destruction d'individus en phase chantier. Il est à noter que cette mesure ne dispense pas du passage de contrôle d'un écologue quelques jours avant la déconstruction.

Réduction d'impact associé

Cette mesure permettra de réduire le risque de destruction et de perturbation d'individus en phase travaux.

Localisation

L'ensemble des accès à l'intérieur du/des bâtis listés ci-dessus sont soumis à cette mesure, au risque d'y voir s'installer des espèces dont des espèces protégées.

5.3.2.4. Mesure R4 : R2.1q/R2.1r – Remise en état des parcelles à proximité de bâtiments évités

R2.1q/R2.1r – Remise en état des parcelles à proximité de bâtiments évités					
E	R	C	A	R2.1 : Réduction technique en phase travaux	
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage	Air/Bruit
Objectif de la mesure					
Réduire les incidences sur les milieux attenants aux bâtiments déconstruits.					
Descriptif plus complet					
RECOMMANDATIONS GENERALES					
Les opérations de déconstruction, avec notamment de nombreux passages d’engins lourds pour déconstruire et évacuer les matériaux inertes, sont particulièrement perturbants pour la faune et flore en place. La mesure R1 – R3.1a – Respect du calendrier de sensibilité des espèces permet de limiter les incidences de ces opérations. En complément, nous proposons à l’issue de la phase de chantier :					
• D’évacuer les matériaux inertes, et autres dispositifs de chantier ; • De reboucher les éventuels ornières ou dépressions topographiques créées par le passage des engins, si elles sont « à sec » ; • De reboucher les éventuels ornières ou dépressions topographiques créées par le passage des engins en « eau », en vérifiant préalablement l’absence d’espèces colonisatrices de ces milieux ; • De procéder à un semis sur les zones « à nue » (terre apparente), afin d’accélérer la recolonisation végétale du milieu.					
RECOMMANDATIONS POUR LA PARCELLE DU BATIMENT B199.2					
Avant déconstruction du bâtiment B199.2, et en se référant à la photo-aérienne (Figure 2), un arbre relativement développé ainsi qu’une haie étaient présents. Ces habitats arbustifs à arborés sont des milieux privilégiés par certaines espèces d’oiseaux pour la nidification (Rougegorge familier, Fauvette à tête noire, Linotte mélodieuse etc). Les arbres et les haies sont également des zones d’alimentation, des cachettes ou des corridors de déplacements pour d’autres espèces, notamment certains oiseaux du bâti (Moineau domestique). Ces milieux ne sont plus présents sur la parcelle après la phase de chantier.					



Figure 2 : Extrait de la carte de présentation des bâtiments B199

Sur photo-aérienne, en considérant les limites parcellaires ouest, un linéaire de 75m de haies était présent. En l'absence de relevés floristiques, il n'est pas possible de connaître les essences en place avant travaux. Afin de réduire les impacts associés à la phase de chantier, nous recommandons la plantation d'un futur arbre de haut-jet ainsi que d'un linéaire de haie équivalent sur ou à proximité de la parcelle impactée.

Méthodes de plantation

Nous proposons globalement le schéma de plantations suivant, issu des données des Espaces Naturels Régionaux. Les techniques précises de préparation de sol, paillage, etc., doivent être détaillées par l'aménageur paysager.

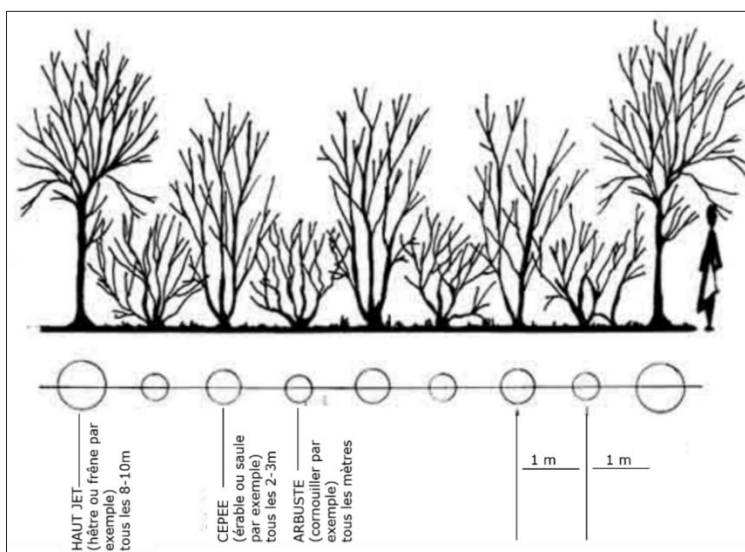


Figure 3 : Schéma de plantation pour une haie multistrate (ENR 59/62)

R2.1q/R2.1r – Remise en état des parcelles à proximité de bâtiments évités

Espèces préconisées pour la plantation

Les espèces utilisées seront indigènes à la région (naturellement présentes). Cette condition est essentielle : aucune espèce exotique ne doit être introduite. Il existe en effet un réel risque de prolifération de ces espèces. De nombreuses espèces exotiques possèdent un caractère invasif avéré. Notons que ces invasions biologiques sont considérées, à l'échelle mondiale, comme la seconde cause de perte de biodiversité (derrière la destruction et la fragmentation des habitats naturels). Une espèce indigène est une espèce qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier. Une espèce indigène est donc particulièrement adaptée au climat, à la faune et à la flore qui l'entoure. Planter une espèce indigène permet de maintenir les équilibres écosystémiques de la région.

De même, **l'utilisation de taxons ornementaux (taxons horticoles) est proscrite.** Ces végétaux possèdent en réalité un intérêt écologique bien inférieur à celui de la flore indigène.

Les semences (ou individus) utilisés seront de **provenance régionale** (origine locale certifiée). Une telle précaution est indispensable pour limiter le risque, réel, de pollution génétique des populations locales. Pour cette même raison, **l'introduction (plantation, semis...) d'espèces protégées, patrimoniales ou menacées est proscrite.** Une telle opération risque en réalité d'engendrer une dérive génétique des populations naturelles et donc de réellement fragiliser le taxon considéré. De ce fait, les taxons retenus doivent être considérés comme très communs ou communs à l'échelle régionale (statuts définis par le Conservatoire Botanique National de Bailleul).

Les essences souvent recommandées pour la plantation en Normandie sont les suivantes : Charme commun (*Carpinus betulus*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Noisetier commun (*Corylus avellana*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*), etc.

Des guides pour le choix des essences existent afin d'accompagner les porteurs de projet. On peut notamment citer le « Guide pour l'utilisation d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en région Nord-Pas de Calais », par le Conservatoire Botanique National de Bailleul en 2011. Les essences préconisées dans ce guide peuvent être adaptées à d'autres régions biogéographiques. Attention, le choix des espèces devra tenir compte des conditions du milieu (exposition, nature du sol, etc.).

Périodes de plantations

Nous préconisons de réaliser les plantations entre novembre et mars, en-dehors des périodes de gel ou de pluies abondantes. La plantation se fera le plus tôt possible pour aboutir à une hauteur de haie suffisante rapidement.

Entretien de la haie

Nous préconisons un entretien par « taille douce ». Cette méthode consiste à supprimer certaines parties de la plante afin de favoriser la feuillaison et la fructification. Le principe réside dans une taille plus régulière et moins sévère. La hauteur de taille pourra être alternée afin de diversifier les types de haies (haies coupes vent, haies clôtures).

Cette taille doit évidemment respecter les périodes de sensibilités liées aux cycles de vie des espèces inféodées à ces milieux, elle ne doit donc pas se faire au printemps et en été. De plus, il est important d'exporter les résidus de l'entretien, les résidus stockés au pied de haie provoquant un enrichissement du sol et le développement d'espèces nitrophiles telles que les orties, les ronces, le sureau... qui ont tendance à terme à étouffer la haie.

Enfin, il est essentiel de ne pas désherber les pieds de haies, affectant fortement l'équilibre de la haie et ses fonctions, en particulier son rôle d'accueil et de nourrissage de la petite faune.

R2.1q/R2.1r – Remise en état des parcelles à proximité de bâtiments évités

Conditions de mise en œuvre / Limites / Points de vigilance

Ces recommandations devront être mises en place sur les parcelles où des déconstructions sont réalisées à proximité de bâtiments évités.

Modalités de suivi

Lors du suivi environnemental du chantier, une vérification de la bonne tenue de ces recommandations sera réalisée.

Réduction d'impact associé

Cette mesure permettra de réduire les incidences sur les milieux attenants aux bâtiments déconstruits.

Localisation

L'ensemble des parcelles concernées par des travaux de déconstructions avec des bâtiments évités sont soumises à cette mesure. La parcelle du bâtiment B199.2 est notamment concernée.

6. Conclusion

Une majorité des bâtiments inspectés ne pourront faire l'objet d'une déconstruction sans demande de dérogation au titre des espèces protégées. Toutefois, certains bâtiments n'accueillant pas d'espèces protégées patrimoniales et/ou ne présentant pas de capacité d'accueil d'intérêt pourront être déconstruits. Il est important de considérer que ces bâtiments devront être déconstruits hors période de reproduction afin d'éviter la destruction d'individus et d'habitats de reproduction d'espèces protégées mais non menacées et devront faire l'objet d'un passage de contrôle de l'absence d'espèces protégées avant déconstruction.

Les bâtiments pouvant faire l'objet d'une possible déconstruction sans dérogation sont listés dans les tableaux en partie 4.

Ainsi sur les 106 constructions expertisées :

- **17 constructions (11 propriétés)** peuvent faire l'objet d'une déconstruction sans dérogation d'espèces protégées dans les 7 jours suivant la date de visite de contrôle ;
- **45 constructions** ont pu être déconstruites ;
- **51 constructions** devront faire l'objet d'un dossier de dérogation pour être déconstruits ;
- **Il est à noter que 8 constructions** ont été déjà déconstruits, en dehors des périodes de sensibilité des espèces (décembre à mi-mars), car présentant des enjeux faibles à très faibles d'après le dossier d'état des lieux de 2022 mais sans visite de contrôle préalable.
- **4 constructions** sont maintenant à suivre, leur état des lieux étant terminés et les bâtiments présentant des enjeux ;
- **Une seule construction** est en cours d'état des lieux.

7. Annexes

7.1. Exemples de mesures de compensation

Ces mesures pourront être reprises, détaillées, et adaptées aux caractéristiques des dossiers de dérogations.

7.1.1. Mesures compensatoires

Quand les mesures de réduction ne permettent pas de réduire les impacts du projet sur les espèces protégées de façon significative, des mesures de compensation sont mises en place. Ces mesures doivent être mise en place et effectives avant que les impacts du projet et de ses travaux ne soient effectifs, ces mesures seront donc à mettre en place avant le début des travaux.

- Mesure C1 : C1.1b – Aménagement ponctuel (abris ou gîte pour hirondelles et chiroptères anthropophiles et arboricoles)
- Mesure C2 : C1.1b – Aménagement ponctuel (nichoirs à Moineau domestique)
- Mesure C3 : C1.1b – Aménagement ponctuel (nichoirs à Effraie des clochers)

7.1.1.1. Mesure C2 : C1.1b – Aménagement ponctuel (abris ou gîte pour Hirondelle rustique et chiroptères anthropophiles et arboricoles)

C1.1b – Aménagement ponctuel (abris ou gîte Hirondelle rustique et chiroptères anthropophiles et arboricoles)					
E	R	C	A	C1 : Création / renaturation de milieux	
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage	Air/Bruit
Objectif de la mesure					
Compenser les impacts de destruction d'habitat favorables aux espèces protégées (Hirondelle rustique).					
Descriptif plus complet					
L'Hirondelle rustique est une espèce protégée dont le nid constitue un habitat de reproduction. A ce sujet, la DREAL Normandie, en collaboration avec le CSRPN, a réalisé une note de cadrage « Guide de prise en compte des hirondelles dans les bâtiments ». Cette note précise que les nids détruits dans le cadre d'un projet dans sa globalité doivent être remplacés par un nombre équivalent de nids artificiels, adaptés à l'espèces (ici à l'Hirondelle rustique), s'ils sont implantés à moins de 100m du/des nid(s) détruits) et doublé entre 100 et 200m. Pour une implantation au-delà de 200m, une dérogation « espèces protégées » est requise. MISE EN PLACE DE NICHOTRS ARTIFICIELS Nous recommandons préférentiellement l'installation de nichoirs artificiels en béton de bois tels que ceux proposés par la LPO (réf. LPO : JO0415). L'espèce nichant en colonie, nous préconisons la pose de plusieurs nids sur une même structure à 1m d'écart. Afin de limiter l'exposition aux fortes chaleurs l'été nous préconisons une installation de ces nids sur les façades est des bâtis.					



Photo 33 : Exemple de gîte artificiel à Hironnelles en béton de bois (boutique.lpo.fr)

MISE EN PLACE DE TOURS A HIRONDELLES

Dans le cas de nombreux nids impactés, nous préconisons également en complément de ces nichoirs « individuels » l'implantation de « **tours à Hironnelles** » telles que celle proposées par Dervenn. Ces tours, d'une hauteur de plus de 4 mètres de haut, permettent de limiter le risque de prédation. Ces « tours à Hironnelles » présentent plus d'une dizaine d'alcôves en plafond permettant aux hironnelles d'y réaliser leur nid. Afin de rendre favorable ces tours, des nids artificiels comme ceux présentés ci-dessus peuvent être installés pour inciter les espèces à coloniser la tour.

De plus, la mise en place d'un système électronique de **repassse pour hironnelle** et de haut-parleurs permettra à cette espèce grégaire d'identifier les tours comme site favorable à leur colonie.



Photo 34 : Exemple de gîte à Hironnelle type « tours à Hironnelle rustique » (dervenn.com)

Afin de résister dans le temps, ces aménagements devront être conçus en bois imputrescible de classe 4, un toit en tôle bac acier sera également nécessaire.

MISE EN PLACE DE BACS A BOUE

Pour faciliter la construction naturelle des nids par les hironnelles, des **bacs à boue** seront installés à proximité des tours à hironnelles. Ces bacs à boues permettent aux hironnelles de trouver facilement un matériau essentiel à la construction de leur nid et ainsi favoriser l'installation de colonie. En effet, la raréfaction des zones humides et des chemins de terres anciennement utilisés par les hironnelles comme lieu de collecte de la boue est un frein à l'installation et l'extension de colonies.

Ces bacs à boues se composent de bacs plastiques d'une dimension 200x200x10 ou un cerclage en bois recouvert d'une bâche affleurant à la même hauteur que le sol dans lesquels est déposé de la terre en formant des creux et bosses (celle retirée sous le bac peut convenir, tout comme de la terre argileuse) qui est ensuite arrosée jusqu'à ce qu'elle devienne boueuse.

C1.1b – Aménagement ponctuel (abris ou gîte Hirondelle rustique et chiroptères anthropophiles et arboricoles)

Les bacs à boues doivent être situés en milieux dégagés de façon à permettre aux hirondelles d'identifier le bac à boue et de fuir les éventuels prédateurs.

ACCUEIL SIMULTANE DES CHIROPTERES ANTHROPOPHILES

Dans le cadre de projet de grande ampleur, ou en présence d'habitats d'espèces très spécifiques (granges, combles etc), nous préconisons la mise en place de gîtes artificiels à chauves-souris et plus particulièrement aux chauves-souris anthropophiles.

Les tours à Hirondelles présente un comble qui peut être équipé pour favoriser l'installation de chiroptères anthropophiles. En effet, l'accès au grenier (au niveau du rectangle blanc sur la photo ci-dessus) est spécialement conçu pour le transit des chiroptères. Une trappe accessible avec une échelle permet de s'assurer du bon état et de l'entretien du grenier. Ce type d'aménagement peut servir de reposoir nocturne pour les individus en chasse ou en transit.

MISE EN PLACE DE GITES ARTIFICIELS POUR LES CHIROPTERES ARBORICOLES

Concernant les **espèces arboricoles** telles que l'Oreillard roux ne fréquentant les milieux bâtis que de façon occasionnelle, la mise en place de **gîte d'hibernation et d'estivage en milieux arborés** pourra être envisagée.

Ces gîtes artificiels se fixent en hauteur dans les arbres, au minimum à 4 mètres du sol, de façon à être non accessibles aux éventuels prédateurs. Les gîtes seront construits avec des matériaux non traités. Afin de cibler l'accueil de l'Oreillard roux, nous conseillons la pose de :

- 1 gîte d'hibernation, tel que le gîte proposé par Wildcare (réf : SKU 10630) ;
- 1 gîte d'estivage, tel que le gîte proposé par la LPO (réf : JO0826).

Le microclimat des gîtes influençant leur capacité d'accueil, nous préconisons ainsi la pose de ces gîtes sur de hauts arbres, orienté en direction de l'est. En effet, une orientation sud et/ou ouest pourrait engendrer une montée brusque de la température dans le gîte artificiel en été, tout comme une orientation nord pourrait engendrer un taux d'humidité et une fraîcheur non favorable aux chiroptères.

Conditions de mise en œuvre / Limites / Points de vigilance

La conception et l'emplacement des gîtes faisant l'objet de cette mesure devront être validés par un écologue avant le début de la phase chantier. Leur maintien en bon état fera également l'objet d'un suivi en phase d'exploitation.

Les bacs à boues devront être mis en place au moins les premières années pour assurer son rôle incitatif à la nidification de l'espèce sur les tours. Le système devra être opérationnel en continu d'avril à juillet (construction du nid), un passage hebdomadaire sera à réaliser pour s'assurer de la quantité de boue et du niveau d'eau si celle-ci vient à s'achécher.

Modalités de suivi

Les bâtis aménagés feront l'objet d'un suivi de leur colonisation afin d'assurer et ajuster la mesure pour garantir la pérennité et l'efficacité de cette mesure. La pose d'un enregistreur en continue type SM4 permettrait par exemple de suivre le transit autour du site et d'identifier les espèces présentes.

7.1.1.2. Mesure C2 : C1.1b – Aménagement ponctuel (nichoirs à Moineau domestique)

C1.1b – Aménagement ponctuel (nichoirs à Moineaux domestique)					
E	R	C	A	C1 : Création / renaturation de milieux	
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage	Air/Bruit
Objectif de la mesure					
Compenser les impacts de destruction d'habitat favorables aux espèces protégées (Moineau domestique).					
Descriptif plus complet					
Il est important que les nichoirs installés soient bien spécifiques aux espèces ciblées. Ces nichoirs devront être installés en hauteur, de façon à être non accessibles aux éventuels prédateurs (chats domestiques par exemple). Les nichoirs seront construits avec des matériaux non traités. MISE EN PLACE DE NICHOIRS ARTIFICIELS Aussi, dans le cas présent, nous recommandons préférentiellement l'installation de nichoirs artificiels en bois tels que des nichoirs « boîte aux lettres » en bois non traité, présentant un trou d'entrée de 32mm. Le Moineau est un animal grégaire qui apprécie vivre en petite colonie. Nous recommandons les nichoirs à colonie de moineaux proposés par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (réf. LPO : JO0505). Les nichoirs pourront être installés sur les aménagements ciblant les autres espèces protégées (Tour à Hirondelles, bâtiments sur-mesure pour les chiroptères) ou sur des arbres à proximité des nids impactés. Les nichoirs devront être installés sur les façades est ou sud-est afin d'éviter une exposition à de fortes chaleurs, qui peuvent devenir rapidement insupportables voire mortelles pour les jeunes.					
					
Photo 35 : Exemple de nichoir à colonie de Moineau domestique de bois (boutique.lpo.fr)					
Ces aménagements devront être positionnés dans un rayon de 200 mètres des nids impactés.					
Conditions de mise en œuvre / Limites / Points de vigilance					
La conception et l'emplacement des gîtes faisant l'objet de cette mesure devront être validés par un écologue avant le début de la phase chantier. Leur maintien en bon état fera également l'objet d'un suivi.					
Modalités de suivi					

C1.1b – Aménagement ponctuel (nichoirs à Moineaux domestique)

La vérification de l'état des nichoirs et de leur occupation par l'espèce sera assurée par un écologue. Ces aménagements feront l'objet d'un suivi de leur colonisation afin d'assurer et ajuster la mesure pour garantir la pérennité et l'efficacité de cette mesure.

7.1.1.3. Mesure C3 : C1.1b – Aménagement ponctuel (nichoirs à Effraie des clochers)

C1.1b – Aménagement ponctuel (nichoirs à Effraie des clochers)					
E	R	C	A	C1 : Création / renaturation de milieux	
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage	Air/Bruit
Objectif de la mesure					
Compenser les impacts de destruction d'habitat favorables aux espèces protégées (Effraie des clochers).					
Descriptif plus complet					
<u>SITES FAVORABLES A L'ACCUEIL DE L'ESPECE ET/OU DE NICHOTRS ARTIFICIELS</u>					
La méthodologie appliquée pour la compensation de la perte d'habitat de l'Effraie des clochers diffère de celle ciblant les autres espèces. Une mesure compensatoire pertinente pour cette espèce doit répondre à plusieurs caractéristiques : • Mise en place d'un nichoir dans un bâtiment ancien appartenant au porteur de projet ou à l'Etat dans le cadre de la mise en place d'un conventionnement (type clocher d'église, grange, hangar, grenier, pigeonnier désaffecté) ; • Le site compensatoire devra se trouver à une distance d'au moins 1km d'une route départementale de façon à limiter les risques de collision qui exercent une pression non négligeable sur l'état de conservation de l'espèce ; • Le site compensatoire doit comporter un bâtiment tranquille ou la fréquentation est limitée ; • Les bâtiments retenus doivent disposer d'une cavité intérieure accessible, bien abritée des intempéries, du vent et de la prédation (l'accès doit s'effectuer en hauteur, de façon à ne pas être accessible aux prédateurs tels que les chats ou fouines). Le site compensatoire devra à minima répondre aux 2 premiers points. La mise en place de nichoirs pouvant pallier l'absence des 2 points suivants. Il sera essentiel de s'assurer de l'absence préalable d'individus de l'espèce sur ces sites pour assurer aux individus une aire de chasse et de vie suffisante sans concurrence territoriale. Notons que le territoire estimé pour un couple d'Effraie varie de 1 à 10km, les sites devront ainsi être assez espacés les uns des autres. Dans le cas où un nombre insuffisant de sites favorables à l'accueil de l'espèce et/ou à la pose de nichoirs artificiel ne suffit pas à compenser les impacts du projet, un conventionnement avec des propriétaires privés peut être envisagé.					
<u>MISE EN PLACE DE NICHOTRS ARTIFICIELS</u>					
Nous recommandons préférentiellement l'installation de nichoirs artificiels en bois spécifique à l'Effraie des clochers tels que le modèle proposé par l'association Terroir et nature en Yvelines (Projet Effraie des clochers.doc (terroir-nature78.org)). Ce modèle présente une double chambre favorisant 2 nichées annuelles.					

C1.1b – Aménagement ponctuel (nichoirs à Effraie des clochers)

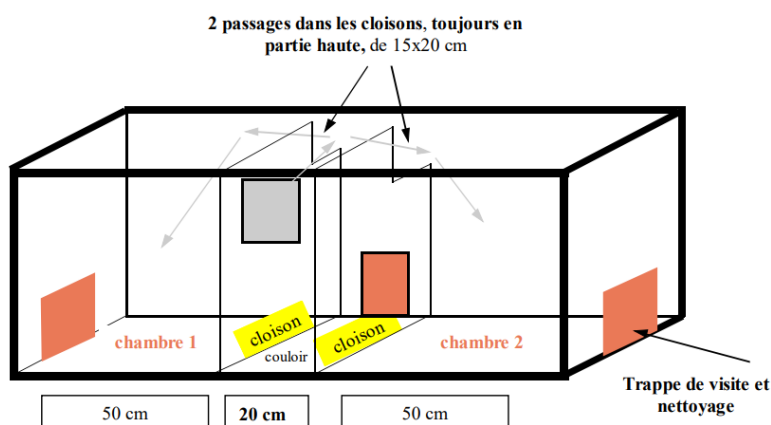


Figure 4 : Exemple de nichoir pour Effraie des clochers à deux chambres (source : Terroir et Nature en Yveline)

Le nichoir devra être installé dans un endroit sombre, discret et à l'abri de l'humidité.

Un **dispositif de protection** cloué sur le trou d'envol peut être nécessaire. Sa surface doit être lisse pour ne pas offrir de prise aux prédateurs. Un sceau en plastique léger et imputrescible découpé dans le fond pourra convenir. Le manchon anti-prédation doit se situer à au moins un mètre d'un muret, d'une poutre ou de tout autre point d'appui pouvant servir de « tremplin » à une fouine.



Photo 36 : Dispositif réalisé à l'aide d'un seau en plastique découpé en biais (source : La Choue)

Conditions de mise en œuvre / Limites / Points de vigilance

La conception et l'emplacement des gîtes faisant l'objet de cette mesure devront être validés par un écologue avant le début de la phase chantier. Leur maintien en bon état fera également l'objet d'un suivi.

Un nettoyage du nichoir devra être assuré chaque automne à partir de la deuxième année d'occupation afin de limiter l'accumulation de pelotes de rejection et de fientes à l'intérieur de l'habitable. La litière sera remplacée à chaque entretien afin de limiter le développement des parasites. Cet entretien devra être réalisé par un ornithologue, la litière pouvant contenir des informations d'intérêt sur l'alimentation et le bilan de reproduction.

C1.1b – Aménagement ponctuel (nichoirs à Effraie des clochers)**Modalités de suivi**

La vérification de l'état des nichoirs et de leur occupation par l'espèce sera assurée par un écologue. Ces aménagements feront l'objet d'un suivi de leur colonisation afin d'assurer et ajuster la mesure pour garantir la pérennité et l'efficacité de cette mesure.

Eléments de coût

Nichoir à deux chambres pour Effraie des clochers : environ 120,00€ l'unité.

8. Bibliographie

8.1. Bibliographie générale

Diagnostic des maisons destinées à la déconstruction, AEPE Gingko, Juillet 2020.

Diagnostic écologique des propriétés à vocation de destruction – Etat des lieux des espèces protégées (avifaune – chiroptères),
Projet d'aménagement de l'axe routier Saint-Lô / Coutances (50), Rainette SARL, Septembre 2022.

8.2. Bibliographie liée à l'expertise faunistique

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009 – Les Chauves-souris de France, Belgique et Luxembourg. *Collection Parthénope, éditions Biotope*, Mèze (France). 544p.

BARATAUD M. Ballades dans l'in audible. Identification acoustique des chauves-souris de France. *Editions Sittelle*, 51p.

BARRETT P., DAVID W., MACDONALD D., 1993. Guide complet des mammifères de France et d'Europe. *Ed. Delachaux et Niestlé*. 305 p.

BIRDLIFE INTERNATIONAL (2015) European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publication of the European Communities.

DEBOUT, G. ET CHEVALIER, B. (2022). Nouvel Atlas des oiseaux de Normandie. Nidification et présence hivernale. GONm/OREP, Bayeux.

DUBOIS J-P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. *Ed. Delachaux et Niestlé, Paris.*, 559p.

SVENSSON L, MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D ET GRANT P.J., 2000. Le guide ornitho. *Collection les Guides Naturalistes, Ed. Delachaux et Niestlé, Paris.* 399p.

TEMPLE, H.J. AND TERRY, A. (COMPILERS). 2007. The Status and Distribution of European Mammals. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. viii + 48pp, 210 x 297 mm.

UICN FRANCE, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.



SIEGE – AGENCE NORD



ADRESSE

1 rue des fonds hanons
59144 JENLAÏN



TELEPHONE

03.59.38.22.58
06.28.93.32.17



info@rainette-ecologie.com

AGENCE GRAND EST



ADRESSE

110 rue des quatre éléments
54340 POMPEY



TELEPHONE

03.83.51.20.38
06.42.08.52.94



m.delattre@rainette-ecologie.com

AGENCE NORD OUEST



ADRESSE

App. 4, 5bis rue de la cavée
14210 ESQUAY-NOTRE-DAME



TELEPHONE

02.31.29.85.34
06.08.73.27.98



c.villedieu@rainette-ecologie.com

AGENCE ILE-DE-FRANCE



ADRESSE

10 route de saint-leu
77240 CESSON



TELEPHONE

07.72.51.53.92



s.guingand@rainette-ecologie.com

ANTENNE OISE



ADRESSE

18 rue d'allonne
60000 BEAUVAIS



TELEPHONE

03.59.38.22.58
06.28.93.32.17



info@rainette-ecologie.com

ANTENNE SUD OUEST



ADRESSE

Espace de coworking
31500 TOULOUSE



TELEPHONE

07.50.59.83.47



r.berrabah@rainette-ecologie.com